

MASTER MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES – M2
SPECIALITE PROFESSIONNELLE : MANAGEMENT DES ASSOCIATIONS

MEMOIRE

**« L'AIDE ALIMENTAIRE DOIT-ELLE SE REINVENTER AUTOUR
DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE »**

Rédigé et soutenu par :

Donatien THOMAS

Promotion 2022-2023

Directeur de Mémoire

Philippe EYNAUD

Date de la soutenance

26 septembre 2023

L'UNIVERSITE N'ENTEND DONNER AUCUNE
APPROBATION NI IMPROBATION AUX OPINIONS EMISES
DANS CE MEMOIRE : CES OPINIONS DOIVENT ETRE
CONSIDEREES COMME PROPRES A LEUR AUTEUR.

REMERCIEMENTS

L'inscription à ce Master était motivée par l'objectif de changer de milieu professionnel et d'évoluer dans mes fonctions. Le milieu associatif ne m'était pas complètement inconnu mais ma connaissance était limitée à quelques brides de cet univers fascinant et varié.

J'arrive au terme de ma formation, elle était riche à plusieurs égards. Par le travail personnel qu'elle a nécessité mais également pour toutes les rencontres réalisées.

Mes remerciements iront à toutes ces personnes qui m'ont permis d'apprécier chaque moment de cette étape malgré les moments soutenus et difficiles. Je pense aux intervenants et professeurs de ce master pour la qualité et la variété des enseignements. A Claire pour sa gentillesse et sa bienveillance. Plus personnellement à mon directeur de mémoire, Philippe, pour m'avoir aidé sur cet exercice inédit pour ma part.

Bien sûr à tous mes collègues de master, pour leurs bonnes humeurs, la richesse de leurs échanges et les nombreux moments de partage. Ils ont sûrement autant compté que l'enseignement. Et avec une très belle cohésion sur tous les travaux de groupe réalisés.

Un merci particulier pour les personnes, alors que rien ne les y obligeait, qui ont pris le temps de répondre à mes sollicitations et mes demandes d'entretien. Leurs témoignages, que j'espère avoir fidèlement retranscrits, ont été une aide précieuse pour élaborer ce mémoire.

Et enfin et surtout, un grand merci à ma compagne qui malgré ses nombreuses grimaces a su faire preuve de patience, son soutien a été précieux.

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans un monde au cœur de multiples mutations (numérique, économique, institutionnelle ou écologique), l'engagement associatif, qui repose sur l'engagement des citoyens autour d'un projet d'actions collectives, place les associations au cœur des enjeux d'une transition écologique et solidaire. Ce mémoire se propose d'étudier ces enjeux et les défis qui attendent le monde associatif autour de cette transition. Pour réduire le champ d'étude, il se concentre sur une mission d'intérêt générale bien spécifique : l'aide alimentaire.

La première partie de l'étude porte sur la définition de l'aide alimentaire en France. Il en est une qui permet d'identifier toutes les facettes de cette aide si caractéristique en France, pays de la gastronomie : l'aide alimentaire est à englober dans un environnement social plus large d'aide à la personne avec pour principal objectif de fournir une alimentation durable et de qualité mais dans une temporalité donnée, associé à un projet social permettant de réinsérer les bénéficiaires afin de préserver leurs dignités.

Elle s'étend sur quelques chiffres pour permettre d'en mesurer l'ampleur comme celui du nombre de bénéficiaires évalué entre 5 et 7 millions aujourd'hui. Également, à travers une première série d'entretiens, sur les principaux acteurs qui la composent dont les quatre principales têtes de réseau associatif : la Croix-Rouge Française, les secours populaires, la fédération des banques alimentaires et les Restos du cœur.

Marqué par plusieurs évolutions, elle analysera la principale d'entre elles : l'adoption de la loi Garot en 2016. Loi qui transformera l'aide alimentaire en profondeur en professionnalisant les structures associatives, qui se retrouvent ancrées dans notre « système alimentaire industriel » en lui permettant d'écouler ses stocks d'invendus. Cette loi marque l'évolution majeure de ces dernières années mais est également le catalyseur des critiques les plus virulentes sur le système d'aide actuel.

Les politiques publiques menées ces trente dernières années n'ont pas permis d'éradiquer la précarité. Curatives et non préventives, le constat est sans équivoque : le nombre de bénéficiaires est en constante hausse et leur « dépendance » à l'aide alimentaire plus importante. La loi Garot a accentué ce phénomène, pire elle est responsable de la dégradation des problèmes de santé auprès des bénéficiaires avec une hausse des maladies cardio-vasculaire ou des cas de diabète de type 2. Aujourd'hui chaque lieu de distribution manifeste un droit à l'alimentation bafoué où les personnes sont privées d'un accès régulier et choisi à une nourriture nutritive et saine. Distribuer des « restes », aux qualités douteuses, de la grande distribution est perçu comme une pratique humiliante.

Si l'aide alimentaire fait l'objet d'une grande générosité avec près de 200 000 bénévoles œuvrant au quotidien, une critique souvent mentionnée est son imbrication avec le système alimentaire actuel, elle en est devenue un rouage. Il est difficile de défendre un système plus juste socialement, plus soutenable pour la planète lorsqu'on dépend directement de dons issus d'un système agro-alimentaire décrié par son manque de

valeurs sociales et environnementales. C'est dans ce contexte que la seconde partie de l'étude a été menée pour comprendre les raisons qui inciteraient à un changement, les axes prioritaires à développer et le positionnement des principaux réseaux associatifs.

Elle démontre qu'il ne peut y avoir une transition écologique sans recherche d'une « justice sociale ». D'où l'importance d'intégrer les personnes modestes et les plus démunies. Elles aspirent à une alimentation plus durable même si cette volonté montre des singularités. Au-delà de l'enjeu prix, elles possèdent des contraintes spécifiques (économiques, culturelles ou « d'accès alimentaire ») qui limitent leur capacité à être réceptives. Sans une prise en compte de ces singularités les discours en matière d'alimentation durable peuvent apparaître comme peu efficaces, peu mobilisateurs voir culpabilisateurs.

En actant la nécessité d'une transition écologique et solidaire, nous retiendrons qu'elle implique d'intégrer deux grandes ambitions : contribuer activement à la viabilité de la planète et participer à un développement socio-économique inclusif et équitable. En découle des enjeux de durabilité et d'équité tels que le droit à l'alimentation, l'avènement d'un système alimentaire durable, la réduction des inégalités, l'obtention de revenus décents ou encore la participation citoyenne et démocratique. La lutte contre la précarité alimentaire doit alors s'inscrire dans des dispositifs qui redonnent aux personnes la liberté de choisir et de participer à la gouvernance, dans des lieux de mixité sociale où l'alimentation, de qualité, est conçue comme un support de relations et non comme un seul apport de nutriments.

Dans ce contexte, de nombreux réseaux associatifs ont pris conscience des enjeux de la transition et se sont mis en mouvement. En témoignent la multitude de chantiers stratégiques et de refondation qu'ils ont engagés. Si les Restos du cœur semble plus avancé sur ce front et que la multiplication des initiatives est à souligner, elles restent encore trop marginales pour parler de nouveau modèle et d'une réelle transition.

Il semblait donc important d'étudier des « alternatives » au modèle dominant. En s'appuyant sur deux initiatives associatives, le réseau VRAC et le projet de panier doublement solidaire des Paniers Marseillais, la troisième partie tente de montrer qu'il est possible de répondre à ces nouveaux enjeux sans oublier d'en définir les limites.

Ces initiatives pourraient conduire à ne faire de l'aide alimentaire « distributrice » qu'un complément marginal réservé à des situations d'urgence (afflux de réfugiés, personne en grande précarité, ...). Mais le changement d'échelle semble impossible. Est-ce une obligation ? Elles n'ont pour rôle que de montrer de nouveaux possibles. De nouveaux modèles de l'aide alimentaire voir de notre système alimentaire. L'éclairage qu'elles nous apportent permet de montrer de nouveaux chemins mais qu'il est nécessaire de construire ensemble. La démocratie alimentaire doit permettre de déconstruire et de reconstruire notre système alimentaire et l'aide qui la compose.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	3
NOTE DE SYNTHESE	4
SOMMAIRE	6
INTRODUCTION	8
CHAPITRE 1 : L'AIDE ALIMENTAIRE AUJOURD'HUI	11
L'AIDE ALIMENTAIRE UNE DEFINITION AUX MULTIPLES ENJEUX	11
SES PRINCIPAUX CHIFFRES	13
SES PRINCIPAUX ACTEURS	14
SES PRINCIPAUX BENEFICIAIRES	16
SES MODES DE DISTRIBUTION	19
SES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT	22
SES EVOLUTIONS RECENTES	25
SES ATOUTS	26
SES LIMITES ET SES DERIVES	27
ET LE MONDE AGRICOLE DANS TOUT ÇA	29
CHAPITRE 2 : UN MODELE A REPENSER	32
DES RAISONS DE CHANGER	32
FREIN ET OBSTACLES AUX CHANGEMENTS	33
PRINCIPAL AXE DE CHANGEMENT : LES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT	37
UN MONDE AGRICOLE PLUS PROSPERE	40
JUSTICE SOCIALE ET TRANSITION ECOLOGIQUE INTIMEMENT LIEE	42
POSITIONNEMENTS DES BANQUES ALIMENTAIRES	45
POSITIONNEMENTS DES RESTOS	46
POSITIONNEMENT DES SECOURS POPULAIRES	51
CHAPITRE 3 : DES CONCEPTS NOVATEURS ?	53
VRAC – VERS UN RESEAU D'ACHAT EN COMMUN	54
LES PANIERS MARSEILLAIS	64
SECURITE ALIMENTAIRE – DETOUR SUR UNE VISION PLUS POLITIQUE	71
CONCLUSION	74

LES ANNEXES	77
ANNEXE 1 - GUIDE D'ENTRETIEN	77
ANNEXE 2 – EXTRAIT DU RAPPORT DES RESTOS DU CŒUR SUR LEUR STRATEGIE 2035	79
ANNEXE 3 – CHARTE DES PANIERS MARSEILLAIS	82
TABLE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS	84
BIBLIOGRAPHIE ET LES SOURCES D'INFORMATION	86
OUVRAGES	86
ARTICLES DE PRESSES OU DE REVUES	86
TEXTES DE LOI	87
SITES INTERNETS	87
RAPPORTS	87
PODCASTS	88
ENTRETIENS	89

INTRODUCTION

Notre monde change. Il est au cœur de plusieurs grandes transitions. La transition numérique qui impacte toutes les activités humaines (nos modes de production, l'accès aux connaissances et aux informations, notre communication, nos relations, ...) et dont les limites sont sans cesse repoussées comme on peut l'observer avec l'avènement de l'intelligence artificielle (IA). Une transition économique avec notamment l'hypertrophie de la sphère financière, la contestation de nos systèmes d'économie publique (fiscalité, investissement, protection sociale) et qui entraîne deux tendances antagoniques : l'amplification de la libre concurrence et à l'inverse celle de la coopération (écosystèmes industriels, économie de partage, économie collaborative, open source, ...). Une transition institutionnelle marquée par le déclin des institutions démocratiques (assemblées représentatives, États souverains, partis politiques, ...) entraînant l'émergence de nouvelles modalités de revendication et d'actions collectives. Ou encore la transition écologique où nous prenons collectivement conscience des limites physiques de la planète en termes de ressources, de biodiversité ou de résilience au réchauffement climatique. Première génération à devoir imaginer un futur dans un monde fini et menacé d'épuisement, notre vision du monde change.

Malgré l'ampleur des enjeux qu'elles représentent et leurs capacités mobilisatrices, les politiques publiques n'ont, pour l'instant, su y répondre et/ou s'avèrent inadaptées. La crise démocratique et l'affaiblissement des institutions politiques appellent une reconfiguration de la façon de penser l'action publique. Dans ce contexte, une multitude d'alternatives émergent, souvent issues de la société civile. Les associations, lieux d'expression citoyenne, sont au cœur de ces dynamiques de changement. Elles permettent aux citoyens de dépasser l'indignation en s'engageant et en prenant des initiatives pour agir.

L'engagement associatif repose sur la participation du citoyen à un groupe de personnes réunies autour d'un projet commun, d'un projet d'actions collectives, permettant de se donner un pouvoir d'agir. Qu'il soit bénévole ou professionnel, il contribue au développement social et économique de nos sociétés et permet d'en redéfinir les contours. Il est à l'origine de la forte présence d'associations sur des missions d'intérêt général tel que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, la recherche médicale, l'aide aux personnes malades et handicapées, l'aide d'urgence, la protection de l'environnement, la protection de l'enfance, l'éducation populaire, l'accès aux droits, la diffusion de la culture, l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre toutes les discriminations ...

Il place les associations au cœur des enjeux d'une transition écologique et solidaire (la préservation de la biodiversité, la transformation des modes de vie, la création d'emplois dans le cercle vertueux d'une économie solidaire...) portée par les citoyens, qui en sont les acteurs incontournables. Les associations, tous champs d'action confondus, doivent relever le défi de renouveler leurs pratiques pour renforcer l'engagement associatif.

Si le monde change, en parallèle le milieu associatif est confronté à de profondes transformations politiques et sociétales : évolution des modalités de contractualisation avec les pouvoirs publics, mise en concurrence, inflation des processus d'évaluation, alourdissement des contraintes législatives, exigence de montées en compétences des bénévoles et des salariés, vieillissement des bénévoles, transformation des formes d'engagements etc. Les conséquences en sont nombreuses : réduction des activités d'intérêt général, frein à l'initiative citoyenne, perte de lien social, segmentation et sélection dans l'accès des publics. Les associations doivent s'adapter pour prendre en compte les évolutions des attentes de leurs parties-prenantes et de leur environnement. On ne s'y engage plus de la même façon, leurs règles de fonctionnement, leurs outils de gestion et les codes sociaux évoluent.

Parfois fragile et financièrement dépendante, souvent dispersée faute d'un langage commun et d'une vision stratégique partagée, cela soulève d'immuables questions : les organisations associatives répondent-elles aux besoins, aux attentes et aux formes nouvelles d'engagement ? Les « communautés d'action » et les associations qui les animent doivent elles imaginer de nouvelles règles de gouvernance et d'actions ?

Il serait ambitieux de répondre à ces questions tant le monde associatif est vaste et les réponses multiples. Ce mémoire propose, modestement, d'apporter des éléments de réponse en se focalisant sur un champ d'action bien défini : l'aide alimentaire.

L'aide alimentaire existe depuis des siècles, il est impossible de remonter à sa création. Mais l'aide alimentaire française telle que nous la connaissons actuellement date des années 1980. La crise économique des années 1970 (premier choc pétrolier), sonne le glas des trente glorieuses et précipite un grand nombre de français dans la pauvreté. Les banques alimentaires, acteurs majeurs aujourd'hui, sont créées en 1984. Les Restaurants du cœur (les Restos du Cœur) naissent un an plus tard sous l'impulsion de Coluche. Aujourd'hui ces deux structures comptent près de 2.5 millions de bénéficiaires.

A sa création les Restos du cœur servaient 8.5 millions de repas sur l'année, en 2022 c'est 142 millions. Si ces dispositifs devaient répondre à l'urgence, ils se sont pérennisés et institutionnalisés. L'aide alimentaire constitue aujourd'hui un circuit d'approvisionnement quotidien pour des millions de personnes auprès des quatre principales structures associatives qui composent ce champ : la Croix-Rouge française (CRF), la fédération des banques alimentaires (FFBA), les Restos du cœur et les secours populaires français (SPF).

Plus du tiers des ressources en denrées alimentaires proviennent des invendus issus des industriels ou de la grande distribution, collectés lors des « ramasses ». Si elles étaient constituées de don, dans un choix politique assumé, l'État, en 2016, instaure la loi anti-gaspillage dite « loi Garot ». Elle aura pour conséquence indirecte la création d'un vaste « marché de la faim » qui s'appuie sur les associations pour écouler les invendus en échange d'importants avantages fiscaux. Les associations deviennent des entreprises de logistique et collectent les excédents au nom de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Elles se professionnalisent, se forment et deviennent un maillon essentiel dans notre système de production alimentaire. Car ici est le paradoxe, alors que la France compte près de 10% de sa population en précarité alimentaire, notre système alimentaire continue de surproduire.

Ces invendus sont pauvres au niveau nutritionnel car bien souvent composés de produits transformés avec une faible teneur en fibres, minéraux et vitamines et au contraire riches en sel, en sucre et en graisses. Si l'aide alimentaire délivrée par les structures est indispensable, les dérives sont visibles. En mangeant de la nourriture de mauvaise qualité, issue des ramasses ou des étals des enseignes discounts, les populations les plus fragiles sont celles qui sont le plus touchées par des problèmes de santé liés à leur alimentation. Ainsi, les personnes accueillies par les Banques Alimentaires sont 16 % à être atteintes de diabète (de type 2), contre 5 % dans la population générale. Le taux d'obésité est également plus important.

Notre système alimentaire fait l'objet de critiques récurrentes et où les scandales sociales, sanitaires ou écologiques apparaissent de plus en plus fréquemment. Par le lien étroit qui l'uni à l'aide alimentaire, elle souffre des mêmes maux. Au fil des années, la prise de conscience environnementale au sein de la société se veut de plus en plus marquée. Le citoyen devient un consommateur plus responsable et cherche à améliorer son alimentation tant pour sa santé, pour la préservation de l'environnement ou pour offrir des revenus « solidaire » aux producteurs et agriculteurs. Plus de transparence, moins de plastique, du local, du bio, du vrac, ... Les attentes sont nombreuses et les citoyens plus engagés afin de promouvoir un système plus durable. L'engagement associatif est donc fort avec pour preuve la multiplication d'associations dont les très médiatiques AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne), qui prônent une agriculture durable et un revenu décent pour les maraichers et producteurs. La transition écologique et solidaire n'échappe pas à ce champ d'action et légitimement se pose la question : l'aide alimentaire doit-elle se réinventer pour répondre aux enjeux de la transition écologique et solidaire ?

Ce mémoire se décompose d'une première partie permettant de dresser au préalable une vision, un état des lieux, pour appréhender et comprendre l'aide alimentaire française (Chapitre 1) avant d'étudier les associations dites « traditionnelles ». Celles-ci, bien conscientes des enjeux, sont déjà dans une démarche prospective afin de revoir leurs plans stratégiques (chapitre 2). Enfin, il propose dans une dernière partie un tour d'horizon des initiatives citoyennes et associatives qui se multiplient sur le territoire afin de proposer des solutions qu'elles jugent plus responsables : repas plus équilibrés, produits bio, agriculture durable, meilleure équité sociale, ... (chapitre 3). Sans conclusion trop hâtive, ce mémoire montre que le chemin vers une transition écologique et solidaire est long, semé d'embûches et où les freins sont nombreux mais grâce à la mobilisation de citoyens engagés l'optimisme est de mise...

CHAPITRE 1 : L'AIDE ALIMENTAIRE AUJOURD'HUI

Connaissez-vous « l'aide alimentaire » ? Dans l'imaginaire collectif, en guise de réponse, on visualiserait des caddies disposés à l'entrée des grandes surfaces, entourés de bénévoles en gilet orange, arborant des slogans pour nous inciter à les remplir. Ou peut-être l'image d'un cœur rose, entouré de ses couverts et de la mine sympathique de Coluche, rappelant l'importance de la solidarité. Et dans une ambiance plus « tristoune », des files d'attendes devant un d'étale de table, dans une nuit glaciale de février, où des bénévoles s'affairent pour distribuer des repas chaud... Ces images sont réelles. Elles sont une réalité de cette contribution solidaire régulièrement mise sur le devant de la scène grâce au mouvement initié par Coluche en 1985 et qui a donné naissance au groupe « Les Enfoirés ». Pour autant peut-on affirmer que nous la connaissons vraiment ? En connaît-on réellement les contours ? En réalité elle est plus vaste qu'on ne le croit. Ses rouages sont souvent méconnus tout comme ses dérives. Cette première partie permet de dresser un état de l'aide alimentaire en France : ses chiffres, ses acteurs, ses bénéficiaires, ses évolutions, ses atouts mais aussi ses limites sans oublier un détour auprès des premiers maillons de la chaîne alimentaire : les producteurs et agriculteurs...

L'AIDE ALIMENTAIRE UNE DEFINITION AUX MULTIPLES ENJEUX

Une définition simple de l'aide alimentaire pourrait être : l'aide alimentaire consiste à fournir des denrées alimentaires aux populations fragiles. Cette définition a le mérite d'être simple et ne peut souffrir d'aucun désaccord. Mais elle ne reflète pas toutes les complexités de cette aide si singulière dans un pays où la cuisine est élevée au rang de tradition et un véritable vecteur social.

La loi du 30 octobre 2018, dite « loi Egalim », donne une définition juridique et étatique. Jusqu'à la publication de l'article 61, qui abroge l'article L230-6, l'aide alimentaire se rattachait au Code rural et de la pêche maritime. Elle est maintenant rattachée au Code de l'action sociale et des familles (Casf) et définie par l'article L266-2 :

L'aide alimentaire a pour objet la fourniture de denrées alimentaires aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale, assortie de la proposition d'un accompagnement. Cette aide est apportée tant par l'Union européenne que par l'État ou toute autre personne morale.

L'aide alimentaire s'imbrique dans la lutte contre la précarité alimentaire, qui elle est définie par l'article L266-1 :

La lutte contre la précarité alimentaire vise à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale.

Elle s'inscrit dans le respect du principe de dignité des personnes. Elle participe à la reconnaissance et au développement des capacités des personnes à agir pour elles-

mêmes et dans leur environnement. L'aide alimentaire contribue à la lutte contre la précarité alimentaire.

La lutte contre la précarité alimentaire comprend la poursuite des objectifs définis à l'article L. 1 du code rural et de la pêche maritime et par les programmes nationaux relatifs à l'alimentation, à la nutrition et à la santé.

La lutte contre la précarité alimentaire mobilise l'État et ses établissements publics, les collectivités territoriales, les acteurs économiques, les associations, dans le cadre de leur objet ou projet associatif, ainsi que les centres communaux et intercommunaux d'action sociale, en y associant les personnes concernées.

Cet ensemble de définition donne déjà des pistes sur les enjeux de l'aide alimentaire. On y retrouve l'objectif visé : favoriser l'accès à une *alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité* ; les acteurs « débiteurs » de cette aide : l'État, les collectivités territoriales, les CCAS¹ et CIAS², les acteurs économiques, les associations ... ; et un principe fondamental : s'inscrit dans le respect du principe *de dignité des personnes*. Pour décrire ce principe nous pouvons nous appuyer sur la définition du « *droit à l'alimentation* », reconnu depuis la déclaration universelle des droits de l'Homme adoptée en 1948, reprise par le comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies et résumé ainsi :

Le droit à une alimentation adéquate est réalisé lorsque chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec d'autres, a physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante et de qualité ou les moyens de se la procurer.

Pour donner une autre définition de l'aide alimentaire nous pouvons également nous référer au plan stratégique des restaurants du cœur qui définit l'aide alimentaire par : « *L'aide alimentaire est un volet fondamental de l'aide à la personne et représente le premier pas vers la réinsertion pour les personnes accueillies* ». Cette définition donne d'autres éléments. L'aide alimentaire est à considérer dans un ensemble plus large : l'aide à la personne. Elle n'en est qu'une des composantes au même titre que la santé, l'hébergement d'urgence, l'insertion par l'emploi, l'inclusion numérique, l'accès aux loisirs, ... Cette notion est une valeur partagée en interne puisqu'il s'agit d'un point identifié lors de leur enquête auprès de leurs bénévoles :

« Point 5 : Les bénévoles appellent des locaux adaptés qui permettent un accueil de meilleure qualité et le développement des activités d'aide à la personne »³.

Mais à noter également la volonté dans cette définition de considérer l'aide alimentaire comme une étape transitoire. A travers cette définition elle est imaginée et pensée comme une aide temporaire pour des personnes ayant basculé récemment dans la précarité, du fait d'un accident de la vie, ou auprès des « travailleurs pauvres » recourant ponctuellement

¹ Centre Communal d'Action Sociale (structure étatique avec une compétence globale dans le champ de l'action sociale et médico-sociale).

² Centre Intercommunal d'Action Sociale (identique au CCAS dans un périmètre géographique différent)

³ Issu du rapport « Réflexion prospective sur l'avenir des restos du cœur à 2035 »

à l'aide alimentaire afin de pallier leurs difficultés budgétaires. Dans les propos recueillis par Frédéric Denhez et Alexis Jenni dans leur ouvrage « Ensemble pour mieux se nourrir », Sébastien Thollot, secrétaire général des secours populaires, abondait dans le même sens : « *L'aide alimentaire est l'un des leviers de la solidarité, qui est une prise en compte globale de la personne. Elle est un moyen, pas une fin en soi* ». Notions également présentes au sein des épiceries sociales de la Croix-Rouge Française comme nous l'explique Dominique, bénévole et responsable d'une épicerie à Suresnes dans le département des Hauts-de-Seine (92) :

« ... peu importe, en tout cas un travailleur social, elle discute avec la famille, monte un projet avec la famille, ça doit être souvent des diminutions de dettes locatives, dettes énergétiques ou autre projet (...) Nos familles en fait elles ont un projet social, elles viennent sur une durée en règle générale de 3 mois, 2 fois par mois (...) Donc en gros c'est 9 mois de prise en charge »⁴.

Ou encore auprès des épiceries solidaires ANDES, groupe SOS, où Rozenn, chargée de projets, rappelait le principe d'accès :

« Elles sont accompagnées pour accéder à une épicerie. On ne rentre pas comme ça, comme on veut, il faut être accompagné par une assistante sociale donc c'est les services sociaux qui identifient des personnes et qui ensuite vont les rediriger vers les structures. (...) Y a cette notion de projet qui est très importante dans le système même de l'épicerie. On va à l'épicerie pour avoir un temps de respiration pour pouvoir mettre à bien ce projet qu'on a défini avec l'assistante sociale qui nous accompagne (...) on va avoir accès à l'épicerie pendant 3, 6, 9 mois, ça peut être renouvelable aussi en fonction de l'avancée du projet »⁵.

En conclusion, l'aide alimentaire est à englober dans un environnement social plus large d'aide à la personne avec pour principal objectif de fournir une alimentation durable et de qualité. Mais dans une temporalité donnée, associé à un projet social permettant une réinsertion des bénéficiaires afin de préserver leurs dignités.

SES PRINCIPAUX CHIFFRES

Il existe de multiples chiffres. S'ils divergent en fonction de la source de l'information, ils ont un point commun : leur ampleur. Aucun ne laisse indifférent face à l'ampleur de la précarité qu'ils révèlent. Autre point de convergence, l'évolution à la hausse de tous ces chiffres. Peu importe l'intervalle de temps, ils laissent penser que la crise sociale s'accroît. Le nombre de repas servis, sûrement l'indicateur le plus représentatif, n'a de cesse de croître. Pour les Restos c'est seize fois plus en 30 ans. L'association Réseau Action

⁴ Propos recueillis auprès de Dominique (Responsable d'une épicerie solidaire pour la CRF)

⁵ Propos recueillis auprès de Rozenn (Chargée de projet pour ANDES)

Climat estime que le nombre de bénéficiaires a quasiment doublé en 10 ans passant de 2,8 millions à 5,5 millions.

En France en 2021, le nombre de personnes en situation de précarité alimentaire - ayant besoin de recourir à l'aide alimentaire ; est estimé entre *5,5 et 7 millions*⁶. Cela représente 8 à 11% de la population française. Ces chiffres peuvent être mis en parallèle avec le nombre de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté qui s'établit en France à 9,2 millions⁷ en 2019 (14,6% de la population). Cela représentait en 2018 *335 000 tonnes de nourriture distribuée*⁸.

Les banques alimentaires indiquaient dans leur rapport annuel de 2021 : 2,2 millions de personnes aidées pour 75 600 tonnes de nourriture sauvées du gaspillage et 7 057 bénévoles⁹. Pour la Croix-Rouge Française les chiffres clés du rapport 2022 sont 451 553 personnes accompagnées, 62,5 millions de repas, 31 000 tonnes de denrées distribuées, 20 000 bénévoles¹⁰. Enfin, les Restos affichaient 1,1 million de personnes accueillies, 142 millions de repas (contre 8,5 millions à leur création) et 70 000 bénévoles.

Ces chiffres mirobolants montrent que l'aide alimentaire n'est pas une aide sociale marginale. Les crises traversées depuis le premier choc pétrolier de 1970 (crise des Subprimes, crise du Covid, l'inflation à la suite de la guerre en Ukraine, ...) n'ont fait que renforcer le nombre de bénéficiaires.

Autre chiffre marquant, le nombre important de bénévoles. L'aide alimentaire repose essentiellement sur le bénévolat. Le rapport de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS), estimait à 200 000 le nombre de bénévoles associatifs¹¹. L'engagement associatif y est donc très fort.

SES PRINCIPAUX ACTEURS

L'aide alimentaire mobilise trois grandes familles d'acteurs :

- Les pouvoirs publics qui cadrent les dispositifs à travers les politiques publiques liées à la pauvreté, la santé et à l'alimentation. Ils sont l'un des financeurs du système de l'aide alimentaire ;
- Les acteurs privés, entreprises et particuliers, dont l'intervention se résume essentiellement à des dons (financiers, bénévolat ou en nature) ;
- Les associations qui assurent l'activité matérielle comme la gestion des stocks, la logistique, la distribution, l'accueil des bénéficiaires, ... Elles sont la base sur laquelle repose tout l'édifice de l'aide alimentaire.

⁶ Données issues du rapport « Répondre aux défis climatiques » de l'association Réseau action climat

⁷ Données issues du site de l'INSEE

⁸ Données issues du rapport IGAS N°2019-069R

⁹ Données issues du rapport annuel 2021 des banques alimentaires

¹⁰ Données issues du site de la croix rouge française

¹¹ Données issues du rapport IGAS N°2019-069R

L'aide alimentaire est un paysage foisonnant où l'on retrouve une multitude de structures : épiceries solidaires, épiceries sociales, centres d'hébergement, centres médico-sociaux, antennes locales, ... Si ces structures associatives sont indépendantes, elles peuvent être rattachées à un réseau national (tête de réseau). En France, il en existe quatre majoritaires dont on retrouve quelques données synthétisées ci-dessous :

	Nombre de bénéficiaires	Nombre de centres de distribution	Modalités de distribution
Restos du Cœur	1 100 000	2 111 centres et antennes	Distribution de paniers Distribution de repas chauds Aide spécifique pour les bébés
Secours Populaire Français	1 700 000	661 comités locaux	Distribution de paniers Distribution de sandwiches ou repas chauds
Croix-Rouge française	460 000	942 unités d'aide alimentaire 598 centres de distribution 91 épiceries sociales	Distribution de paniers Distribution de repas chauds Organisation de repas partagés
Les banques Alimentaires	2 200 000 (*)	98 banques alimentaires 5 300 associations et CCAS partenaires	Redistribution des denrées auprès des partenaires

(*) indirectement, elles ne distribuent aucun repas mais redistribuent les denrées collectées auprès de structure partenaire.

Ces quatre structures concentrent à elles seules 5.5 millions de bénéficiaires soit environ les trois-quarts des bénéficiaires ayant recours à l'aide alimentaire. Nous verrons par la suite que l'agrément dont elles bénéficient auprès de FranceAgriMer en est une des principales raisons. Si pour certaines leur histoire est ancienne, la Croix-Rouge Française (1864) ou les secours populaires (1945), deux des principales associations, les banques alimentaires (1984) et les Restos du cœur (1985), sont fondées dans les années 80 à la suite du premier choc pétrolier et de l'augmentation de la pauvreté.

Les associations affiliées à ces réseaux historiques ne représentent toutefois qu'une infime partie d'une constellation beaucoup plus large de structures qui, à des niveaux et selon des modalités variées, « pratiquent » l'aide alimentaire. Si la multiplication de ces structures interroge la notion même d'aide alimentaire comme champ d'intervention et qu'il est difficile d'en déterminer son périmètre et ses contours, nous pouvons toutefois distinguer 3 catégories de structures :

- Des *structures spécialisées dans l'aide alimentaire*. Structures locales et indépendantes (associations de quartier, associations paroissiales, ...), également quelques antennes locales des grands réseaux nationaux, elles fonctionnent majoritairement grâce au bénévolat et son réseau de partenaires se limite aux services sociaux départementaux ou communaux (CCAS). L'accompagnement autour de l'aide alimentaire est absent ou quasi-inexistant et leur moyen financier limité (55% disposent d'un budget annuel inférieur à 50 000 € dont 30% inférieur à 30 000€) ;
- Des *structures généralisées* dans le champ de la lutte contre l'exclusion où l'aide alimentaire n'est pas la seule aide sociale proposée. Souvent rattachées à un réseau national, elles profitent d'un réseau de partenaires étendu. Si son fonctionnement dépend du bénévolat, on note la présence de salariés (60% d'entre

elles disposent de 1 à 15 salariés) et des moyens financiers plus importants (plus de la moitié dispose d'un budget annuel moyen entre 50 000 € et 500 000 €). Cette catégorie comprend des associations indépendantes (accueils de jour, centres sociaux, ...), mais on y inclut également les structures affiliées aux réseaux nationaux (Croix Rouge, Secours Populaire et Restos du Cœur) ;

- Des *associations gestionnaires de structures médico-sociales* ou d'hébergement. Les moyens sont plus importants (plus de la moitié dispose d'un budget annuel supérieur à 100 000 €) et leur fonctionnement est assuré majoritairement par des salariés (en moyenne supérieur à 15 salariés). L'aide alimentaire représente une activité marginale et vient compléter un accompagnement social multiple (accès aux droits, au logement, recherche d'emploi, ...).

Ces dernières accueillent majoritairement des publics très précaires : sans domicile fixe (SDF), grands exclus, migrants, ... A l'inverse dans les deux premières structures, les bénéficiaires sont essentiellement des personnes à bas revenus. Les bénéficiaires de minima sociaux sont équitablement répartis entre ces trois structures.

Pour les structures généralisées, l'aide alimentaire intègre un champ plus large où l'on retrouve d'autres actions sociales comme l'accès aux droits (22%), l'hébergement (21%), l'accès à la culture et aux loisirs (15%). Même si l'aide alimentaire reste la principale activité pour 80% de ces structures.

En résumé, malgré l'hétérogénéité des structures, il s'en dégage deux types : des « petites structures » reposant essentiellement sur le bénévolat et dont l'activité principale est centrée sur l'aide alimentaire et des organismes professionnels, de taille plus importante, pour lesquels l'aide alimentaire ne représente qu'une activité marginale.

Si les associations et notamment les têtes de réseau, se sont structurées et institutionnalisées, à l'inverse de certains secteurs sociaux (logement, hébergement, ...) elles ne sont pas opératrices de l'État. Ce qui leur confère une plus *grande indépendance* et liberté d'action. Nous pouvons noter certains mimétismes étatiques dans leur structuration et leur fonctionnement, liée à une bureaucratie excessive induit par le contrôle. Contrepartie inévitable des financements publics et/ou à l'obtention de l'habilitation permettant aux associations d'œuvrer de l'aide alimentaire¹². Mais elles disposent d'une réelle liberté pour la mise en œuvre de leurs actions. Atout indispensable s'il existe en son sein une volonté de changements stratégiques (voir chapitre 2).

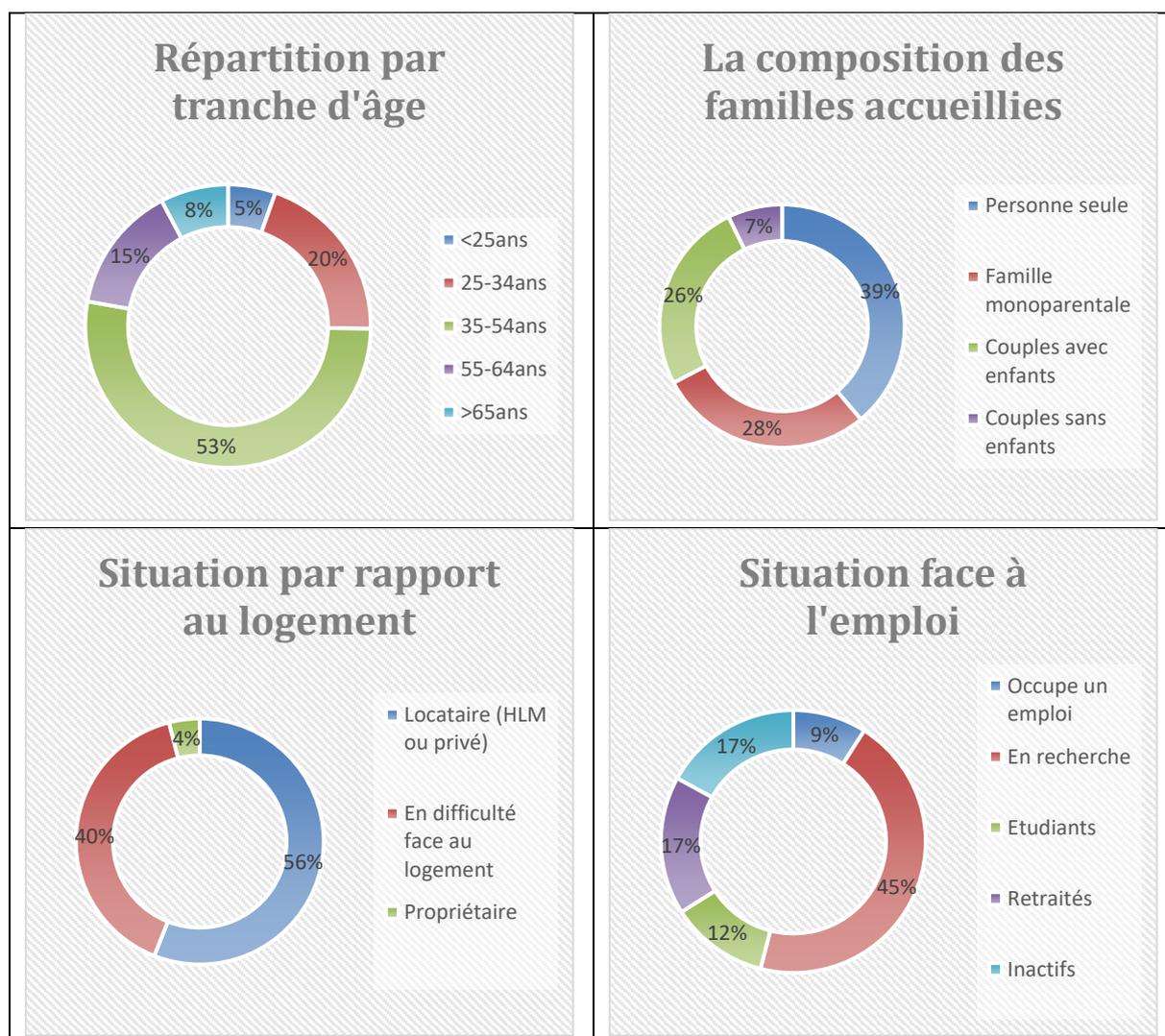
SES PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES

Pour désigner les bénéficiaires de l'aide alimentaire chaque association a son terme qui lui est propre, personnes aidées (PA) pour les banques alimentaires, personnes

¹² En France, L'habilitation implique le respect permanent des conditions énoncées aux articles R266-2 à R266-10 du Code de l'action sociale et des familles

accompagnées pour la CRF, personnes accueillies pour les Restos. Mais qui sont ces femmes et ces hommes qui se cachent derrière ces termes ?

En s'appuyant sur l'étude engagée par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) en 2016 ou les enquêtes Abena¹³ menées par l'observatoire régional de santé d'Ile-de-France, il est possible d'obtenir les premiers éléments de réponse au travers des éléments sociodémographiques. Nous pouvons tracer 4 graphiques permettant de mieux « cerner » les bénéficiaires de l'aide alimentaire.



En observant les deux graphiques du haut, nous constatons que plus de la moitié des bénéficiaires sont des personnes entre 35 et 54 ans et un quart ont moins de 25 ans. Les familles (en intégrant les familles monoparentales) sont majoritairement représentées avec 54% des bénéficiaires devant les personnes seules qui représentent 39%. Ceci permet de redessiner la vision souvent tronquée du bénéficiaire vivant seul dans la rue « exclu du système ». Si l'aide alimentaire apporte son soutien à des personnes en grande

¹³ Les liens vers les rapports sont disponibles dans la bibliographie

précarité, les *familles avec des enfants* à charge restent les premières bénéficiaires de cette aide.

L'accès au logement est une donnée importante lorsqu'on étudie l'aide alimentaire. En effet, il détermine la capacité des bénéficiaires à pouvoir cuisiner et prendre un repas dans son lieu d'habitation. Sur ce point on note que 40% d'entre eux sont en difficulté face au logement et donc ont un accès restreint à un espace cuisine. Il est donc important que les associations conservent une distribution de repas, rendu souvent possible par la « ramasse » de plats transformés, et qu'elles ne se limitent pas à la distribution de denrées qui pour une partie des bénéficiaires peut s'avérer contre-productive. En dehors des personnes vivant sans abri ou dans un endroit non prévu pour l'habitation, l'étude Abena indiquait que 29% des personnes fréquentant l'aide sociale déclaraient ne pas pouvoir prendre de repas le soir sur leur lieu d'habitation.

Dernier point, le rapport des bénéficiaires face à l'emploi. Sans grande surprise seulement 9% des bénéficiaires déclarent avoir un emploi stable alors que 62% d'entre eux en sont exclus (ou en bénéficient de façon très partielle). Plus d'un bénéficiaire sur deux déclare comme principale source de revenu les allocations sociales (RSA, minima sociaux...). Une étude de la DRESS¹⁴ montre que 16,6% des bénéficiaires du RSA avaient recours à des aides alimentaires. Ceci peut s'expliquer en partie par un plus faible niveau d'étude au sein des bénéficiaires : 43,9% n'ont aucun diplôme contre 26,8% en population générale. Si les étudiants ayant recours à l'aide alimentaire sont souvent mis en avant par les médias, ils ne représentent qu'une faible (mais déjà trop) part des bénéficiaires. Notons toutefois que les études étaient menées avant la crise du Covid.

Les entretiens qualitatifs menés lors des enquête Abena ont permis de dégager trois catégories de bénéficiaires :

- Les personnes *dépendantes exclusivement de l'aide alimentaire* (39%). Une majorité de ces personnes ne peuvent pas travailler légalement (migrants, demandeurs d'asile, sans-papiers, ...). Pour l'administration on parle « d'invisible ». Les difficultés alimentaires se trouvent renforcées pour ces personnes qui sont logées à l'hôtel (ou des centres d'hébergements spécialisés) où il est interdit de cuisiner dans les chambres ;
- Les personnes pour lesquelles *l'aide alimentaire représente une assistance* (49%). Si l'aide alimentaire reste prépondérante, ces personnes maintiennent des achats alimentaires réguliers. Elles font preuve d'indifférence ou sont désabusées face à l'intervention sociale institutionnelle ;
- Les personnes pour lesquelles *l'aide alimentaire constitue un soutien* (12%). L'aide alimentaire permet des économies, ou d'orienter les dépenses vers d'autres

¹⁴ « Les conditions de vie des bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité fin 2018 »

postes, avec un degré de dépendance faible. On retrouve des travailleurs à temps partiel ou à faibles revenus.

On peut noter que l'aide alimentaire ne concerne plus uniquement des personnes en grande exclusion mais également des *personnes insérées « socialement »* qui disposent d'un logement fixe (souvent précaire) ou d'un emploi (à temps partiels ou à faibles revenus). Une étude Ipsos, menée pour les Banques Alimentaires, montrait que pour 93% d'entre elles, les difficultés financières intervenaient des suites d'un événement particulier (rupture familiale, perte d'emploi, ...) alors que 70% n'avaient jamais eu recours à l'aide alimentaire avant cela. Ces personnes ressentent d'avantage le besoin d'être accompagnées en dehors de l'aide alimentaire.

Pour comprendre la nécessité de recourir à l'aide alimentaire, il faut se pencher sur le budget mensuel alloué à l'alimentation. En 2002, pour une famille de quatre personnes, on l'estime à 734€ pour les produits discounts, 814€ pour des marques nationales et 1179€ pour les produits bio¹⁵. En variant et diminuant les produits, tout en maintenant le respecte du PNNS¹⁶ et la saisonnalité des produits, le budget moyen tombe à 477€. D'après l'INSEE les 9 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté consacrent en moyenne 413€ par mois à l'alimentation. D'où une nécessité pour elle de recourir à l'aide alimentaire de façon ponctuelle. Il faut noter que 49% des bénéficiaires ont des ressources inférieures à 800€.

Lors des entretiens, le responsable du pôle institutionnel et stratégique des Restos du cœur, résumait la situation :

« Les restos aujourd'hui, c'est à peu près 142 000 000 de repas distribués, c'est 1 200 000 personnes qui sont aidées et c'est des personnes en situation de grande exclusion, avec presque 30% de personnes qui vivent sans ressources. 60% des personnes qui vivent avec la moitié du seuil de pauvreté. (...) On a beaucoup de familles pour 25% des familles, c'est des familles monoparentales (...) on a beaucoup de jeunes, beaucoup d'enfants notamment puisque 40% sont des mineurs puisque ce sont des enfants dans les familles qui sont soutenues par les Restos »¹⁷.

SES MODES DE DISTRIBUTION

On a vu lors des précédents chapitres qu'il existait différentes structures et qu'elles pratiquaient des activités diversifiées suivant leurs tailles, leurs statuts, leurs projets associatifs... En simplifiant les modes de distribution, il en existe deux types : la *distribution de denrées* et la *distribution de repas*.

La distribution de denrées est réalisée sous formes de paniers ou colis d'urgence délivrés dans des centres de distribution fixes ou itinérants. Si les colis d'urgence, préparés à

¹⁵ Chiffres transmis par l'association Familles rurales

¹⁶ Plan sur la nutrition lancé par l'État en 2001 et prolongé à deux reprises

¹⁷ Propos recueillis auprès d'un responsable de pôle aux Restos du Cœur

l'avance, répondent plutôt à un besoin immédiat et sont distribués sans contribution, le panier est lui constitué directement pas les bénéficiaires, avec l'aide des bénévoles, et répondent à un objectif de soutien ponctuel avec accès restreint (durée, système de point, ...) ou lié à une contrepartie (prix réduits, ...).

C'est le fonctionnement souvent retenu par les épiceries sociales ou solidaires. Ainsi Dominique expliquait :

« Globalement, ils ont un accès à l'épicerie sèche, aux fruits et légumes, aux produits frais des hypermarchés, des surgelés et quoi d'autres encore... des œufs, la viennoiserie et donc ils rentrent dans le parcours « Épicerie sèche, fruits et légumes » et on les éduque en fait à faire leurs courses »¹⁸.

Fonctionnement relativement proche des épiceries ANDES comme en témoigne Thomas, chargé de mission partenariats :

« Les épiceries solidaires déjà c'est... on va dire c'est un modèle alternatif aux autres têtes de réseau (...) Le but c'est de faire un petit commerce où tu respectes la dignité des personnes qui sont accueillies et tu leur permets d'acheter des produits divers et variés, mais selon leurs envies. C'est pas un panier que tu leur donnes avec des choses qui sont dedans (...) Donc l'idée c'est de garder une dignité dans l'achat »¹⁹.

La distribution de repas chauds, de sandwiches ou de collations se retrouve dans des structures associatives de type restaurants sociaux, centres d'accueil ou lors de maraude²⁰. Son accès n'est lié à aucune contribution. C'est le principe retenu par les Restos du cœur.

Sur l'ensemble des structures on estime à 80% celles qui pratiquent la distribution de panier dont 13% au sein d'épiceries sociales et la distribution de repas représente 7% des structures à travers notamment les maraudes ou les centres d'accueil.

Les épiceries sociales et/ou solidaires - d'après les données de la DGCS on comptabilise 900 épiceries en France - dont la création remonte aux années 90 reposent sur un modèle de distribution de panier avec une participation financière (même modeste). L'aide alimentaire d'urgence reste essentielle, notamment pour répondre aux besoins des plus précaires, mais maintient les bénéficiaires dans une dépendance qui ne leur permet pas une réinsertion sociale. Pour 70% des épiceries un accompagnement social est proposé aux bénéficiaires (retour à l'emploi, accès aux droits, informations, aide juridique, logement, ...).

C'est dans ce cadre que le réseau ANDES a été créé en 2000 (intégré en 2019 par le groupe SOS). Leur fonctionnement repose sur 4 principes :

¹⁸ Propos recueillis auprès de Dominique (Responsable d'une épicerie solidaire pour la CRF)

¹⁹ Propos recueillis auprès de Thomas (Chargé de mission pour la ANDES)

²⁰ Système de distribution itinérant destiné à aller au-devant des publics sans domicile fixe

- Le choix des produits ;
- La qualité des denrées distribuées ;
- La logique du contre-don par le biais d'une participation financière des bénéficiaires ;
- La mobilisation du bénéficiaire dans le cadre d'un projet personnel assorti d'une durée.

Ainsi à la suite des propos de Rozeen expliquant le fonctionnement d'accès, propos précédemment cités, Thomas surenchérit :

« C'est surtout aussi de montrer les prix, on affiche les prix en fait du marché et on affiche aussi (...) le dégrèvement qu'il y a sur le prix. Ça c'est pour leur dire : voilà ce que ça coûte normalement et voilà vous bénéficiez de ça. Il y a même des épiceries qui mettent en place des abattements qui « grandissent » au fur et à mesure que la personne est accompagnée dans l'épicerie »²¹.

C'est finalement Rozeen, au fil de l'entretien, qui résumera parfaitement la différence entre les deux modes de distribution et les raisons du choix réalisé par ANDES :

« Au sujet de l'aide alimentaire aujourd'hui, c'est là aussi qu'on peut se distinguer en tant qu'épicerie solidaire (...) Donc en fait, voilà y a toute cette notion d'aide alimentaire qu'il faut revoir aujourd'hui, et on peut plus être dans le colis d'urgence. On peut plus être dans cette distribution d'urgence à des personnes qui finalement ne viennent que pour récupérer un panier. Enfin voilà, c'est là où le modèle épicerie diffère parce que y a toute cette notion d'accompagnement social, de lieux de vie aussi qui va autour. Il y a tous ces ateliers qui vont permettre aux personnes de se réinsérer aussi dans la vie »²².

Le choix des modes de distribution sélectionnées par les structures est donc étroitement lié aux profils types des « publics visés » décrits aux paragraphes précédents. Le degré d'autonomie et d'équipement des bénéficiaires doit être en adéquation avec le mode de distribution de la structure. Pourtant leur mise en œuvre ne relève pas forcément d'une intention clairement exprimée de viser tel ou tel public mais parfois dépendante des moyens humains et matériels localement disponibles. Ainsi pour certains CCAS la mise en œuvre d'un mode de distribution résulte de la taille de la commune, des moyens logistiques et des agents disponibles et non du réel besoin des bénéficiaires. A l'inverse certains projets associatifs sont clairement alignés entre les bénéficiaires et l'aide apportée. La gratuité des repas ou la mise en œuvre de maraudes au sein des Restos du cœur vient du projet associatif qui se refuse d'exclure les plus précaire, personnes souvent exclues des structures sociales, de l'aide alimentaire.

Une 3^{ème} catégorie de distribution non évoquée volontairement existe : les *aides financières*. Elles permettent d'acheter certaines denrées ou d'avoir accès à certains

²¹ Propos recueillis auprès de Thomas (Chargé de mission pour la ANDES)

²² Propos recueillis auprès de Rozenn (Chargée de projet pour ANDES)

dispositifs : bon d'achat d'urgence, aides financières à la restauration scolaire, chèques accompagnement personnalités (CAP), ... Ces aides financières, malgré leur importance pour lutter contre la précarité alimentaire, reposent essentiellement sur l'État et sont notamment fournies par les CCAS/CIAS et autres structures sociales étatiques. Si la distribution ou l'accès à ces aides peut s'appuyer ponctuellement sur le milieu associatif (sous forme de délégation), leurs modes d'attribution, leurs natures, leurs modalités étant régis par les pouvoirs publics, elles sortent du cadre étudié dans ce mémoire.

Enfin, au-delà de ces 3 modes de distribution émergent de nouveaux modes alternatifs : les groupements d'achat, les jardins solidaires, les épiceries coopératives, les repas partagés, ... Ces modes naissent afin de repenser l'aide alimentaire, répondre à de nouveaux besoins ou échapper aux dérives de certaines pratiques. Quelques-unes de ces initiatives citoyennes et associatives seront présentées au chapitre 3.

SES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT

La majorité des approvisionnements, pour les principaux acteurs de l'aide alimentaire française, est issue de dons en nature. Mais ils sont de différentes sortes :

- Les *subventions* financées par l'UE ou l'État français avec notamment le Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD), le Fonds Social Européen + (FSE+) ou le Crédit National pour les Épiceries Sociales (CNES) financé par la Direction générale de la Cohésion sociale ;
- Les *invendus* (les ramasses) des enseignes de la grande distribution dont les dates limites de consommation (DLC) sont proches ;
- Les *dons* locaux d'entreprises, d'industries agro-alimentaires, de producteurs agricoles ;
- Les *collectes* de produits auprès du grand public à l'entrée ou la sortie des enseignes locales de la grande distribution. Mais également auprès de La fédération française des banques alimentaires (FFBA) partenaire majeur pour nombre d'associations ;
- Les *achats* de produits sur les fonds propres des unités locales.

Ce qui peut donner le tableau synthétique suivant :

	Type de produits	Part (en%)
Subventions	Produits secs et surgelés	Entre 30% et 40%
Invendus	Produits secs	Entre 30% et 50%
Dons	Produits frais, secs, fruits et légumes	
Collectes	Produits secs	Environ 30%
Achats	Tous types de produits	Inférieur à 10%

Les trois premières sources (en regroupant invendus et dons) d'approvisionnement représentent globalement la majorité des ressources des structures. Si leurs répartitions peuvent légèrement varier, chacune représente environ un tiers des approvisionnements.

Les achats directs sont très marginaux et permettent souvent aux structures un accès aux produits non disponibles à travers les dons.

Ces chiffres sont représentatifs des quatre têtes de réseaux. Mais de fait, ils sont représentatifs pour la majorité des structures car les banques alimentaires distribuent près de 5300 associations ou CCAS partenaires (25,2% de CCAS, 26,3% de grands réseaux caritatifs tels que la CRF, Emmaüs ou les secours catholiques et 48,5% d'associations indépendantes²³). Elles sont une des principales ressources pour nombre de petites structures (environ 80%) comme l'a souligné la présidente de la banque alimentaire de Paris :

« En gros nous on est le maillon central de la chaîne puisque on récupère des dons auprès de la grande distribution et de l'industrie agroalimentaire pour les redistribuer à des associations partenaires. Sur l'île de France nous avons quand même un réseau de 385 associations partenaires qui peuvent être assez variées ça peut être soit des grands réseaux nationaux, soit des associations locales, des épicerie sociales, ... »²⁴.

Les subventions sont principalement données à travers le « Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) ». Le fonds européen, créé en 2014 en remplacement du PEAD, permet de soutenir financièrement les actions menées par les États membres et l'ensemble des associations caritatives de l'UE et contribue à atteindre plusieurs objectifs de la politique sociale européenne tel que l'atténuation des formes les plus graves de pauvreté. A l'origine le PEAD servait à écouler auprès des œuvres caritatives les surplus produits par l'agriculture et était lié à la PAC²⁵. Mais face à la hausse des demandes, les achats de denrées sont devenus prédominants et le programme a été remplacé par un fonds européen. La France, qui disposait d'un budget alloué de 499 millions € sur la période 2014-2020, délègue la redistribution sur son territoire des denrées issues du FEAD à l'établissement public FranceAgriMer²⁶ qui lui-même (par suite d'un appel d'offre national) a accrédité les quatre principales associations : les banques alimentaires, la Croix-Rouge française, Les Restos du cœur et les secours populaires français. Elles sont seules, en France, à avoir un accès à ces denrées. Si sa gestion et ses dérives cristallisent beaucoup de critique (voir chapitre 2), le FEAD offre une prévisibilité forte avec un cadre financier pluriannuel garanti par UE.

En complément des denrées issues du FEAD, les dons ou les invendus des industries agro-alimentaire ou de la grande distribution, les grandes et moyennes surfaces (GMS), sont une des sources d'approvisionnement importante comme le souligne ce responsable de pôle aux restos du cœur :

« ... du don alimentaire dont on bénéficie pour presque la moitié entre 40 et 50% de notre volume qui sont distribués chaque année (...) y a des récupérations d'invendus, y a des dons d'agriculteur, des dons d'industriels, donc on a parfois l'image uniquement

²³ Données issues du site internet des banques alimentaires

²⁴ Propos recueillis auprès de la Présidente de la Banque Alimentaire de Paris

²⁵ Politique agricole commune

²⁶ Sous l'autorité de gestion de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

des dons de grandes surfaces, mais c'est pas que ça, c'est beaucoup plus diverse. (...) Et puis on a évidemment un fonds européen qui reprend presque 30%, donc ça c'est des marchés publics »²⁷.

Mais également pour les banques alimentaires :

« Au départ c'était vraiment la lutte contre le gaspillage un des deux objectifs de la banque alimentaire (...) c'est-à-dire les invendus qu'on récupère auprès de la grande distribution, là c'est plutôt des produits frais, puis l'industrie agroalimentaire ça peut être des surstock, des arrêts de promotions ou des produits mal étiquetés. C'est toujours des produits parfaitement consommables mais plus commercialisables ... »²⁸.

Les avantages fiscaux accordés aux entreprises depuis la loi Garot (voir paragraphe suivant) est un vecteur important de soutien public pour la lutte contre la précarité alimentaire. La collecte de ces dons est réalisée directement par les associations qui disposent de leurs propres réseaux de logistique (pratique couramment appelé « ramasse »). Elle est responsable de la professionnalisation des associations qui sont responsable des produits collectés et doivent donc respecter les normes sanitaires et principalement le respect de la chaîne du froid. Professionnalisation assumée par la présidente de la Banque alimentaire de Paris :

« Notre préoccupation c'est de redistribuer l'aide alimentaire dans des bonnes conditions, c'est le respect de la chaîne du froid, des produits encore consommables pour ne pas (faire) courir des risques aux bénéficiaire qui sont des publics fragiles. Donc on est quelque part des logisticiens... »²⁹.

Enfin dernière source d'approvisionnement : les collectes nationales auprès du grand public. Elles restent une source non négligeable comme le rappelle la présidente :

« Dans les autres approvisionnements il y a les aides publiques on parle de l'État et de l'union européenne, par l'intermédiaire du Front Social Européen (...) et puis notre troisième source d'approvisionnement c'est la collecte nationale (...) c'est le moment de l'année où on va à la rencontre du grand public pour demander des dons en denrées alimentaires... »³⁰.

Ces collectes restent une source d'approvisionnement importante mais surtout elles permettent également de donner de la visibilité aux associations. La précarité est par nature peu visible, elles permettent de rappeler régulièrement son existence.

Les achats directs sont très marginaux (souvent inférieur à 10%) et permettent surtout d'obtenir des produits non disponibles à travers les dons. Ils sont parfois issus de projet

²⁷ Propos recueillis auprès d'un responsable de pôle aux Restos du Cœur

²⁸ Propos recueillis auprès de la Présidente de la Banque Alimentaire de Paris

²⁹ Propos recueillis auprès de la Présidente de la Banque Alimentaire de Paris

³⁰ Propos recueillis auprès de la Présidente de la Banque Alimentaire de Paris

ciblé et subventionné par l'État dans le cadre d'initiatives ou de projets spécifiques comme l'achats de produits locaux. Ces achats sont mentionnés par la présidente :

« Et puis depuis la crise Covid on a été amené à faire des achats. Au départ c'était pas du tout dans notre objectif mais on a régulièrement des subventions qui sont destinées à faire des achats alimentaires. Bien sûr on ne les refuse pas ça reste une part marginale pour l'instant de nos approvisionnements mais ça permet de compléter et de diversifier un peu... »³¹.

SES EVOLUTIONS RECENTES

L'une des principales évolutions citée lors des entretiens ou mentionnée systématiquement dans les textes, est la loi dite « *loi Garot* » de 2016 (puis renforcée par la loi Egalim). En effet, la loi a modifié de façon importante le secteur de l'aide alimentaire en l'institutionnalisant. La loi dont l'objectif principal est de lutter contre le gaspillage alimentaire, oblige les supermarchés dont la surface est supérieure à 400m² ou les industries agro-alimentaires, à donner leurs invendus en échange de réduction fiscale (pouvant aller jusqu'à 60% des dons versés) au titre de l'article 238 bis du code général des impôts. Mais également d'établir des stratégies d'optimisation : meilleure gestion des stocks, vente promotionnelle pour les produits dont les DLO arrivent à échéance, ... La loi a découlé sur la signature de conventions de dons entre les industriels et les associations d'aide alimentaire, afin qu'elles reprennent leurs invendus encore consommables lors de leurs « ramasses ».

Le premier effet notable, c'est la professionnalisation des associations qui se retrouvent ancrées dans le système alimentaire en se retrouvant « opératrice » de ses industries en leur permettant d'écouler leurs stocks d'invendus. L'association en acceptant les dons en devient responsable et doit donc se plier à toutes les règles sanitaires et d'hygiène. Ce point a « professionnalisé » les bénévoles des associations qui se retrouvent logisticiens. De nombreuses formations ont été nécessaires pour permettre aux associations de franchir ce cap et se professionnaliser.

Pour illustrer les conséquences prenons l'exemple des banques alimentaires dont une grande partie des denrées reçues provient des dons. En moyenne ce sont 5 tonnes de denrées qui entrent et sortent d'une banque alimentaire chaque jour (auprès de 3 000 points de ramasse). Les denrées sont ensuite contrôlées, triées, enregistrées et entreposées avant la « préparation de commande » pour les associations partenaires. Cela représente quotidiennement 5 à 6 heures de travail pour que les denrées soient mises à la disposition des associations. Ces dernières assureront elles-mêmes la « logistique du dernier km ». Cette logistique constitue un défi quotidien.

Un dernier effet inattendu provoqué par la loi : l'appauvrissement des dons collectés. L'ensemble des acteurs, industriels, GMS, ont appris à mieux gérer leurs stocks et par

³¹ Propos recueillis auprès de la Présidente de la Banque Alimentaire de Paris

conséquence réduire leurs invendus. Ce point a été souligné lors des entretiens auprès des Restos du cœur ou de des Banques alimentaires :

« Et en fait dès que la loi est tombée on pensait que ça allait encore nous aider. Mais pas du tout. (...) Donc c'est vrai que voilà la loi anti-gaspillage a un peu pénalisé les associations et les dons associatifs, on le voit bien à la banque alimentaire Paris / Île-de-France on ne reçoit plus les mêmes quantités en produits frais »³².

« ... ce qu'on appelait la ramasse auprès des hypermarchés mais avec l'arrivée de la loi Garot, qui a sensibilisé sur le gaspillage alimentaire un des effets qui n'était pas attendu les magasins ont mieux gérés leur stock, ils ont mis en place d'autres pratiques pour lutter contre le gaspillage (...) ce qui fait qu'on a eu une baisse des dons... »³³.

Lorsqu'on évoque les évolutions de l'aide alimentaire, il y en a une qui est permanente mais qui mérite une attention particulière, c'est *l'accroissement des demandeurs*. Entre 2019 et 2021, période marquée par la crise du Covid, les bénéficiaires étaient en augmentation de près de 10% auprès des CCAS et associations partenaires des banques alimentaires³⁴. De plus si l'aide alimentaire était une aide ponctuelle, elle devient pour des millions de bénéficiaires une aide indispensable ce que déplore la présidente de la banque alimentaire de Paris :

« Une enquête commandée récemment à la demande des banques alimentaires, les bénéficiaires font plus appel à l'aide alimentaire et plus souvent... ce qui pouvait être un complément devient essentiel... »³⁵.

Enfin les structures qui composent le champ de l'aide alimentaire semblent en mouvement et des mutations s'opèrent. Elles sont les conséquences de plusieurs facteurs :

- La *diversification des activités* des structures historiques qui se repositionnent et s'affirment comme des associations de réinsertion sociale. L'exemple d'émergence d'épicerie sociale et solidaires, ou des modes plus alternatifs, avec une remise en cause d'une intervention uniquement distributive ;
- Le désengagement progressif des acteurs comme les CCAS³⁶ qui privilégient la coordination avec des associations partenaires ;
- Et l'arrivée de structures établies sur d'autres champs d'actions (logement, santé, emploi, ...) afin de répondre à la forte croissance du nombre de demandeurs.

SES ATOUTS

Le premier atout de l'aide alimentaire est de permettre *l'accès à la nourriture* à des millions de bénéficiaires. D'une logique implacable il faut d'abord souligner que l'aide alimentaire

³² Propos recueillis auprès de Dominique (Responsable d'une épicerie solidaire pour la CRF)

³³ Propos recueillis auprès de la Présidente de la Banque Alimentaire de Paris

³⁴ Données issues du rapport annuel 2021 des banques alimentaires

³⁵ Propos recueillis auprès de la Présidente de la Banque Alimentaire de Paris

³⁶ Suivant le baromètre UNCCAS

permet aujourd'hui à près de 7 millions de personnes de manger.

Mais le réel atout de l'aide alimentaire, point évoqué dans les chapitres précédents, c'est d'être plus qu'un accès à la nourriture, les associations jouent un rôle bien plus large. Elles permettent une *réinsertion des personnes accueillies*. Leur permettent de retrouver de l'autonomie ou les aider sur des projets de réinsertion professionnelle. L'aide alimentaire, pour nombre de structure, est avant tout un point d'entrée dans les dispositifs de lutte contre l'exclusion. C'est dans ce cadre que naissent des initiatives variées autour de pôles multifonctionnels (groupement d'achats, épiceries solidaires, ...) espaces précieux de sociabilité. Valérie Bettinger, responsable du pôle Aide matériels à la Croix-Rouge, précisait le fonctionnement de l'association :

« Généralement, les personnes sont orientées vers nos dispositifs par des travailleurs sociaux. Un accompagnement personnalisé est ensuite proposé par les bénévoles de la Croix-Rouge, en fonction des difficultés rencontrées, en complémentarité du travail social effectué par ailleurs. Des points d'étape sont régulièrement réalisés afin de suivre l'évolution de la situation du foyer »³⁷.

SES LIMITES ET SES DERIVES

Bénédicte Bonzi reprenait dans son ouvrage « La France qui a faim », des témoignages de bénévoles en charge de la ramasse dans un centre des Restos du cœur : « *Si on se plaint, c'est fini, on aura plus rien !* ». Les GMS par le biais des conventions de don, où les associations s'engagent à prendre l'ensemble des produits qui ont été mis de côté et sur la régularité de leurs passages, imposent leurs conditions et se traduit par une « concurrence » entre les structures associatives. Point souligné par la présidente de la banque alimentaire de Paris :

« Elle ne sont pas en position de force. La banque alimentaire on est une grosse association si un magasin nous donne trop de poubelle, on n'est pas là pour récupérer les poubelles, on va arrêter le partenariat. Mais des associations, même si dans la loi le magasin doit leur donner encore des produits encore consommables, s'il y a trop de déchet elles ne vont pas oser refuser... »³⁸.

Les associations ont subi un *changement dans le rapport de force*. Les traditionnels dons, issus généralement de partenariats, sont devenus des marchandises accessibles suivant des conditions imposées. Cette inversion dans les rapports de force a automatiquement entraîné des dérives dans les produits redistribués par certaines enseignes. Si les têtes de réseaux semblent minorer ces dérives (sans les occultés totalement), Dominique raconte son quotidien à l'épicerie :

³⁷ Propos de Valérie Bettinger, responsable du pôle Aides matérielles à la Croix-Rouge française, sur leur site internet

³⁸ Propos recueillis auprès de la Présidente de la Banque Alimentaire de Paris

« Alors les produits en frais, en règle générale, ils sont corrects (...) il y a des produits totalement interdits donc qu'on n'a pas le droit de ramasser et on le rappelle gentiment à l'hypermarché qui fait semblant de pas comprendre. Et sinon dans les fruits et légumes là c'est tout et n'importe quoi (...) Franchement enfin nos familles ne sont pas des petits cochons (...) Voilà, et donc souvent je dis aux bénévoles « Ben on va trier » ça c'est vraiment une partie de plaisir (...) Même les bananes trop mûres les familles ne veulent pas »³⁹.

Bénédicte Bonzi précisait : *« L'aide alimentaire est devenue un véritable débouché économique pour tout ce que la filière agro-industrielle produit en trop »*. L'évolution du PEAD en fonds monétaire, où s'échange désormais les denrées contre des financements, va dans ce sens. Les avantages fiscaux, issus de la loi Garot, entraîne également une aubaine pour la grande distribution qui peuvent défiscaliser leurs invendus et où des dérives existent comme en témoigne Dominique :

« Et alors ? Des fois j'en discute avec les hypermarchés et on me dit « Bah c'est qu'ils n'ont pas faim ». Enfin non, ce n'est pas ça (...) non, parce que c'est défiscalisé, donc ils ont tout intérêt de donner des choses moches. On ne va pas se cacher la face. La loi anti-gaspillage, c'était très bien, ça évite de gaspiller sauf que ça à défavoriser les associations »⁴⁰.

Si le système de l'aide alimentaire a prouvé une réelle efficacité par son développement ces trente dernières années, il tend à se structurer (appel d'offre, libres concurrence, respect des règles sanitaires et d'hygiène, traçabilité des aliments, ...). Pour plus d'efficacité il reçoit l'injonction de se développer pour répondre aux besoins du marché en absorbant ses surplus. Il n'a plus pour seul objectif de nourrir ses bénéficiaires mais également de traiter et de répartir des surplus alimentaires. Et paradoxe ces nouvelles tâches, externalisées aux associations, sont réalisées principalement par des bénévoles ce qui permet aux GMS ou aux industriels de limiter leurs coûts de traitement. Il bénéficie ainsi à l'enrichissement de certains acteurs. Certaines voix s'élèvent pour évoquer la *création d'un nouveau marché*, le « marché de la faim », qui profite de la misère tout en bénéficiant d'une marge économique.

Il existe un *ancrage fort de l'aide alimentaire dans la filière agro-industrielle* qui s'appuie sur les circuits longs pour se fournir en denrées. Cet ancrage a plusieurs conséquences qui méritent d'être soulignées. Tout d'abord, l'aide alimentaire tend à renforcer une logique de valorisation des surplus plutôt que leur réduction. Elle facilite même leur gestion à travers les « filières logistiques associatives » et par l'économie générée grâce à la défiscalisation. Ensuite, elle échoue à mettre en œuvre une cohérence territoriale entre l'offre des producteurs locaux et la demande des bénéficiaires. Elle favorise des circuits longs, en apparence moins chers et mieux organisés en matière de logistique, qui poussent

³⁹ Propos recueillis auprès de Dominique (Responsable d'une épicerie solidaire pour la CRF)

⁴⁰ Propos recueillis auprès de Dominique (Responsable d'une épicerie solidaire pour la CRF)

les associations à se tourner vers les plus grandes structures et tend ainsi à favoriser les acteurs les plus importants.

Autre limite importante du système actuel : la *qualité nutritionnelle* des produits. Rappelons que les sources d'approvisionnement, principalement issus de dons, sont des produits invendus et souvent de mauvaise qualité (saturé en acide gras, trop sucré, ...) et provoquent des carences tels que les fibres, les acides gras essentiels, les vitamines et les minéraux. Les bénéficiaires, indépendamment de leur niveau de dépendance à l'aide alimentaire, se retrouvent face à des produits issus des rayonnages d'enseignes discounts ou des ramasses. Les études menées montrent que cela engendre des problèmes de santé plus fréquents auprès des bénéficiaires de l'aide alimentaire. Ainsi, les personnes accueillies par les Banques Alimentaires sont 16 % à être atteintes de diabète, contre 5 % dans la population générale. Mais les ONG notent également de fortes prévalences de maladies cardio-vasculaires, du surpoids ou de l'obésité au sein des populations les plus fragiles. L'étude Abena, précédemment citée, alertait sur les problèmes de santé et d'obésité en particulier chez les bénéficiaires de l'aide alimentaire. Si les politiques publiques conseillent l'intervention de diététiciens dans les organisations cela n'a eu aucune retombée positive sur le terrain. Les associations qui ont pleinement conscience de ces problèmes essaient d'équilibrer leur panier en proposant plus de fruits et légumes frais et moins de produits transformés.

La précarité économique, sociale et sanitaire amplifie les phénomènes de compensation qui se mettent en place face aux situations anxiogènes. Manger équilibré nécessite une vie équilibrée. En effet cela nécessite d'avoir une certaine « disponibilité d'esprit » pour donner de l'importance à son régime alimentaire. D'où l'importance d'une action sociale en parallèle de l'aide alimentaire et d'un travail de fond sur la précarité alimentaire.

Abordé dans le chapitre 3, ces dérives sont au cœur de certaines initiatives citoyennes. C'est le cas des paniers doublement solidaires, initiative née entre les secours populaires et l'AMAP les Paniers Marseillais. Laurence, Co-présidente de l'association, précisait en évoquant les raisons de leur engagement :

« (...) c'est souvent des produits ultra transformés et de très mauvaise qualité et donc en plus l'agroalimentaire ils sont défiscalisés pour écouler ses produits donc en fait c'est un peu les poubelles de l'agroalimentaire. J'y vais fort dans les mots mais dans les faits c'est un peu ça quand même »⁴¹.

ET LE MONDE AGRICOLE DANS TOUT ÇA

Lorsqu'on évoque le champ de l'aide alimentaire, les études sur les associations ou ses bénéficiaires sont pléthores. Nous l'avons vu précédemment, qu'il est étroitement lié à notre système alimentaire. Il existe donc un acteur incontournable que nous ne pouvons passer sous silence : le monde agricole. Ne pas l'évoquer c'est oublier le premier maillon

⁴¹ Propos recueillis auprès de Laurence (Co-présidente de l'association Les Paniers Marseillais)

de notre système alimentaire. C'est oublié que les produits alimentaires, qu'ils soient vendus, donnés ou distribués, sont des denrées produites, cultivées et récoltées par des hommes et des femmes. Si l'étudier en profondeur paraît déraisonnable, un rapide focus pour mieux le comprendre et visualiser les enjeux qui l'entourent semble une étape indispensable.

Le monde agricole a été marqué par une profonde révolution notamment avec l'essor de l'ère industrielle. Comme tant de secteurs cette période entraîne une refonte du monde agricole qui évolue et se réinvente avec la mécanisation des tâches, l'amélioration des transports, l'arrivée de la chimie mais également de façon structurelle en suivant une logique de division du travail.

Les communautés paysannes dites « traditionnelles » perdurent en France jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle. Elles étaient synonymes d'exploitation familiale et sources d'activités très diversifiées permettant de produire elles-mêmes l'essentiel des biens utilisés dans l'agriculture et pour la vie matérielle quotidienne. Avec l'ère industrielle elles deviennent des exploitations agricoles spécialisées dans la culture de quelques végétaux ou l'élevage d'une unique espèce d'animale. Les exploitations se spécialisent ce qui entraîne la disparition de la polyculture et la séparation de l'agriculture et de l'élevage (ces deux activités pouvant être réalisées séparément sans lien l'une vers l'autre). La mécanisation a aussi été un déterminant majeur de la spécialisation en imposant aux agriculteurs la production de volumes importants d'une culture ou d'un élevage donné pour amortir le coût des équipements spécialisés.

La division du travail se matérialise également par une affiliation à « l'agriculture industrielle ». En amont on retrouve notamment les industries de la chimie qui fournissent des pesticides et des semences ; ou les provenderies pour l'alimentation du bétail ; et en aval les coopératives, les négociants ou les entreprises agroalimentaires. L'agriculteur est désormais un rouage, dépendant de nombreux autres, de ce qui est devenu le « système alimentaire industriel ». Bien loin de l'autonomie⁴² des communautés paysannes.

Pour illustrer ce changement, qui n'a cessé de perdurer, le nombre d'exploitations est passé de 1 600 000 en 1970 à 660 000 en 2000. En 2020 ce nombre passait sous la barre des 400 000 (-2.5% / an)⁴³. A l'inverse la SAU⁴⁴ moyenne par exploitation augmentait de 20 hectares en 1970 à 69 hectares en 2020. La SAU total s'élève à 26,7 millions d'hectares, chiffre relativement stable sur les 10 dernières années. Les fermes « traditionnelles » disparaissent au détriment d'exploitations dites « conventionnelles » capables de produire des volumes plus importants.

Ce changement a entraîné un glissement du mode de production, *en passant d'un mode « traditionnel » à un mode « productiviste »*. Afin d'y répondre les exploitations ont recours à l'utilisation massive de pesticides ou l'épandage de fertilisants. Conjugée à la

⁴² Autonomie entendue comme capacité à définir ses propres règles

⁴³ Source Agreste « Recensement agricole 2020 » (ministère de l'agriculture)

⁴⁴ Surface agricole utilisée

destruction des haies et bosquets ou l'uniformisation des variétés cultivées, ces recours sont particulièrement dévastateurs pour la biodiversité ou la santé.

Sur le plan climatique, l'agriculture est devenue *la deuxième source d'émission de gaz à effet de serre en France*⁴⁵ et notamment du fait des émissions de méthane dues à la rumination des bovins ou du protoxyde d'azote présent dans les engrais de synthèse. A noter toutefois que la part d'agriculture biologique en France passe de 3.7% en 2010 à 12.1% en 2020, soit +8.4% en 10 ans⁴⁶. Les autres sigles (AOC, AOP, IGP, ...) restent stables autour de 25%.

Sur le plan social, le monde agricole est frappé par *une paupérisation importante*. L'Insee estime qu'un cinquième des exploitants vivent sous le seuil de pauvreté. De plus une majorité des exploitations vivent principalement des subventions issues de la PAC. Sur un revenu annuel moyen de 34 000 € on estime à 31 000 € le montant issu des subventions soit 90% de leur revenu.

Les faibles revenus, la concurrence liée à l'ouverture du marché et les pressions de la grande distribution ou des industriels toujours en quête des prix plus bas, poussent les exploitants à s'endetter pour moderniser ou mécaniser leurs exploitations.

Les dettes, l'isolement ou la paupérisation sont des maux récurrents dans le monde agricole. La sécurité sociale agricole (MSA) dénombrait sur l'année 2015 pas moins de 605 décès par suicide. L'agence sanitaire recensait 150 cas par an sur la période 2007 et 2011. Si on constate une différence, le nombre reste élevé et indique un réel malaise dans le monde agricole. La MSA précisait :

« Les assurés relevant du régime agricole sont particulièrement exposés à ce risque. Les personnes âgées de 15 à 64 ans présentent un risque de suicide accru de 43 % par rapport aux assurés de l'ensemble des régimes de sécurité sociale. Pour les personnes de 65 ans et plus, le risque de suicide est deux fois plus élevé que dans l'ensemble de la population de cette même tranche d'âge ».

Cependant si le tableau n'est pas reluisant et fait l'objet de nombreuses critiques, pleinement justifiées sur le plan social et environnemental, il est important de rappeler que les exploitations « conventionnelles » ont permis de nourrir une population mondiale qui a explosé au cours du 20^{ème} siècle. Il n'est pas ici question de venir au secours de « l'agriculture industrielle » au nom de ses performances productives, mais de souligner les défis auxquels sont confrontées les alternatives agricoles et alimentaires que tant d'acteurs appellent de leurs vœux.

⁴⁵ 21% en 2020

⁴⁶ Source Agreste « Recensement agricole 2020 » (ministère de l'agriculture)

CHAPITRE 2 : UN MODELE A REPENSER

A travers le premier chapitre, nous avons défini l'aide alimentaire et redessiné ses contours. Loin d'être anodine, elle permet de nourrir près de 7 millions de personnes. Souvent englobée dans un environnement social plus large d'aide à la personne, elle a pour principal objectif de fournir une alimentation durable et de qualité. Les politiques publiques menées depuis les années 80, année de création de deux des principales associations, résument la lutte contre la précarité alimentaire à la distribution de l'aide alimentaire. Il s'agit d'une politique curative et non préventive ce qui n'a pas permis d'éradiquer la précarité, le nombre de bénéficiaires est en constante hausse, ou de résoudre de façon durable les problèmes d'accès à l'alimentation. Chaque lieu de distribution manifeste un droit à l'alimentation bafoué où les personnes sont privées d'un accès régulier et choisi à une nourriture nutritive et saine. Distribuer des « restes », aux qualités douteuses, de la GMS peut être vu comme une pratique humiliante.

Si l'aide alimentaire fait l'objet d'une grande générosité avec près de 200 000 bénévoles œuvrant au quotidien pour son fonctionnement ou l'affut de dons privés, son système actuel n'est pas épargné par les critiques notamment après la parution du rapport IGAS en 2019. Elles proviennent de son imbrication avec le système alimentaire actuel, il en est devenu un rouage. Il est difficile de défendre un système plus juste socialement, plus soutenable pour la planète lorsqu'on dépend directement de dons issus d'un système agro-alimentaire décrié pour son manque de valeurs sociales et environnementales.

Avant d'aborder ces nouvelles initiatives qui se veulent plus respectueuses, nous poserons la question des raisons qui insisteraient à un changement, les axes prioritaires, le positionnement des principales associations et les obstacles à lever.

DES RAISONS DE CHANGER

S'il n'y a pas véritablement de consensus sur la définition d'un système alimentaire durable, nous nous accordons sur les raisons pour lesquelles le système alimentaire actuel pose problème. Il génère des irréversibilités qui s'avèreront très difficiles à gérer pour les générations futures (saturation et pollution des milieux naturels), son développement à l'échelle globale est rendu impossible dans les limites des ressources planétaires (épuisement des ressources naturelles) et il n'œuvre pas à éliminer la pauvreté (emploi d'un grand nombre de travailleurs précaires, course aux prix les plus bas, ...). L'expression « alimentation durable » tend à rassembler des objectifs à multiples enjeux, à la fois issus des limites du système alimentaire industrialisé et des évolutions plus générales de nos sociétés. Elle vise une finalité où le système alimentaire ne se résume plus seulement à nourrir les êtres humains (en maximisant la production) mais désormais à intégrer deux grandes ambitions : contribuer activement à *la viabilité de la planète* et participer à un *développement socio-économique inclusif et équitable*.

Transformer le système alimentaire dans son ensemble, prendre en compte le mal-être du monde agricole, corriger ses externalités négatives tant sociales qu'environnementales, n'est pas chose aisée. Les freins à la transformation sont issus du verrouillage des différents acteurs en place mais aussi les politiques qui présentent des intérêts étroitement entrelacés (marchés et structures agricoles, aménagement rural et urbain, sécurité sanitaire, recherche scientifique, développement industriel, ...). Il est difficile de faire évoluer une composante du système indépendamment des autres. La transformation ne peut donc pas résulter d'interventions d'acteurs isolés. Elle nécessite une coordination des formes d'engagement. En effet, tous les acteurs ont des rôles à jouer : mouvements militants, secteur associatif, producteurs, citoyens, consommateurs, collectivités territoriales, secteur privé conventionnel, ... L'enjeu pour ces acteurs est de faire bouger leurs propres lignes et d'allier leurs forces avec d'autres pour *inverser le rapport de force*.

Les initiatives citoyennes et associatives qui se multiplient en sont le témoignage. Elles mettent généralement l'accent sur le partage de valeurs telles que la durabilité ou l'équité. Et même en poursuivant ces objectifs, ces projets doivent réaliser des compromis entre bénéfiques des agriculteurs, accès des consommateurs à faibles revenus et parvenir au bon équilibre politique entre une réforme au niveau local et une poursuite de changements systémiques à des échelles plus larges. C'est finalement sans doute par la mobilisation des acteurs et par la construction de nouvelles modalités de gouvernance que la transformation viendra. L'enjeu est que, progressivement, ces gouvernances locales puissent se fédérer en réseaux et constituer de véritables forces politiques pour peser dans les instances de gouvernance nationale.

L'intérêt croissant des questions environnementales ou sociétales par les citoyens est une tendance de fond attestée par la multiplication des initiatives citoyennes et l'intégration de ces questions par le monde marchand (labellisation, commerce équitable, bio, ...). L'engagement bénévole est une spécificité majeure du secteur associatif qui peut devenir un acteur important pour la réussite de l'action collective. Les associations ont la possibilité d'informer, de mobiliser, et d'équiper les citoyens de manière utile et efficace. L'évolution des mentalités, entamée depuis plusieurs années, se poursuit sans aboutir à des actions concrètes. Il existe des freins à l'engagement et à l'action.

FREIN ET OBSTACLES AUX CHANGEMENTS

Le rapport sur l'engagement associatif au service de la transition écologique, du haut conseil à la vie associative (HCVA), indiquait : « *certain nombre de freins peuvent être identifiés qui ne permettent pas aux bénévoles de développer comme ils le souhaiteraient leurs actions écologiquement responsables* ». Il en relève cinq principaux.

La *technicité des sujets environnementaux*. Ces sujets nécessitent au préalable des connaissances afin de redéfinir les actions à mettre en œuvre. Cela implique une formation auprès des responsables associatifs et la nécessité d'un effort de dialogue et de pédagogie afin d'obtenir le consensus ou l'adhésion de leur gouvernance.

La *compatibilité entre les engagements écologiques et les pratiques historiques* de l'association. Certaines, anciennes et ancrées dans le projet associatif, restent questionnables dans le cas d'une transition environnementale ou solidaire. Dans le cas de l'aide alimentaire, les ramasses ou la gratuité des repas sont des exemples concrets. La recherche de solutions pour les externalités négatives liées au cœur du projet associatif ou aux activités clefs est alors une priorité qui n'est pas toujours facile à satisfaire.

L'*engagement numérique* à la fois porteur et problématique. Si la numérisation est une opportunité (économies d'échelle, plus grande réactivité, meilleure information, facilité de communication, ...) elle semble parfois volatile (démobilisation rapide) et consommatrice d'énergie et donc néfaste pour l'environnement.

La *transformation de l'engagement associatif*. Si la volonté d'engagement local reste constante, à plus grande échelle (géographique, durée, ...) il s'affaiblit. De nombreuses initiatives locales non fédérées peuvent se prolonger sur des temps longs sans se structurer en organisation. Au niveau fédéral les équipes bénévoles ont du mal à se renouveler et sont de plus en plus âgés. Ceci entraîne une difficulté des projets nationaux à se mettre en œuvre localement et inversement des initiatives locales ne sont pas diffusées à plus grande échelle.

Un *cadre réglementaire non favorable*. Certains freins réglementaires existent et ne facilitent pas la mise en œuvre de pratiques responsables. L'exemple de la loi Garot qui a facilité les dons mais a créé des dérives importantes et inversé le rapport de force avec pour conséquence la suppression de toutes initiatives associatives ou action responsable.

Si nous verrons par la suite que les principales associations ont entamé le virage de la transition écologique et solidaire, les initiatives sont souvent marginales et loin de constituer une nouvelle alternative au fonctionnement actuel. Si les rapports annuels, les supports de communication ou les réseaux nationaux prônent un renouveau écologique, dans les faits ce renouveau est confronté à une réalité moins enthousiasmante. Quels sont les obstacles concrets qui entraînent un décalage entre les volontés nationales, celles des bénévoles ou des donateurs et le terrain ? Quelques éléments de réponses se trouvent dans les différents entretiens réalisés.

Un premier obstacle souvent mentionné : la quantité. Relevé dans le rapport d'enquête réalisé par les Restos du cœur, la priorité reste de fournir une quantité suffisante de denrées à l'ensemble des personnes accueillies. Or leur nombre ne cesse d'augmenter. Il existerait donc un frein dans le déploiement d'initiatives telles que les circuits-courts : *le facteur d'échelle*. La banque alimentaire de Paris ou les Restos du cœur convergent sur ce point :

« Ce n'est pas forcément notre priorité puisque notre priorité c'est de fournir ce que nos associations ont besoin... »⁴⁷.

« La limite, elle est un peu budgétaire. C'est à dire qu'en fait, à un moment y a des arbitrages à faire entre qualité et quantité »⁴⁸.

Un autre point relevé, la *complexité d'approvisionnement*. Les quantités nécessaires sont de plus en plus nombreuses et nécessitent une réelle gestion logistique. Cette gestion se complexifie si le nombre de producteurs se multiplie. Et sur ce point les plateformes logistiques des GMS offrent un avantage majeur : une quantité importante en un unique point de collecte. Ce point est souligné par la présidente de la banque alimentaire :

« C'était un peu compliqué à mettre en place car c'était que des grossistes indépendants il faut vraiment avoir le contact avec chacun. On n'a pas qu'une seule porte entrée et au niveau des producteurs, le territoire est quand même grand avec de gros problèmes de circulation... avec les déplacements qui sont contraints c'est une difficulté supplémentaire »⁴⁹.

Difficulté évoquée à plusieurs reprises par Dominique, confronté au quotidien à ce problème dans la gestion de l'épicerie :

(En évoquant les achats en circuits-courts) « Pour nous, c'est tout nouveau. C'est la première fois qu'on l'a fait. Le plus dur, c'est de trouver des maraîchers. Après, on peut aller à Carrières-Sur-Seine, mais le problème, si c'est pour épuiser nos bénévoles, ça m'intéresse pas (...) si c'est pour aller chercher à droite à gauche, c'est compliqué, ça va augmenter notre temps dans l'association et moi je préfère garder mes bénévoles pour les ramasses de près »⁵⁰.

Ce point est à relativiser sur des structures ancrées dans des territoires ruraux dont l'accès (distance, proximité, ...) est rendu plus facile mais suggère la multiplication des points d'approvisionnement. Il est également important de développer un maillage national car par nature les circuits courts imposent un nombre limité de référence de produits propre à chaque territoire. L'épicerie de Dominique situé en région Parisienne est confrontée à cette limitation :

« Essentiellement nous pour l'instant, c'est un maraîcher que de légumes. Après au niveau fruits c'est quand même compliqué à part les cerises, les poires, les pommes. Le circuit court a des limites quand même »⁵¹.

⁴⁷ Propos recueillis auprès de la Présidente de la Banque Alimentaire de Paris

⁴⁸ Propos recueillis auprès d'un responsable de pôle aux Restos du Cœur

⁴⁹ Propos recueillis auprès de la Présidente de la Banque Alimentaire de Paris

⁵⁰ Propos recueillis auprès de Dominique (Responsable d'une épicerie solidaire pour la CRF)

⁵¹ Propos recueillis auprès de Dominique (Responsable d'une épicerie solidaire pour la CRF)

Cela implique de pouvoir mixer produits issus des productions locales et produits issus de régions voisines. Afin de limiter les impacts liés aux transports une gestion logistique « durable » est à favoriser ce qui demande des compétences et un réseau étendu.

Enfin, *les coûts*. Dernière barrière à franchir, les coûts supposés plus importants lors d'achat dans des filières responsables. Problématique reprise unanimement par la présidente de la banque alimentaire de Paris et Dominique :

« Par exemple (...) on a reçu une subvention de la région Ile de France c'était pour faire des achats auprès de producteurs locaux donc là ça nous a permis aussi d'acheter des produits localement. Ce qui peut être un dilemme pour nous car ce sont souvent des produits plus chers que ce qu'on pourrait avoir par ailleurs ... »⁵².

« C'est sûr que quand on va chez métro j'ai plein de produits, j'ai pas à me poser les questions. En plus, là le maraîcher, les légumes sont bien partis ... quand on achète, c'est assez cher même si elle nous fait un prix de grossiste. On est quand même... enfin moi je ne peux même pas mettre le même prix qu'elle me propose à mes familles, sinon elles ne rentrent pas dans le budget. Si c'est pour après que je jette les produits que j'ai acheté (...) ça me fendrait un peu le cœur. C'est pas l'objectif »⁵³.

Les chiffres issus de l'association Familles rurales confirment leurs propos. Le « panier type » mensuel, pour une famille de quatre personnes, composé de produits sains et variés, d'après les recommandations du PNNS, s'établit à 734 euros pour les premiers prix, 814 euros pour les marques nationales et 1 179 euros pour les produits bio.

Comme évoqué plus haut, le rapport IGAS⁵⁴ insiste sur la nécessité de créer un fond au niveau national pour lutter contre la précarité alimentaire (au même titre qu'une stratégie globale) et permettre de subventionner les différences de coût. Le rapport va plus loin en préconisant l'inscription du fond et de ses dotations dans la loi pour donner une vision pluriannuelle aux acteurs de l'aide alimentaire. C'est grâce à un système de subvention que Dominique a plus développer son partenariat au sein de son épicerie :

(En évoquant les subventions pour les circuits-courts) « La Croix Rouge nous l'a proposé, donc c'est pour ça que j'ai un peu foncé là cette année. Ça fait à peu près 2 ou 3 ans que l'association nous propose des subventions »⁵⁵.

Une problématique soulevée et résumée par Vigdis, coordinatrice « sécurité alimentaire » au sein de la « Mission France » mise en œuvre par l'association Action contre la faim :

⁵² Propos recueillis auprès de la Présidente de la Banque Alimentaire de Paris

⁵³ Propos recueillis auprès de Dominique (Responsable d'une épicerie solidaire pour la CRF)

⁵⁴ Rapport IGAS n°2019-069R

⁵⁵ Propos recueillis auprès de Dominique (Responsable d'une épicerie solidaire pour la CRF)

« On parle d'accessibilité (...) si on parle d'alimentation durable tous les lieux approvisionnement peuvent-ils permettre cette alimentation durable à des prix adéquats et si ça ne l'est pas, quels sont les leviers ? ». ⁵⁶

PRINCIPAL AXE DE CHANGEMENT : LES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT

Afin de répondre aux enjeux environnementaux ou sociétaux, les associations doivent repenser certaines de leurs pratiques. L'une des priorités : changer leurs sources d'approvisionnement.

Une des solutions pour lutter contre le gaspillage alimentaire consiste à réemployer les invendus et surplus de denrées alimentaires pour alimenter les populations vulnérables. Cette pratique n'est pas nouvelle, la mise en place du Plan européen d'aide aux plus démunis (PEAD), fondé en 1987 par Jacques Delors⁵⁷ et Coluche, consistait à racheter les stocks agricoles aux agriculteurs pour soutenir les prix et les redistribuer aux associations d'aide alimentaire. La logique était celle d'un processus « gagnant-gagnant » qui fait coïncider une offre non utilisée avec une demande non satisfaite. Nous l'avons vu, la loi Garot a redistribué les cartes. Des acteurs privés reçoivent une reconnaissance sociale et un soutien financier de l'État en échange d'une donation de leurs invendus ou surplus. Une question se pose alors : si produire des surplus alimentaires se révèle moralement et financièrement profitable, comment encourager une gestion au plus juste de la production et des stocks ?

La lutte contre le gaspillage alimentaire est une mesure essentielle dans le cadre du développement durable. Les pouvoirs publics se sont saisis du problème avec la multiplication de mesures ou de projets instaurés à différentes échelles sur l'ensemble du territoire. Or les denrées distribuées à travers l'aide alimentaire sont issues des ramassages auprès des différents acteurs du système alimentaire. On se retrouve dans une mesure antinomique puisque lutter efficacement contre le gaspillage revient également à tarir une des principales sources actuelles d'approvisionnement. On note une dépendance paradoxale des gisements de denrées disponibles pour l'aide alimentaire (attendues élevées) au gaspillage alimentaire (attendu bas). Associer la lutte contre la précarité alimentaire à la lutte contre le gaspillage alimentaire renforce des effets négatifs qui limitent la capacité du système à résoudre de façon durable le problème de l'insécurité alimentaire. Point de contradiction relevé par les Restos du cœur :

« ... le gaspillage alimentaire qui est aussi un objectif de transition écologique, ben si on lutte mieux contre le gaspillage alimentaire on gère mieux ses stocks et donc on a des sources de dons qui se tarissent. C'est d'ailleurs déjà le cas sur les ramasses, ce qui n'est pas une mauvaise chose. On ne va pas prôner le gaspillage donc c'est très bien, c'est juste que plutôt que d'avoir une approche anti-gaspi, il faut avoir une approche de solidarité, c'est à dire avoir plus une culture du don plutôt qu'une approche de la lutte

⁵⁶ Propos recueillis auprès de Vigdis (Coordinatrice Sécurité Alimentaire à Action contre la faim)

⁵⁷ Alors président de la Commission Européenne

contre le gaspillage alimentaire parce qu'en fait quand on a cette approche là on fait pas du don dans la durée et effectivement on le rend dépendant de logique de gaspillage »⁵⁸.

Les associations sont devenues des parties prenantes dans la gestion des surplus ou des invendus (voir chapitre 1). C'est une nouvelle « filière logistique » qui s'est créée. Filière associative mise en concurrence avec le secteur privé marchand et l'arrivée de structures qui ont pris possession de ce nouveau marché « boosté » par l'adoption des lois « anti-gaspillage »⁵⁹. La valorisation des invendus (promotions, supermarchés discount, start-ups anti-gaspillage, meilleure gestion des stocks, ...) menace une source d'approvisionnement qui pèse près d'un tiers du volume global.

« Un point de fragilité si on dépend d'un seul gros donateur (...) ça peut s'arrêter du jour au lendemain (...) Ce qui nous rend très dépendant de quelques enseignes... ».⁶⁰

Nous avons vu la complexité logistique induite par le fonctionnement actuel, il faut ajouter que toute cette chaîne logistique n'est pas neutre sur le plan environnemental. Si l'objectif initial est d'éviter le gaspillage alimentaire, Vigdis, soulignait :

« On n'a pas vraiment travaillé sur l'approvisionnement en nature, on a un petit peu travaillé avec des partenaires soit sur leur production et sur les chaînes logistiques. Il y a cette question-là qui peut se poser sur l'impact écologique des chaînes logistiques dès qu'il y a transport de denrées »⁶¹.

« Le système alimentaire dans l'état actuel des choses avec toutes ces denrées fournies en nature, tout ce gaspillage qui est réutilisé pose forcément des problèmes d'impact environnemental (...) on ne mesure pas cette logistique, on ne sait pas d'où viennent certains produits (...) il y a un problème environnemental de base (...) qui est lié au système agroalimentaire »⁶².

Si elle évoquait surtout l'impact écologique, Thomas va plus loin en rappelant un autre avantage :

« Y a un truc intéressant quand même à passer au local. Bon déjà t'as la partie environnementale où en fait tu réduis les temps de transport et les choses comme ça donc t'as un impact environnemental qui est moindre et l'impact environnemental moindre s'accompagne souvent de coûts moindres. Tu vois si tu le fais sauter, le transport, en fait tu fais sauter un centre de coût hyper fort »⁶³.

⁵⁸ Propos recueillis auprès d'un responsable de pôle aux Restos du Cœur

⁵⁹ Article sur le développement de start-up dans le domaine du gaspillage : [lien](#)

⁶⁰ Propos recueillis auprès de la Présidente de la Banque Alimentaire de Paris

⁶¹ Propos recueillis auprès de Vigdis (Coordinatrice Sécurité Alimentaire à Action contre la faim)

⁶² Propos recueillis auprès de Vigdis (Coordinatrice Sécurité Alimentaire à Action contre la faim)

⁶³ Propos recueillis auprès de Thomas (Chargé de mission pour la ANDES)

Pour mesurer le réel bénéfice environnemental des lois « anti-gaspillage », l'analyse du cycle de vie⁶⁴ des produits serait nécessaire. Cela permettrait de mesurer l'efficacité de cette économie circulaire en partant de la production en passant par les transformations, la logistique, la distribution et jusqu'à la fin de vie des produits. Or nous ne disposons pas de données suffisantes (sans doute pour ne pas charger les associations d'un surcroît de travail administratif) permettant d'évaluer l'impact de la filière sur le changement climatique.

Le gaspillage alimentaire doit être combattu de façon efficace. Si la loi Garot a poussé les acteurs de notre système alimentaire à mieux gérer leurs stocks et leurs productions, elle a également déplacé une partie du problème vers les associations sans se préoccuper des impacts environnementaux que cela entraînerait.

Autre tiers de l'approvisionnement des denrées : le FEAD. Il est amené à disparaître au profit du FSE+ (Fond Social Européen) qui regroupera les différents instruments financiers à vocation sociale, dont le FEAD. Sur la nouvelle période de programmation, 2021-2027, le budget total du FSE+ s'élève à près de 99,3 milliards d'euros dont 3% seront consacrés à l'aide alimentaire et à l'assistance matérielle de base aux plus démunis (un peu moins de 3 milliards d'euros). Ce qui représente une légère baisse puisque sur la période 2014-2020 le budget du FEAD s'élevait à 3.8 milliards d'euros mais reste au-dessus du taux minimum obligatoire qui est établi à 2%. Si son intégration au FSE+ laissait craindre une dotation financière nettement inférieure, les réflexions sur son évolution restent un point prôné dans le rapport IGAS⁶⁵, établi dans le cadre des négociations sur l'avenir des fonds européens. Le soutien budgétaire de l'État sur l'aide alimentaire n'étant pas coordonné avec le FEAD, au même titre que certaines actions liées à la lutte contre la précarité alimentaire, le rapport évoquait la nécessité d'une *stratégie interministérielle globale*. De plus il fait état de « dysfonctionnements importants dans un contexte budgétaire incertain ». L'affaire des « faux steaks », révélée par RTL en juin 2019, 780 tonnes de steaks hachés douteux, fabriqués en Pologne, ont été livrées entre juillet 2018 et février 2019 aux principales associations caritatives or ils étaient en réalité composés d'une mixture d'amidon, de soja, de peau et de gras, sans trace de viande bovine ; reste un exemple marquant des dérives constatées au sein du FEAD.

D'un point de vue environnemental, le rapport précise que l'aide alimentaire doit être adaptée aux besoins quantitatifs et qualitatifs. L'imprévisibilité des dons rend l'équilibre nutritionnel difficilement atteignable. Même s'agissant des produits du FEAD, si l'équilibre est satisfaisant, entre les protéines animales surreprésentées de même que les acides gras saturés ou les sucres et à l'inverse un manque d'acides gras essentiels, de fibres ou de vitamines, ils ne permettent pas de répondre à cet objectif.

⁶⁴ L'ACV est une norme internationale développée dans l'ISO 14 044

⁶⁵ Rapport IGAS n°2019-069R

« ...des personnes qui sont dépendantes de l'aide alimentaire ont des énormes problèmes de santé et notamment de surpoids à cause justement de ces produits qui sont fournis. La nourriture pour les pauvres sont des restes, des nourritures non équilibrés et ne permettent pas d'être en bonne santé »⁶⁶.

Si la transition écologique ne se résume pas à la nature et la provenance des denrées alimentaires, une *modification des sources d'approvisionnement* semble être la mesure prioritaire et la plus accessible à mettre en œuvre. Elle a également l'avantage de répondre à deux problématiques rencontrées dès aujourd'hui par les associations : la diminution des volumes de ramasse et l'incertitude autour de l'aide alimentaire européenne. Le développement des circuits courts ou des productions maraichères semblent permettre à la fois une amélioration qualitative des denrées et de leurs impacts sur l'environnement mais également d'être plus souverain dans ses sources d'approvisionnement.

UN MONDE AGRICOLE PLUS PROSPERE

L'agriculture française est gourmande en pesticides et en intrants agricoles (produits phytosanitaires, engrais azotés, ...) qui sont responsables de la pollution de l'air et de l'eau, de la destruction de la biodiversité et de la baisse de fertilité des sols. L'impact sur l'environnement, mais également sur la santé publique, provoque de nombreux débats et le modèle de « l'agriculture industrielle » est remise en cause. Dans une étude menée par l'association Réseau Action Climat⁶⁷, les premiers responsables sont les élevages industriels qui nécessitent plus de la moitié des terres cultivables pour alimenter les animaux. Ces élevages sont à l'origine de 80 % des émissions du secteur agricole français, du fait du méthane rejeté par les ruminants, des déjections animales et des engrais chimiques utilisés pour produire leur alimentation. Notre alimentation représente donc en moyenne un quart de notre empreinte carbone. Les « élevages durables » sont bénéfiques pour la biodiversité et le stockage du carbone dans les sols. Réseau Action climat soulignait qu'une exploitation laitière « durable » divisait par cinq ses émissions de gaz à effet de serre. Une *transition alimentaire* est donc nécessaire et doit s'appuyer sur deux piliers : faire évoluer notre régime alimentaire et changer les pratiques agricoles.

Notre régime alimentaire nécessite d'être repensé. L'apport de viande ou de produits laitiers doit être diminué à l'inverse des fruits, légumes et céréales complètes dont la part doit être augmentée. Consommer davantage de ces aliments ; riches en vitamines, protéines et fibres ; a des effets bénéfiques sur notre santé. Préférer les produits d'origine animale issus d'élevages durables (bio, plein air, ...). Les produits transformés sont à proscrire afin d'éviter les produits trop gras ou trop sucrés. Si les recours à des aliments de qualité (Bio, AOP, ...) sont conseillés, la saisonnalité reste à privilégier. D'autres mesures peuvent être prises telles que privilégier les produits locaux, afin de diminuer l'impact des

⁶⁶ Propos recueillis auprès de Vigdis (Coordinatrice Sécurité Alimentaire à Action contre la faim)

⁶⁷ « Répondre aux défis climatiques » de l'association Réseau action climat

transports, la diminution des emballages, souvent réalisé avec des matières chimiques telles que le plastique, ou encore éviter le gaspillage alimentaire.

La transition agricole passe par une évolution des pratiques. Tendre vers l'absence d'engrais ou d'intrants, développer des légumineuses telles que les lentilles, les haricots ou encore la féverole, gérer les déjections animales, ... mais surtout à travers une évolution profonde de notre système agricole. Rechercher l'autonomie pour l'alimentation animale, valoriser la polyculture au niveau des territoires, privilégier l'agriculture biologique, ... Ces évolutions pourront se faire grâce à un accompagnement des agriculteurs, des aides ciblées et surtout une nouvelle politique agricole.

Modifier les sources d'approvisionnement est une nécessité pour les associations tant sur le plan économique (incertitude des sources) qu'environnemental (qualité nutritionnelle des repas). Mais si ce changement s'accompagne de partenariat auprès des acteurs du monde agricole, il permettrait de répondre de façon globale à la transition écologique et solidaire. Cette transition aurait des impacts sociaux (meilleures rémunérations des agriculteurs, souveraineté des exploitations, ...) et environnementaux importants et nécessaires. Une situation résumée par Vigdis :

« ... tout cet approvisionnement, d'où vient-il ? quelles sont ses conséquences environnementales ? Je pense qu'on les connaît (...) Je pense qu'on connaît les conséquences environnementales de nos systèmes agricoles et pourquoi on a besoin d'une transition et que le système d'aide alimentaire actuel appuie ce système dominant »⁶⁸.

Dans la réflexion menée par l'IGAS⁶⁹ sur les politiques de lutte contre la précarité alimentaire, dont le cadre a été reprecisé par la loi Egalim, il est mentionné que le développement des circuits courts pour l'achat de produits au titre de l'aide alimentaire est à privilégier. Le rapport précise :

« Le monde agricole lui-même a porté des initiatives comparables et la mission recommande un soutien financier pour les actions participatives coordonnées avec les agriculteurs (...) La mission recommande également d'accroître, quand des associations d'aide alimentaire y sont associées, le soutien aux projets alimentaires territoriaux (PAT), outil souple et bien adapté à la mise en œuvre d'un « système alimentaire territorial » ».

Nous verrons dans le chapitre 3 que des formes « alternatives » d'aide alimentaire émergent et reprennent les recommandations du rapport IGAS : les groupements d'achat, les jardins solidaires, les épiceries coopératives, les repas partagés, ...

⁶⁸ Propos recueillis auprès de Vigdis (Coordinatrice Sécurité Alimentaire à Action contre la faim)

⁶⁹ Rapport IGAS n°2019-069R

JUSTICE SOCIALE ET TRANSITION ECOLOGIQUE INTIMEMENT LIEE

Une transition écologique doit être corrélée à la recherche d'une « justice sociale » et cela pour plusieurs raisons. Les conséquences du changement climatique et de la dégradation de l'environnement touchent de manière disproportionnée les populations les plus vulnérables. Ils sont les premiers à subir les conséquences des émissions de gaz à effet de serre pourtant leur empreinte carbone reste plus faible que la moyenne nationale. De plus la transition écologique nécessite souvent un changement de modèle économique, en favorisant par exemple les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, et la durabilité dans la production et la consommation. Ces changements peuvent avoir un impact sur les coûts de l'énergie et des biens. Combattre les inégalités sociales permettrait d'éviter que les populations les plus démunies ne supportent le poids de ces modifications. A l'inverse une transition écologique sans prise en compte de la justice sociale pourrait exacerber les inégalités déjà présentes.

La transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement peut entraîner des changements dans les industries et les emplois. Il est crucial de s'assurer que les employés touchés par ces transformations ne soient pas laissés pour compte et qu'ils aient accès à des opportunités de reconversion professionnelle vers des emplois durables. Cela permettrait d'éviter la création de nouvelles disparités économiques.

Il est donc important de garantir que les actions entreprises pour préserver l'environnement ne créent pas ou n'aggravent pas les inégalités sociales, mais plutôt qu'elles favorisent un développement durable et équitable.

Avant toute transition écologique, il est donc essentiel que les actions mises en œuvre sur un plan stratégique ne répondent pas uniquement à la question « Quelles actions en faveur de l'environnement sont à mettre en œuvre ? mais de façon plus globale à un ensemble de questionnement :

- Quel rôle l'association doit-elle jouer pour s'assurer que la transition écologique soit aussi une transition sociale ?
- Comment gérer l'impact de la crise climatique sur les populations vulnérables ? et comment les accompagner ?
- Comment gérer l'impact social des politiques écologiques sur les plus vulnérables ?

Il est important que la transition écologique de l'aide alimentaire s'accompagne d'une transition sociale. Cela rejoint également ce qui a été évoqué au chapitre 1, l'aide alimentaire est une composante de l'aide à la personne. Elle doit être intégrée dans un projet social plus global permettant aux personnes accueillies de retrouver une dignité et de se réintégrer socialement. *Renforcer l'inclusion sociale* participe à éradiquer la pauvreté. L'alimentation ne doit plus être la fin de l'accompagnement mais un moyen d'accompagnement (une « fonction sociale »). Sortir d'une logique d'assistantat pour

s'orienter vers un « accompagnement alimentaire ». Cet accompagnement doit être pensé dans le cadre d'un développement durable et soutenable.

Une transition est possible uniquement si elle prend en compte les capacités de chaque groupe social y compris les personnes démunies et les publics vulnérables qui doivent être également des parties prenantes de la transition. Elles sont, comme le reste de la population, en demande d'une alimentation durable et de qualité même si nous constatons des écarts entre volonté et pratique, écarts principalement liés à trois facteurs :

- Obstacle économique (revenus, prix, ...) ;
- Obstacles culturels (connaissances, valeurs, goûts, entourage, ...) ;
- Enjeux liés à l'offre alimentaire disponible et la capacité de préparation.

Si les termes employés diffèrent, Laurence dressait le même constat :

« Donc l'idée c'était qu'on leur apporte des produits de qualité livrés par la personne qui les produit pour créer du lien et pour travailler aussi sur d'autres freins qui sont pas que des freins économiques mais qui sont aussi des freins culturels, des freins géographiques, parce que y a des endroits où il y a du désert alimentaire, y compris dans des villes comme Marseille »⁷⁰.

Sur le facteur économique, une récente étude de l'IDDRI, montre que 11% des personnes les moins diplômées déclarent acheter régulièrement des produits bio, contre 18% des plus diplômés. 20% des personnes déclarant consommer la moitié de leurs produits alimentaires issus d'une l'agriculture biologique touchent moins de 1200€. Surtout le pourcentage de foyers qui font évoluer leurs pratiques alimentaires pour limiter leur impact environnemental semble stable quel que soit le niveau de leur revenu. La volonté d'équilibrer son alimentation ou de consommer des produits de qualité touche toutes les classes sociales avec comme unique différence la capacité financière permettant d'y répondre.

« ... toutes les enquêtes que nous avons menées, montrent que les gens sont très conscients qu'il faut manger des légumes, manger bio, etc, mais ils n'ont pas les moyens de le faire. Limite ça devient insultant. C'est quelque chose qu'on doit faire mais on n'a pas les moyens (...) »⁷¹.

L'obstacle culturel n'est pas à négliger, il demande du temps et de la pédagogie. Or il est important que cette pédagogie ne soit pas stigmatisante. Elle doit s'apparenter à un accompagnement, un accompagnement vers une transition alimentaire. Ce mécanisme d'accompagnement est l'option choisie par l'épicerie sociale de Dominique ou certaines antennes des Restos du cœur :

⁷⁰ Propos recueillis auprès de Laurence (Co-présidente de l'association Les Paniers Marseillais)

⁷¹ Propos recueillis auprès de Vigdis (Coordinatrice Sécurité Alimentaire à Action contre la faim)

« Globalement, ils ont un accès à l'épicerie sèche, aux fruits et légumes, aux produits frais des hypermarchés, des surgelés et quoi d'autre encore... des œufs, la viennoiserie et donc ils rentrent dans le parcours « Épicerie sèche, fruits et légumes » et on les éduque en fait à faire leurs courses »⁷².

« Quand la personne inscrite y a une certaine dotation alimentaire qui lui est ouverte et attribuée, et ensuite (...) elle va être accompagnée sur les différents points du centre (...) avec l'idée de reconstituer aussi un panier nutritionnel. Voilà après, sans évidemment tomber dans quelque chose de moraliste mais avec quand même des conseils qui sont donnés par les bénévoles et un échange autour des modalités d'alimentation ».⁷³

Ce responsable de pôle aux restos du cœur allait plus loin en parlant d'enjeu :

« C'est vrai que c'est tout un enjeu pour nous (...) savoir comment on accompagne les familles et les personnes sur ces sujets de transition écologique sans tomber dans un sujet de moralisation parce que d'abord, on sait aussi que l'empreinte carbone, très concrètement des personnes en situation de précarité est plus faible que quelqu'un de ... voilà et puis d'autre part, on ne veut pas non plus arriver à un truc moralisateur où on leur dirait comment s'alimenter... »⁷⁴.

Sur le plan de l'accès, il faut prendre en considération que les ménages les plus modestes ont aussi moins accès aux produits de qualité comme les fruits et légumes frais et les produits bios. Mais également en considérant les différents publics de l'aide alimentaire. Le rapport IGAS distinguait quatre catégories : les personnes sans abri, celles vivant à l'hôtel, celles hébergées dans une structure collective (CHRS, ...) et celles qui ont un logement. Les deux premières rencontrent d'énormes difficultés pour cuisiner. A cet égard l'aide alimentaire doit s'adapter, proposer des légumes frais et bio à une personne n'ayant pas accès à une cuisine ne répondra pas à la demande.

« Il faut aussi considérer que y a beaucoup de personnes, qui sont dans des situations de mal-logement, qui ne sont pas forcément équipées de cuisine, qui sont pas forcément en capacité de conditionner les produits... »⁷⁵.

D'où l'importance d'intégrer les personnes modestes et les plus démunies de façon pleine et entière dans la transition alimentaire, elles aspirent à une alimentation plus durable même si cette volonté montre des singularités. Au-delà de l'enjeu prix, elles possèdent des contraintes spécifiques (économiques, culturelles et liées à leur environnement alimentaire) qui limitent leur capacité à être réceptifs et suivre les recommandations. Sans la prise en compte de ces singularités les discours en matière d'alimentation durable peuvent apparaître comme peu efficace, peu mobilisateur voir culpabilisateur.

⁷² Propos recueillis auprès de Dominique (Responsable d'une épicerie solidaire pour la CRF)

⁷³ Propos recueillis auprès d'un responsable de pôle aux Restos du Cœur

⁷⁴ Propos recueillis auprès d'un responsable de pôle aux Restos du Cœur

⁷⁵ Propos recueillis auprès d'un responsable de pôle aux Restos du Cœur

Dans ce contexte, de nombreux réseaux associatifs ont pris conscience des enjeux de la transition écologique et solidaire et se sont mis en mouvement. En témoignent la multitude de chantiers stratégiques et de refondation qu'ils ont engagés. Si les chantiers ne font que s'ouvrir pour certains et que les défis à relever sont immenses, la prise de conscience de la nécessité de passer un cap a gagné du terrain. Et une conviction semble de plus en plus partagée : la réflexion stratégique et l'anticipation, s'ils demandent une prise de recul et du temps, sont préférables aux mesures d'adaptation.

POSITIONNEMENTS DES BANQUES ALIMENTAIRES

Les principaux acteurs ; la Croix-Rouge française, les banques alimentaires, les Resto du cœur et les secours populaires ne nient pas les dérives du système actuel. Les têtes de réseau peuvent minimiser les problèmes rencontrés à l'inverse des structures locales qui en parle plus ouvertement. Face à ces dérives, les structures s'adaptent et intègrent dorénavant des objectifs permettant de répondre aux objectifs de développement durable. Dans les faits le virage est encore peu lisible. Au niveau local les démarches existent mais elles sont encore marginales. Elles peuvent cependant être perçues comme le signe d'une réelle prise de conscience.

Dans le rapport stratégique 2021 des banques alimentaires, les mots du président vont dans ce sens en rappelant les objectifs principaux :

« Les Banques Alimentaires répondent aux nouvelles attentes et constituent un réseau d'acteurs qui font de l'alimentation l'un des premiers facteurs de prévention santé. Les distributions en milieu rural, l'amélioration de la qualité des produits, l'achat auprès d'agriculteurs français, les ateliers prévention-santé se déploient avec un objectif : créer du lien social et renforcer l'accompagnement des personnes accueillies. »



Le rapport fait également état des missions accomplies et alignées sur les ODD⁷⁶. Ou encore la création d'achats fléchés :

« Conformément à la Charte des Banques Alimentaires, les achats de denrées ont été généralisés (...) En 2021, environ 4 % des approvisionnements ont été achetés, permettant ainsi de fournir des fruits et des légumes frais ainsi que des protéines animales (...) Chaque fois que possible, ces achats sont réalisés en circuits courts, pour des produits issus de nos régions, en soutien au monde agricole (...). »

Certes le pourcentage des achats fléchés reste marginal face au 24.1% des denrées issus du FEAD ou des 37.4% de la grande distribution sur cette même

⁷⁶ Objectif du développement durable, désigne les 17 objectifs établis pour l'ONU et qui sont rassemblés dans l'agenda 2030

année. Le « système vertueux » décrit dans ce rapport repose encore essentiellement sur un système alimentaire dont les impacts sociaux et environnementaux sont questionnables. « Greenwashing » ou réelle prise de conscience, sans préjuger il est à souligner que la question de la transition est posée.

Le rapport annuel rappelle également les nouveaux partenariats réalisés auprès des acteurs de la chaîne alimentaire dans la recherche d'un double objectif : diversifier les ressources de dons (notamment des fruits & légumes non calibrés) et sensibiliser les acteurs économiques pour les encourager à la culture du don dans une démarche RSE.

Sur le plan local quelques projets apparaissent :

« Par exemple (...) on a reçu une subvention de la région Ile de France c'était pour faire des achats auprès de producteur locaux donc là ça nous a permis aussi d'acheter des produits localement »⁷⁷.

« Dans le nord ils font des opérations de glanages de pommes de terre avec McCain®. Il y a un partenariat (...) auprès de chantiers d'insertion ou des lycées agricole pour transformer quand il y a beaucoup de fruits et légumes comme celle de l'Isère à Grenoble qui a un atelier de transformation... »⁷⁸.

Cette dernière initiative répond à la demande de produits, plats de meilleures qualités mais également permettre un retour dans le monde de l'emploi à des personnes qui en sont exclus. Emplois qui répondent aux enjeux de durabilité et de soutenabilité.

A noter également la création par la Banque Alimentaire Ardèche-Drôme, appuyé par la municipalité de Valence, de 1 600 m² de potager solidaire : « du sol à l'assiette ». A travers cette initiative elle a souhaité développer une culture durable pour renforcer l'apport en produits frais et de qualité, à destination des personnes accueillies dans 82 structures d'aide alimentaire partenaires. Ce projet fonctionne grâce à l'aide financière de l'État et à la forte mobilisation des bénévoles. L'objectif est d'apporter des fruits et légumes bio de saison, cultivés en permaculture auprès de 15 000 bénéficiaires.

Ces initiatives sont à souligner et répondent parfaitement aux transformations sociales ou environnementales attendues mais elles restent encore trop marginales pour parler de modèle dominant et de changement de direction face au modèle actuel.

POSITIONNEMENTS DES RESTOS

Les Restaurants du Cœur, à travers leur observatoire⁷⁹, ont mené une grande enquête entre septembre 2021 et 2022 afin de définir les axes stratégiques de l'association. Cette

⁷⁷ Propos recueillis auprès de la Présidente de la Banque Alimentaire de Paris

⁷⁸ Propos recueillis auprès de la Présidente de la Banque Alimentaire de Paris

⁷⁹ <https://www.restosducoeur.org/observatoire/>

démarche prospective, « Les restos 2035 », évoquent divers points dont des questions sur la transition écologique et sociale.

« En fait, la question de la transition écologique, on est vraiment en train de l'intégrer au projet des restos et on a même mené une démarche prospective qui s'appelait Resto 2035 pour justement réfléchir à l'avenir de l'aide alimentaire pour voir quelles sont les grandes thématiques sur lesquelles l'alimentaire doit évoluer »⁸⁰.

Un premier enseignement de l'enquête, si les bénéficiaires (Personnes Accueillies ou PA) sont reconnaissants de l'aide apportée, ils suggèrent d'améliorer la qualité des denrées distribuées (produits bio, plus de fruits & légumes frais, ...).

Point 5 - Les PA sont reconnaissantes de recevoir des produits de la part des Restos, mais suggèrent aussi des améliorations comme des produits bio, des produits de base comme la farine et le sucre, plus de légumes et de fruits frais ou encore la diversité de marques⁸¹.

Autre enseignement, les bénévoles s'accordent sur la nécessité d'une alimentation de qualité mais ont des désaccords sur le type d'agriculture à promouvoir (biologiques, permacultures, ...).

« Point 8 - S'ils s'accordent sur la nécessité d'une alimentation de qualité, les bénévoles rendent compte de désaccords sur le label bio et sur le type d'agriculture à promouvoir dans les jardins (biologique ? permaculture ? ...) Les cœurs balancent et les tensions sont réelles »⁸².

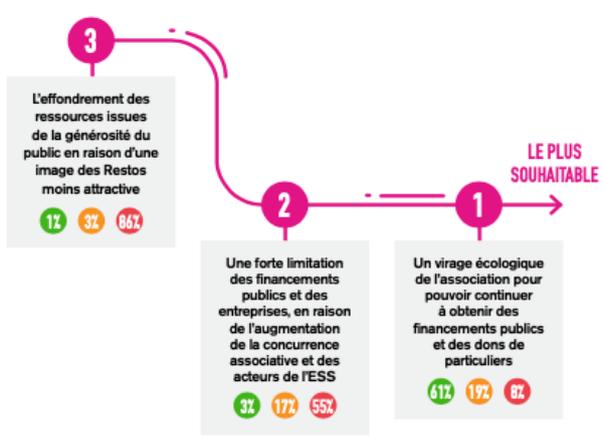
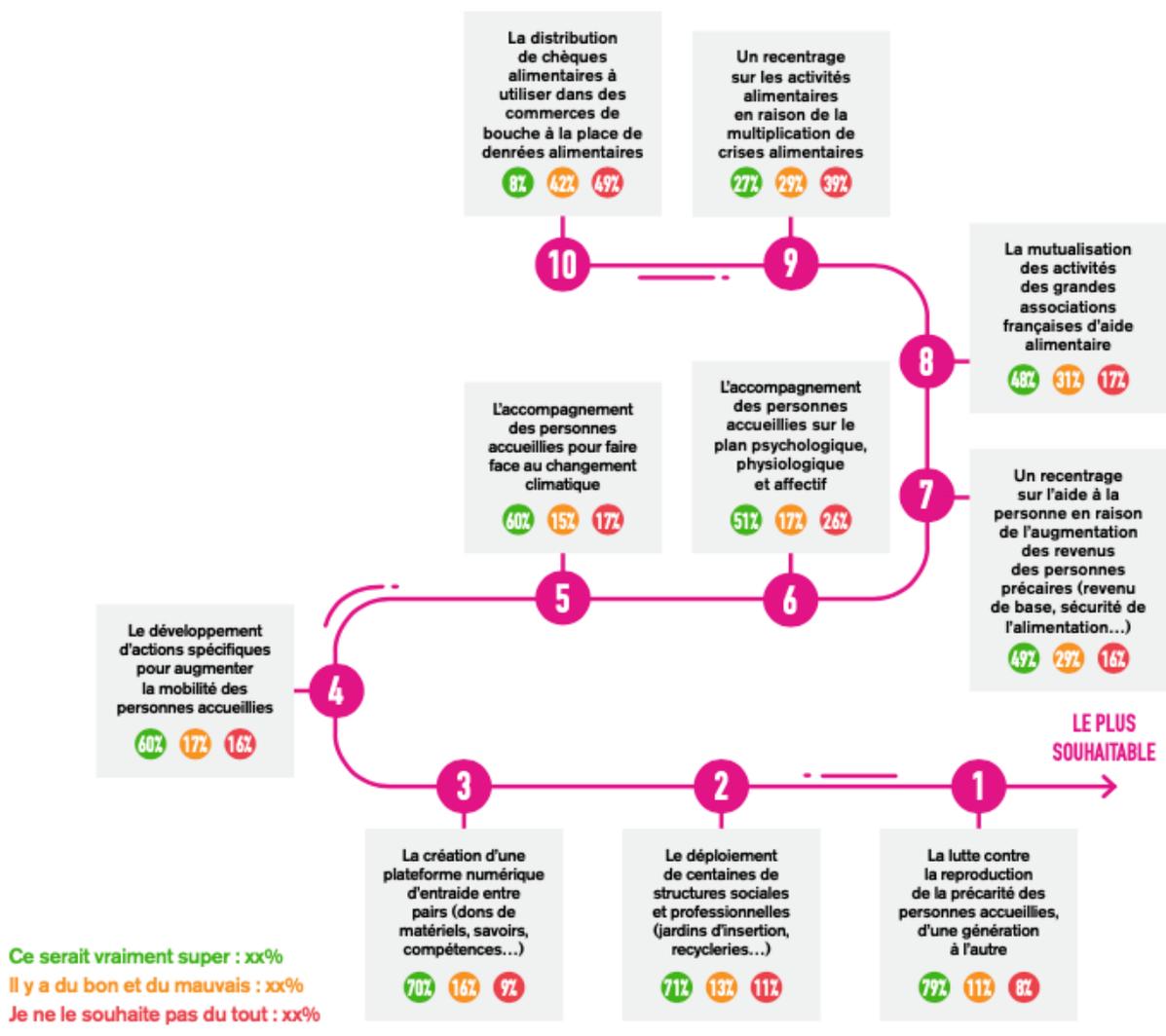
Dans un second temps, cette enquête a permis d'établir différentes hypothèses stratégiques qui ont été soumises à un sondage auprès des différentes parties prenantes de l'association. Dans les thèmes abordés si certains ne concernent pas directement la transition écologique, ils nous apportent un éclairage intéressant sur les orientations plébiscitées.

Sur le thème « évolutions des activités proposées », le deuxième point le plus sollicité (à 79%) est l'élargissement des activités autour d'actions sociales. Les répondants souhaitent le maintien de l'aide alimentaire avec, en parallèle, un renforcement de l'aide à la personne. Transition écologique et justice sociale vont de pair et cela semble faire l'unanimité auprès des différentes parties prenantes. Sur le même thème arrive en 5^{ème} position l'accompagnement des personnes accueillies pour faire face au changement climatique. Ce point montre une prise de conscience et une adaptation nécessaire face aux bouleversements climatiques. Ces bouleversements concernent toutes les populations et notamment les plus fragiles qui seront plus durement touchées.

⁸⁰ Propos recueillis auprès d'un responsable de pôle aux Restos du Cœur

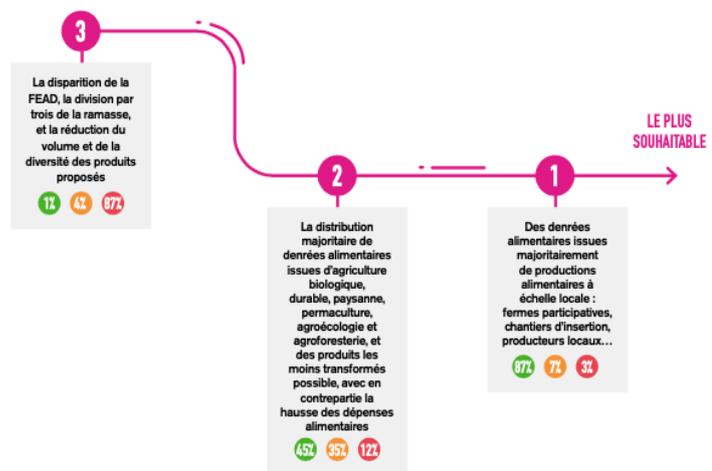
⁸¹ Issu du rapport « Réflexion prospective sur l'avenir des restos du cœur à 2035 »

⁸² Issu du rapport « Réflexion prospective sur l'avenir des restos du cœur à 2035 »



Un arrêt sur le thème du financement est intéressant car la première orientation retenue ; 61% majoritaire mais sans trouver un consensus unanime ; est un virage écologique avec l'objectif de continuer de bénéficier de fonds publics ou de dons de particuliers. Dans ce cas la transition écologique ne serait pas souhaitée comme « valeur de l'association » mais plutôt contraint pour répondre à une nouvelle demande.

Enfin sur l’approvisionnement alimentaire l’hypothèse la plus plébiscitée (à 87%) est de favoriser des productions à l’échelle locale. En revanche la recherche de denrées issues d’agriculture disposant d’un label (biologique, permaculture, ...) n’est souhaitée qu’à 45%. On retrouve la division évoquée plus haut. Surtout il existe une réelle contradiction sur ce thème puisque l’hypothèse de faire disparaître les produits issus du FEAD ou de diviser les volumes de denrées issue des ramasses est majoritairement rejetée. Elle est rejetée à un niveau identique (87%) que la volonté d’approvisionnement local. Or nous avons vu que les denrées issues de ces deux sources d’approvisionnement sont antinomiques avec une alimentation de qualité et respectueuse de l’environnement. Cette contre-indication s’explique par une réelle volonté d’un virage écologique, où la localisation est favorisée devant les techniques d’agriculture, mais avec l’image d’une agriculture durable plus coûteuse et aussi le fait que la quantité doit être privilégiée sur la qualité. Elle a été soulignée plusieurs fois par un responsable aux restos du cœur :



« La transition écologique doit concerner tous les aspects du système alimentaire et donc l'aide alimentaire en fait partie, donc elle doit évidemment se transformer (...) je pense qu'il faut miser sur la complémentarité des dispositifs »⁸³.

« Donc globalement là-dessus et c'est vrai que là où on a le plus la main, c'est sur nos achats parce que sur le don, on récupère ce qu'on nous donne évidemment. (...) sur le fonds européen, c'est pas totalement de notre responsabilité non plus »⁸⁴.

« La limite, elle est un peu budgétaire. C'est à dire qu'en fait, à un moment y a des arbitrages à faire entre qualité et quantité »⁸⁵.

Les grands enseignements tirés de l’enquête et du sondage ont permis aux restos de définir le socle de quatre scenarii. Ils balayent toutes les situations possibles à horizon 2035, qu’elles soient jugées favorables ou défavorables pour l’association, et pour chacun d’entre eux ils répondent aux questions suivantes :

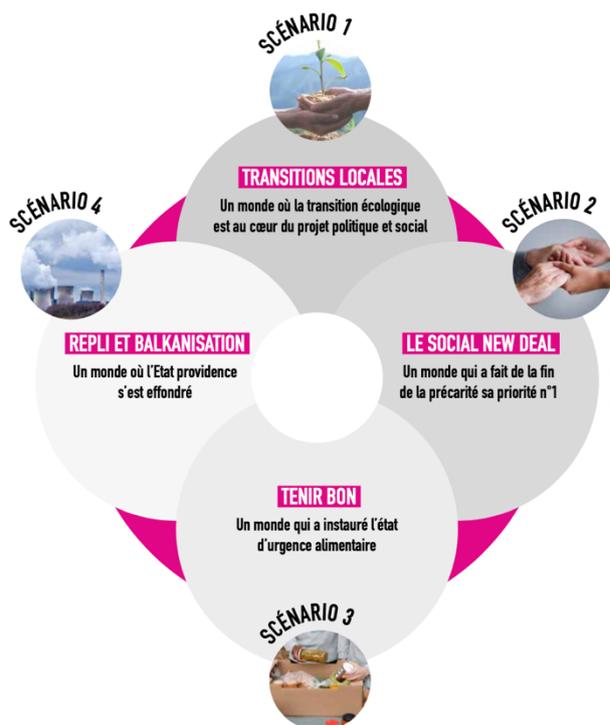
- Dans ce contexte, que pouvons-nous faire ?
- Que voulons-nous faire ?
- Quel positionnement nous souhaitons avoir ?

⁸³ Propos recueillis auprès d’un responsable de pôle aux Restos du Cœur

⁸⁴ Propos recueillis auprès d’un responsable de pôle aux Restos du Cœur

⁸⁵ Propos recueillis auprès d’un responsable de pôle aux Restos du Cœur

- Quelles seront les actions ad hoc à mettre en place ?



Les 4 scénarii sont représentés ci-contre. L'idée est donc de faire émerger les questions clés sur l'avenir de l'association. Ces questions permettront de définir les orientations à mettre en œuvre sur le long terme et qui permettront de s'adapter à tous les scénarii envisageables. On remarquera le 1^{er} scénario, « Transitions locales », qui simule un scénario où l'impact environnemental est au cœur des politiques publiques mais également des modèles de financement ou des activités économiques. Dans ce scénario les régions ont un poids plus important et ont la charge de coordonner l'aide sociale et d'accompagner les associations à plus d'autonomie. L'environnement est la

première cause de mobilité des bénévoles et donateurs. Côté négatif le coût de la vie augmente en raison des taxes et des normes environnementales d'où une précarité plus importante avec des conflits au sein de la société liés aux impacts sociaux des mesures environnementales.

En conclusion de cette démarche les restos ont fixés des objectifs stratégiques qui ont pour finalité de « *réduire la vulnérabilité des plus précaires et les mettre en capacité d'agir pour favoriser leur inclusion sociale* ». Les deux objectifs directement en lien avec la transition écologique sont :

- Accompagner et former les personnes accueillies dans la recherche et mise en place de solutions permettant de s'adapter aux enjeux écologiques et environnementaux, et plus particulièrement aux enjeux liés à l'alimentation ;
- Fournir des denrées alimentaires locales et de qualité aux plus exclus.

Afin de répondre à ces objectifs, des premières actions sont identifiées et notamment :

- Développer des chantiers d'insertion pour accompagner vers l'emploi des personnes accueillies dans des domaines de la transition écologique ;
- Donner les clés aux personnes accueillies pour ne pas subir la transition écologique et en faire un outil au service de leur pouvoir d'achat ;
- Accompagner les personnes accueillies dans la lutte contre la précarité énergétique ;
- Promouvoir une agriculture respectueuse des hommes et de l'environnement, accessible à tous ;

- Distribuer une alimentation saine, en privilégiant les produits issus de l'agriculture biologique et les moins transformés possibles ;
- Développer l'approvisionnement local et en circuits courts pour une meilleure maîtrise de la qualité des produits ;
- Valoriser la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Adapter l'offre alimentaire et le mode de distribution aux plus exclus.

L'approvisionnement des denrées dans le cadre de circuits courts est l'une des premières actions mise en œuvre par les Restos. Point souligné lors des entretiens :

« On a un gros travail sur la qualité alimentaire qui est en train d'être conduit, notamment par notre politique d'achat (...) historiquement, on est plutôt sur des achats qui sont faits au niveau national. Mais là, on est en train de développer des circuits courts par notamment des conventions d'approvisionnement local. On passe des conventions en direct avec nos associations départementales et des producteurs locaux pour nous permettre d'identifier des fournisseurs au plus près des besoins »⁸⁶.

Le rapport annuel recense également les premières actions mises en œuvre pour répondre à l'objectif d'intégrer les enjeux de la transition écologique dans le projet associatif :

« Ainsi par exemple, nous renforçons les achats locaux et issus de filières agricoles durables, en développant des conventions d'approvisionnement local qui n'existaient pas il y a encore deux ans. Nous suivons les recommandations du PNNS (Programme national nutrition santé) sur la consommation de certaines gammes de produits. Nous développons nos jardins de proximité et nos jardins d'insertion en cultivant sans intrants chimiques, et en favorisant là l'insertion des plus éloignés de l'emploi, en les remobilisant pour retrouver la confiance en soi et une activité plus rapidement. »

La réflexion menée par les Restos appréhende parfaitement la démarche d'une transition soutenable (écologique) et sociale (solidaire). Elle intègre des composantes sociales et prône une réelle transition écologique. Si pour l'instant il existe des freins à son développement, notamment la notion de « quantité à privilégier par rapport à la qualité », cette réflexion aboutie sur un plan d'actions ambitieuses... Pouvant donner lieu à d'un modèle alternatif ?

POSITIONNEMENT DES SECOURS POPULAIRES

Il existe encore peu d'initiative visible au sein des secours populaires. Les rapports réaffirment qu'il est important de recréer du lien social et sensibiliser à la nutrition. Plus précisément, ils précisent :

« Au-delà de ce soutien matériel, le Secours populaire développe des initiatives permettant de lutter contre la solitude et de créer du lien social à travers la question de l'alimentaire. Ainsi, certaines de nos antennes créent des « jardins solidaires » : des

⁸⁶ Propos recueillis auprès d'un responsable de pôle aux Restos du Cœur

parcelles cultivables sont mises à disposition des familles en situation de précarité qui entretiennent ensemble un potager dont la production de légumes et de fruits pourra agrémenter leurs repas, voire contribuer à soutenir d'autres personnes aidées par le SPF. Moments d'échanges et de convivialité, des ateliers « cuisine » sont organisés pour redonner l'envie de cuisiner leurs repas aux personnes dont le budget très serré nécessite inventivité et débrouillardise. Ils constituent également des instants privilégiés pour évoquer les questions d'équilibre nutritionnel. » (Issue du site Secours populaires.)

Le projet associatif des secours populaires est tourné vers la solidarité et le combat de l'injustice. Leurs champs d'actions vont au-delà de l'aide alimentaire. On retrouve le biais de « fonction sociale » de l'aide alimentaire à travers leurs propos. A l'inverse la composante écologique est peu marquée.

CHAPITRE 3 : DES CONCEPTS NOVATEURS ?

Si nous convenons que le système alimentaire « industriel », actuellement en place dans une majorité des pays développés, doit se réinventer pour intégrer des enjeux de durabilité et d'équité, nous avons vu que le milieu associatif peut être un acteur important dans cette transition. Par sa capacité à mobiliser les citoyens autour d'un projet commun, il peut donner naissance à des initiatives nouvelles. Initiatives dont l'enjeu est de construire un système alimentaire fondé sur des valeurs permettant une plus grande soutenabilité pour la planète (ressources renouvelables, culture biologique et diversifiée, relocalisation, ...), plus de justice sociale (réduction du nombre d'intermédiaires, solidarité entre producteurs et consommateurs, participation inclusive, ...) ou encore de gouvernance démocratique. Ces initiatives nouvelles sont alors des passerelles pour informer et mobiliser les pouvoirs publics et les citoyens. Chaque réussite est un argument du possible et une étape vers l'évolution des mentalités, étape indispensable avant une transition globale.

Nous avons décrit les obstacles qui freinent la transition écologique et solidaire des acteurs en place. Comment ces initiatives parviennent à les contourner et quels sont les enjeux auxquelles elles doivent répondre ?

L'objectif intrinsèque à tous les projets de l'aide alimentaire est l'éradication des inégalités d'accès à l'alimentation et la précarité alimentaire qu'elles engendrent. L'objectif semble limpide mais les moyens pour y parvenir sont nombreux. Le système d'aide alimentaire actuel y répond en parti, nous l'avons souligné, il permet à des millions de personnes de se nourrir. Cependant cela n'est pas suffisant. Les enjeux sont plus nombreux et complexes. Ils doivent répondre à des critères de durabilité et d'équité tels que le droit à l'alimentation, l'avènement d'un système alimentaire durable, la réduction des inégalités, l'obtention de revenus décents, ou encore la participation citoyenne et démocratique. La lutte contre la précarité alimentaire s'inscrit alors dans des dispositifs qui redonnent aux personnes la liberté de choisir et de participer à la gouvernance, dans des lieux de mixité sociale qui ne les stigmatisent pas et les réintègrent dans la vie de la société, où l'alimentation, de qualité, est conçue comme un support de relations et non comme un seul apport de nutriments. Ces nouveaux dispositifs pourraient conduire à ne faire de l'aide alimentaire « distributrice » qu'un complément marginal réservé à des situations d'urgence.

Mais alors ces dispositifs existent-ils vraiment ? Des projets citoyens ont-ils réussi à lever les freins et répondre à l'ensemble de ces enjeux ? Quels en seraient les limites ? Seraient-ils transposables à plus grande échelle ? Afin d'y répondre, ce chapitre propose d'étudier deux projets associatifs : l'association VRAC et le projet des paniers doublement solidaires au sein de l'AMAP des Paniers Marseillais.

Nous évoquerons dans une dernière partie la notion de précarité alimentaire et les choix politiques qu'elle devrait entraîner.

VRAC – VERS UN RESEAU D'ACHAT EN COMMUN

Les populations des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPPV), en d'autres termes les quartiers populaires, ont un accès plus restreint aux « commerces de qualité ». La présence majoritaire d'enseignes discounts et l'absence de magasin bio reste une réalité. En Ile-de-France, on compte 0,32 commerce proposant des produits frais pour 1 000 habitants, contre 0,37 en moyenne. Nous l'avons évoqué plus haut, le « désert alimentaire » est l'un des trois facteurs qui explique l'absence de « passage à l'acte » lorsqu'on évoque la transition alimentaire.

Sur ce constat des initiatives associatives naissent comme l'association VRAC. Au nom familier mais ambigu, l'association VRAC (Vers un Réseau d'Achat en Commun), fondée en décembre 2013 par Boris Tavernier, ne se résume pas à cette pratique d'achat en plein développement, consistant à choisir au plus juste ses quantités de produits et permettant de réduire les emballages industriels. Créée à l'initiative du bailleur Est-Métropole-Habitat (EMH) afin de développer le « reste à vivre » de ses locataires et de la Fondation Abbé-Pierre dans le cadre de sa stratégie de lutte contre l'isolement, l'association a pour objectif de *réduire les inégalités sociales en matière de consommation*. Le projet est décrit dans leur documentation de présentation :

« L'association VRAC favorise le développement de groupements d'achats de produits de qualité (biologiques, éthiques, locaux) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et autres quartiers populaires. Sa mission est de permettre aux habitants de ces quartiers, ayant des revenus limités, d'accéder à une alimentation choisie et non contrainte, grâce à la vente des produits à prix coûtant.

La construction historique des groupements avec les bailleurs sociaux permet à VRAC de toucher les habitants des quartiers tout en leur donnant la possibilité de prendre part au cœur du projet en choisissant les produits vendus, en participant aux distributions ou aux animations...

VRAC permet ainsi aux habitants des quartiers populaires qui le souhaitent de s'inscrire dans un mode de consommation durable et engagé, reposant sur le collectif et les dynamiques locales. »

Boris Tavernier, fondateur de l'association, raconte le début de l'aventure en ces termes :

« VRAC, ça fait 10 ans que ça existe. Moi quand j'ai monté ça, je venais déjà donc un petit peu de l'alimentation (...) mais je voulais aller un peu plus loin : comment toucher les publics qui n'ont pas accès à ce genre de produit ? Donc voilà VRAC on l'a construit à l'époque avec la Fondation Abbé Pierre et avec les bailleurs sociaux qui chacun voulait développer des projets soit autour du reste à vivre ou de la lutte contre l'isolement et l'exclusion dans les quartiers populaires. Et moi je voulais un projet qui ne soit pas stigmatisant donc de pas être obligé de prouver que tu sois pauvre pour avoir le droit à quelque chose. Donc on considérait : tu habites un quartier populaire (...) donc de fait tu es pauvre et c'est 1€ l'adhésion et à prix coûtant sur tous les produits qu'on proposait.

Alors au début on n'était pas du tout sur les questions de l'aide alimentaire, ça nous est tombé dessus par la suite »⁸⁷.

Concrètement l'association propose de façon mensuelle des références de produits (entre 40 et 70) que les adhérents peuvent commander, en ligne ou dans des permanences physiques. Ces commandes sont traitées par l'association qui se charge des relations avec les producteurs ainsi que de la logistique jusqu'aux lieux de distributions (centre social, association partenaire, ...). L'organisation des groupements d'achats est gérée par les adhérents et bénévoles et les denrées alimentaires vendues sont issues de l'agriculture biologique ou paysanne et proviennent de partenariats locaux pour une grande majorité.

« Tous les mois, les adhérents vont commander des produits, vont choisir ce qu'ils veulent. C'est aussi important de choisir les quantités, choisir le nombre de références, c'est pas un panier contraint et forcé, ça c'est aussi important. (...) Et donc une fois qu'on a centralisé des commandes soient par un logiciel, soit par des permanences physiques, ou des coups de téléphone parce qu'il y a encore beaucoup de fractures numériques, on va quelques 10 jours plus tard, on va livrer chaque groupement d'achat dans chaque quartier et on va créer une épicerie éphémère le temps d'une journée dans un centre social généralement. Les habitants vont venir avec leur emballage, avec leur bouteille et on va jouer à la marchande toute la journée »⁸⁸.

Si le projet semble ambitieux et bordé de bonnes intentions, il faut du temps pour qu'il prenne forme. Confronté aux trois principaux freins (économique, culturel et géographique) qui empêchent le « passage à l'acte », il demande du temps.

« Donc pour démarrer VRAC, on passe beaucoup de temps dans les quartiers à rencontrer les structures, à rencontrer les habitants évidemment, à convaincre parce que j'arrive pas avec la posture « j'ai des produits bio, vous allez voir, ça va être super ! ». C'est le rejet de ce que tu peux pas t'offrir. Et donc de multiplier les dégustations pied d'immeuble à faire goûter les produits (...) Non, bien sûr qu'évidemment qu'il y a obligatoirement une réticence de quelque chose que tu peux pas t'offrir habituellement. (...) C'est vraiment par le goût, par la dégustation, sans parler de bio, de circuits courts... C'est une fois que ça a été goûté, validé en termes de goût, en termes de prix, qu'il y a des questions et en fait y a une grande partie des habitants des quartiers qui connaissent ces produits là... ils connaissent très bien, mais ils disent être écolo, ça coûte cher »⁸⁹.

Le projet trouve une certaine résonance auprès d'institutions comme la Fondation Daniel et Nina Carasso⁹⁰ et il a remporté plusieurs prix concourt notamment le trophée de l'innovation sociale du journal Le Mag de Lyon, Prix coup de cœur du Fond de dotations de la Vie Claire et surtout en 2017 le prix de la Fondation « la France s'engage »⁹¹.

⁸⁷ Propos recueillis auprès Boris Tavernier (Délégué général de l'association VRAC)

⁸⁸ Propos recueillis auprès Boris Tavernier (Délégué général de l'association VRAC)

⁸⁹ Propos recueillis auprès Boris Tavernier (Délégué général de l'association VRAC)

⁹⁰ Créée en 2010 sous l'égide de la Fondation de France, elle œuvre sur deux grands domaines : l'alimentation durable et l'Art citoyen

⁹¹ Fondation créée en 2017 par François Hollande (issue de l'initiative portée de 2014 à 2018 sous sa présidence)



Cela engendre un fort développement de l'association qui se structure en réseau. L'association est portée par une association tête de réseau, VRAC France, chargé notamment de l'essaimage du projet, ainsi qu'un fonds de dotation qui collecte des financements privés pour l'ensemble du réseau. Aujourd'hui VRAC existe sur 17 territoires français mais également à Bruxelles (Belgique). Si chaque association locale est autonome dans son fonctionnement, elles sont liées par une charte des valeurs communes.

Quelles sont ces valeurs ? Quel est son projet associatif ? Il est clairement indiqué sur le site internet de l'association :

L'association VRAC défend l'accès à une alimentation durable et de qualité pour toutes et tous, quels que soient les moyens financiers ou la localisation géographique des personnes.

L'alimentation revêt des dimensions culturelles, identitaires et symboliques propres à chacun.e, VRAC positionne donc son action dans le respect du choix et de la dignité des personnes.

VRAC défend également un mode d'action basé sur le « faire ensemble » et la mixité sociale, à travers la mise en place de groupements d'achat reposant sur l'engagement des habitant.e.s et leur implication dans la gouvernance. Ainsi, les personnes deviennent actrices de leur choix de consommation alimentaire et au-delà, actrices des choix de l'association.

Enfin, VRAC défend la mise en place de systèmes agricoles soutenables et équitables, viables pour les producteurs et sains pour les mangeurs.

Afin de lutter contre les inégalités, Les valeurs de VRAC repose sur les piliers suivants :

- Justice sociale et solidarité :
 - Accès à une alimentation durable (produits revendus à prix coûtant) ;
 - Solidarité envers les producteurs (prix d'achat fixé par les producteurs) ;
 - Mixité sociale (groupement d'achat ouvert à l'ensemble des habitants) ;
- Démocratie alimentaire :
 - Projet collectif émancipateur (accès à des produits de qualité suivant leurs moyens, croyances, besoins et être informés des provenances et des conditions de production) ;
 - Implication des adhérents dans le fonctionnement ;
- Écologie :
 - Permettre aux adhérents de s'inscrire dans une démarche écologique (produits en vrac issus des circuits courts et d'une agriculture biologique) ;

Ainsi, VRAC permet aux habitants de s'inscrire dans un mode de consommation durable et responsable, qui repose sur le collectif et les dynamiques locales pour faire face à la précarité et proposer un autre rapport à la consommation, à la santé et à l'image de soi.

« Donc à la fois un projet économique pour les paysans et pour les habitants. Un projet très social, ça génère de nouveaux lieux de socialisation. C'est très féminin et les femmes n'ont pas de lieu dans les quartiers et donc elles peuvent se retrouver ici alors qu'elles se connaissent pas forcément, donc ça c'est plutôt chouette. Évidemment un projet autour des questions environnementales, on a quasiment, on doit être à 90% de produits issus de l'agriculture biologique ou bio équitable. Enfin, on tend vers le mieux et ceux qui sont pas labellisés c'est des paysans qu'on connaît et qu'on a visité et qui juste pour la plupart ne veulent pas de label parce que ça leur coûte des tunes et ça les fait chier. Donc, et puis aussi au maximum du vrac pour éviter les emballages ».

« Projet aussi autour des questions de santé, on a sur ces quartiers qui sont très frappés par le diabète, par l'obésité, par les maladies cardiovasculaires donc y a un gros enjeu aussi à ce que les gens puissent mieux se nourrir. Et enfin un projet citoyen parce que les adhérents sont bénévoles pour eux-mêmes et pour leurs voisins. C'est pas des retraités qui viennent servir la soupe aux pauvres, donc ça c'est aussi quelque chose qui est important et dans la gouvernance dans chaque association VRAC y a un collègue habitant qui est dans le Conseil d'Administration »⁹².

Il est important de souligner que le projet n'appréhende pas l'alimentation comme un simple besoin physiologique mais comme vecteur de liens sociaux. Le projet associatif repose sur la lutte des inégalités sociales en matière de consommation. Ne pas avoir accès à une alimentation de qualité, notamment en cas de précarité alimentaire, soulève donc la question des liens qui peuvent se rompre. D'où la nécessité de replacer le bénéficiaire dans le rôle d'acheteur pour accéder au statut de consommateur et replacer la personne au cœur de la société et non en marge. Cela permet d'éradiquer la pauvreté et non de « l'entretenir ». Autre point important, nous l'avons évoqué plus haut, les classes populaires sont également sensibles à la transition écologique et d'inscrire sa consommation dans une visée plus durable ne doit pas être un privilège de classe. Réduire les coûts d'une alimentation plus saine permet de déverrouiller le frein économique.

Si les questions environnementales sont posées, notamment à travers les sources d'approvisionnement sélectionnées sur des critères de soutenabilité et de durabilité, le projet s'articule également sur des enjeux sociaux. Comme vu précédemment une transition écologique doit être corrélée à la recherche d'une « justice sociale ». C'est le choix de VRAC qui intègre au sein même de son projet associatif des enjeux sociaux forts. En sortant d'une logique d'assistanat et en réduisant les inégalités sociales, ils permettent une transition écologique et solidaire sur l'ensemble de la chaîne (du producteur jusqu'au consommateur).

⁹² Propos recueillis auprès Boris Tavernier (Délégué général de l'association VRAC)

Si des valeurs sociales et environnementales sont présentes, on remarque l'importance de promouvoir également une démocratie alimentaire, critère important pour l'association. Il permet aux personnes de mieux comprendre le fonctionnement du système alimentaire et de se le réapproprier. Ce point est rappelé dans le rapport d'activité annuel :

« Pour VRAC, le principe de démocratie alimentaire constitue le préalable à tout projet. Il est essentiel d'inviter les personnes à se réapproprier leur alimentation et surtout de créer des systèmes alimentaires qui respectent leurs pratiques sociales et culturelles, croyances et besoins. C'est possible, à condition de laisser une place aux personnes, d'ouvrir des espaces d'échanges, de favoriser la rencontre entre producteurs.rices et adhérent.e.s et de rendre le fonctionnement des systèmes alimentaires plus intelligible (rémunération des paysan.ne.s, fonctionnement des groupes de distribution, fonctionnement des dons à l'aide alimentaire, etc.). »

Ce point était également souligné par Boris Tavernier :

« C'est vraiment une histoire de confiance, de connaître qui te nourrit et c'est là-dessus qu'il faut qu'on travaille en organisant aussi des visites à la campagne, des échanges entre les paysans et les mangeurs. Et c'est vraiment en renforçant ce lien que ça te permet même de travailler sur les notions de prix. Sinon tu as tendance à dire que tout est cher alors qu'en réalité rien n'est cher. C'est quand tu vois la masse de travail et le revenu du paysan que tu dis « en fait le prix ça va ! » (...) Et on a eu pas mal de personnes qui ont la volonté de pouvoir aussi agir sur ces questions et leur seul levier c'est l'alimentation. Ils n'ont pas beaucoup d'autres. Elles peuvent aussi par leur alimentation, grâce à VRAC, agir pour l'environnement »⁹³.

En ce sens, les rapports d'activités relèvent des actions concrètes menées par VRAC et un réel travail d'animation et de sensibilisation dans l'ensemble des quartiers où sont représentées les associations. Ces démarches sont réalisées à travers des visites chez les producteurs partenaires (lutter contre la déconnexion entre zone urbaine et zone rurale participe à une meilleure compréhension de la réalité de chacun, producteurs comme consommateurs), des concours de cuisine (valoriser le savoir-faire culturel et familial des habitants et de sensibiliser à une consommation plus durable) ou encore des animations (aborder les questions de plaisir, d'équilibre alimentaire, de provenance des aliments favorisent le lien social au sein des quartiers). Ces actions mettent également en avant la pédagogie parfois nécessaire mais sous certaines conditions. Elles sont rappelées par Boris Tavernier :

« Ouais mais faut faire hyper gaffe à jamais être dans l'injonction et dans la morale sinon ça marche pas. Notamment sur la question de la viande. On sait tous qu'il faut manger moins de viande mais tu dis pas à quelqu'un d'arrêter de manger de la viande ou de réduire sur ce mode moralisateur. En plus la viande c'est un marqueur social fort. Quand t'es pauvre, tu manges la viande de mauvaise qualité certes, mais t'en mange donc nous ça va être sur les concours de cuisine qu'on va faire ça. On va imposer un plat végétarien (...) Et là ça fonctionne, donc ils font leur concours, ils transforment leur

⁹³ Propos recueillis auprès Boris Tavernier (Délégué général de l'association VRAC)

plat traditionnel en plat végétarien et puis quand tu as des chefs étoilés qui viennent, qui participent au concours et qui leur disent que le plat il est super bon, ça te fait cogiter... tu dis « je suis capable de faire un plat végétarien qui ai du goût, qui soit joli, qui soit moins cher pour le porte-monnaie, qu'il soit meilleur pour la planète, ... » (...) On part des compétences des personnes, on veut pas éduquer les pauvres. Ils savent très bien cuisiner pour la plupart, ils cuisinent mieux que tout le monde. Et puis si tu veux éduquer les gens, faut éduquer les riches aussi. Si les riches mangeaient bien ça se saurait et donc c'est plutôt partir de leurs connaissances (...) On fait beaucoup d'ateliers cuisine « pied de l'immeuble », on y va, on a des vélos cargos qui se transforment en cuisine de rue, on se met en bas, on cuisine beaucoup avec les enfants. Parce que ça, c'est hyper important aussi de leur proposer autre chose que leurs kebabs et leurs tacos. Mais on peut aussi faire des tacos bio végétariens avec les gamins et de leur montrer qu'il y a quand même d'autres formes (...) L'animatrice, elle doit faire 80 ateliers dans l'année avec des gamins, avec des parents, avec les 2 en même temps de l'intergénérationnel donc ouais, c'est quelque chose qu'on aime beaucoup mais vraiment faut que ça soit plutôt ludique et pas éducatif »⁹⁴.

En relevant l'absence de représentant du monde agricole dans le Conseil d'Administration de VRAC, pourtant partie intégrante du projet associatif de l'association, Boris Tavernier répond :

« Non, parce que c'est comme d'habitude les paysans ils n'ont pas que ça à faire. Et déjà de pouvoir les voir sur leur exploitation et avec des habitants ou pouvoir les inviter sur les moments « d'épicerie » c'est déjà vachement bien. Mais c'est impossible aujourd'hui de pouvoir avoir des paysans autour de la table. On y arrive sur des événements précis ou si on fait des débats autour de la SSA⁹⁵ ou des choses comme ça mais sinon c'est trop compliqué »⁹⁶.

Le développement du plaidoyer est également un point important. Si l'association reconnaît son impossibilité à se développer sur l'ensemble du territoire, sa dimension nationale permet aujourd'hui d'être visible auprès des pouvoirs publics. Elle n'a pas vocation à se développer outre mesure mais plutôt montrer que des alternatives sont possibles. Régulièrement représenté dans des groupes de travail liés à l'alimentation, associé à des ONG (Greenpeace, Réseau Action Climat, WWF, ...), VRAC peut s'appuyer sur son expertise pour tenter de faire évoluer les politiques publiques dans l'optique de garantir un accès, digne et durable, à une alimentation de qualité pour tous.

« Et en 2017 on a eu le prix de la Fondation « la France s'engage », la fondation de François Hollande. Donc là j'ai changé de métier je suis devenu développeur et j'ai créé des assos VRAC un peu partout en France, toujours avec les collectivités, avec les bailleurs, avec les assos de chaque territoire et avec les habitants. Et donc on arrive un peu à cette période 2017, on commence petit à petit à être visible donc on est invité pour la première fois aux états généraux de l'alimentation. Donc là c'est une première étape de passer du très local au national. Alors on était tout discret, tout timide, mais

⁹⁴ Propos recueillis auprès Boris Tavernier (Délégué général de l'association VRAC)

⁹⁵ Sécurité Sociale Alimentaire

⁹⁶ Propos recueillis auprès Boris Tavernier (Délégué général de l'association VRAC)

on a pu présenter VRAC à ce moment-là et à commencer à montrer qu'il pouvait avoir des alternatives à l'aide alimentaire telle qu'on la connaît et ensuite donc il y a ce rapport IGAS où on a été auditionné, fin 2018 je crois, et le rapport sort en 2019. Donc là on était hyper content parce que pour la première fois tu as quand même un rapport qui vraiment fustige l'aide alimentaire en termes de qualité, en termes de dignité, d'accueil des personnes. Donc c'était plutôt quelque chose d'assez fort. À cette même époque donc il y a une consultation qui est lancée auprès des différents acteurs de l'aide alimentaire. Nous, on a bien conscience qu'on est tout petit et on commence à créer une petite coalition avec le secours catholique, qui est sorti de l'aide alimentaire très distributive et qui elle va plutôt miser sur le transfert monétaire (...) On est en réseau avec l'UGESS, qui est une fédération d'épicerie sociale et solidaire (...) Et dans notre petit groupe on a aussi le réseau Cocagne, les jardins de Cocagne, des jardins en insertion et enfin le réseau Civam qui représentait le monde paysan. Donc on a commencé à se rassembler pour pouvoir porter une parole commune et à vraiment se bagarrer pour une transformation. Et j'insiste sur le mot transformation de l'aide alimentaire »⁹⁷.

Le facteur d'échelle... ce point est systématiquement mentionné lorsqu'on évoque la transition écologique aux institutions dominantes dans le champ de l'aide alimentaire. Comme évoqué, les Restos du cœur intègrent comme valeur forte dans leur projet associatif, la gratuité des repas. Alors que pourtant nous avons vu les limites d'une aide distributrice. La notion de quantité reste une priorité face à la qualité au détriment de la santé des bénéficiaires. Lorsqu'on évoque ce point avec Boris Tavernier, il ne nie pas la nécessité d'aide d'urgence mais relativise :

« En réalité, il y a vraiment 1 000 000 et demi de personnes qui n'ont aucun revenu, qui n'ont rien du tout, souvent les primo arrivants et que l'aide alimentaire restera toujours indispensable. L'aide d'urgence pour ces personnes... mais qu'on pourrait imaginer d'autres modèles pour ceux qui ont quand même des revenus »⁹⁸.

D'ailleurs pour l'aide d'urgence, des premières initiatives émergent au sein de VRAC :

« Là on met en place à partir de la rentrée une tarification sociale à moins 50% du prix d'achat (...) Mais on est contre la gratuité. On veut vraiment... c'est hyper important de payer ce que tu consommes aussi en termes de dignité (...) C'est ce qu'on a mis en place dans une maison de l'alimentation à Lyon, on a mis en place une triple tarification pour tout le monde (12€/ 8€/ 4€). (...) Par contre après on peut bosser avec des structures en hébergement d'urgence en leur vendant de la cam, en faisant des commandes groupées avec eux »⁹⁹.

Pour lui, le réel frein est ailleurs (Tous ses propos n'ont pu être vérifiés dans le cadre de ce mémoire et ne constituent qu'un avis relayé pour apporter une vision contradictoire) :

⁹⁷ Propos recueillis auprès Boris Tavernier (Délégué général de l'association VRAC)

⁹⁸ Propos recueillis auprès Boris Tavernier (Délégué général de l'association VRAC)

⁹⁹ Propos recueillis auprès Boris Tavernier (Délégué général de l'association VRAC)

« Donc voilà, s'ensuit la création du fameux COCOLUPA et des groupes de travail avec cette forte volonté de bouger les lignes. Et bah très vite, on a été confronté aux différents lobbies, aux personnes qui avaient envie que surtout rien ne change parce que c'est un business en fait, c'est vraiment le business du pauvre, le business des invendus. La loi Garot partait d'un bon sentiment, de lier ce gaspillage alimentaire avec l'aide alimentaire, mais ça a été très vite perverti. Et aujourd'hui, les pauvres sont les poubelles, nous on dit souvent qui sont les méthaniseurs de l'industrie agroalimentaire, on en est vraiment là. Donc ils ont le droit au reste, ils ont le droit aux invendus, ils ont droit à ce que nous on n'a pas acheté. Et quand tu vas dans une banque alimentaire tu vois énormément de produits transformés, tu vois énormément de produits sucrés, des palettes de soda, des chocolats, des calendriers de l'avent mais on est au mois d'avril... Et quand on a fait notre enquête en 2019 y a pire, il y a le Fonds d'aide européen aux plus démunis qui s'est transformé en FSE+ où là chaque pays européen va acheter, par appel d'offres, des produits. En France c'était une trentaine de références, je crois, d'huile, de viande, de pâtes... Mais c'est des produits qui sont fabriqués mais qui sont pas destinés à la vente. Donc c'est uniquement des produits fabriqués pour les pauvres et à cette époque-là il y avait les fameuses steaks hachés polonais où y avait aucune trace de viande dedans. Alors c'est pas que c'était végan, c'est qu'il y avait de l'amidon, des tendons, du gras... C'est pas grave c'est pour les pauvres... Donc y a quand même un gros enjeu à renverser la table. (...) Notre Première ministre Élisabeth Borne a annoncé la création d'un Fonds pour une aide alimentaire durable (FAAD), ce qui ne veut pas dire grand-chose et qui veut plus rien dire du tout. Donc là tout le monde s'est engouffré là-dedans¹⁰⁰. Donc c'était ouvert à toutes les structures. Et puis ce fonds était destiné en grande partie à de l'achat de denrées et c'est là où on avait quand même un levier pour travailler correctement et en même temps soutenir l'agriculture biologique. Et là, la FNSEA a torpillé le projet. On était donc sur des produits en principe durable, ça s'est transformé en produits frais et locaux sans critères de qualité et pour les produits légumineux et secs, c'est juste label HVE. Voilà donc même sur un fond à 60 000 000 d'euros les lobbys viennent les torpiller alors que clairement c'est écrit que maintenant chaque projet chaque euro doit être utilisé aussi en ayant en tête ces questions de transition écologique »¹⁰¹.

Afin de pallier au frein économique, VRAC vend les produits à prix coûtant. Ceci implique qu'il n'est pas viable économiquement (outre le prix de revient, la structure implique des frais). Mais alors quel est son budget et ses sources de financement ? Le budget de VRAC, d'environ 900 000€, repose pour 21% sur des fonds privés (40% issu de la Fondation Carasso et 42% de la Fondation Européenne pour le climat) et 79% de fonds publics. Elle dépend donc essentiellement de ces derniers. En 2022, 55% étaient issus du plan de relance à la suite de la crise du Covid, 14 % de la DGCS. Les deux tiers de ce budget concernent les antennes locales. Le reste est dédié à la structure nationale pour permettre de rémunérer les salariés (5 salariés sur l'association nationale), les formations des bénévoles et salariés (gérées de façon centralisée), les outils numériques (l'outil de commande), le loyer et diverses autres charges (communications, ...).

¹⁰⁰ Ce Fonds a permis par exemple l'achat de produit légumineux dans l'épicerie de la CRF de Dominique Fauchoux à Suresnes (dont le témoignage a contribué au présent mémoire)

¹⁰¹ Propos recueillis auprès Boris Tavernier (Délégué général de l'association VRAC)

« On est quelques salariés quand même ; ce que je n'ai pas dit c'est qu'on a eu l'habilitation alimentaire en 2021 et nous on est la seule structure habilitée à ne pas être liée au gaspillage, aux invendus et au reste ; et ça c'est intéressant parce que c'était aussi une volonté des services du ministère de nous habilitier pour montrer qu'il y avait d'autres possibles. Donc c'était quand même une première petite victoire ».

« Nous, chaque asso VRAC, est financée localement par les bailleurs sociaux et par la collectivité, ville, métropole et par l'État aussi. Donc chaque asso est à peu près indépendante. Après l'asso nationale, va être financée par, on est 5 salariés dans la tête de réseau, on est financé par le ministère des solidarités. Donc on est financé par la politique de la ville aussi au niveau de l'État et par la Fondation Carasso, qui finance tous les projets d'alimentation en France, par la Fondation européenne pour le climat, qui nous finance depuis 2 ans et notamment sur la partie communication et plaidoyer et la Fondation de France »¹⁰².

Preuve d'une volonté encore peu lisible de l'État sur la transition écologique, les financements publics sont peu fléchés sur les questions écologiques et les demandes d'indicateurs de performance sur des critères de durabilité encore peu présentes :

« Bah pour les fondations privées, ils nous connaissent (...) Évidemment ça va plutôt être forcément ce que nous on fait mais ça va être aussi ce qu'ils défendent (...) sur les collectivités ils vont financer le projet social. En tout cas il y a pas forcément de demandes dans ce sens. Mais évidemment que dans les collectivités, on va dire écologiste ou socialiste, cette question est plus importante et nous soutiennent plus parce que on propose un modèle différent »¹⁰³.

En conclusion de l'étude, il était important de soulever les points forts (atouts) et les points faibles (limites) de cette structure associative. Pour les atouts, hormis ceux cités, il faut noter le partenariat très présent avec les bailleurs sociaux (il est important de rappeler que l'aide alimentaire doit s'intégrer dans un champ plus large d'aide à la personne) :

« Ouais, y en a plus d'une vingtaine qui financent les assos, ils sont là dès le début, ils sont même à l'initiative de la création d'une asso sur leur territoire. Et c'est très complémentaire entre eux qui gèrent l'hébergement et nous l'alimentation, qui sont les deux priorités pour pouvoir juste vivre dignement. Et ouais c'est hyper important financièrement, humainement aussi en termes d'outils de communication avec les habitants, c'est des vrais partenaires »¹⁰⁴.

Ou la recherche d'un lien social et d'une mixité sociale afin d'éviter une stigmatisation (on verra que ce point est fondamental pour les Paniers marseillais) :

« Alors bizarrement, je dirais plus que c'est le lien que ça génère encore plus que l'accès à l'alimentation. C'est quelque chose qui est très fort, que les gens ont besoin. (...) ça m'avait marqué à Paris, je le répète souvent en interview, j'avais rencontré 4 personnes

¹⁰² Propos recueillis auprès Boris Tavernier (Délégué général de l'association VRAC)

¹⁰³ Propos recueillis auprès Boris Tavernier (Délégué général de l'association VRAC)

¹⁰⁴ Propos recueillis auprès Boris Tavernier (Délégué général de l'association VRAC)

qui habitent le quartier Charles Hermite, dans le 18ème, depuis 30 ans et je leur demande « mais qu'est-ce qui a changé chez vous depuis 30 ans ? Qu'est-ce qui a changé dans le quartier ? Ils me disent : « c'est depuis qu'il y a Vrac », « Vous déconnez ! ça fait 4 ans qu'on est là », « Oui, mais avant on se connaissait pas ». Et d'avoir des personnes qui vivent dans le même immeuble et qui ne se connaissent pas et qui se retrouvent et qui montent des projets ensemble ou qui font vivre une asso... Ça c'est quand même quelque chose qui revient très souvent. Ça c'est vraiment fort. Et puis pour le coup tu as vraiment tout type de public : des jeunes, des vieux, des très précaires, des classes moyennes... Et ce mélange-là, je trouve que c'est quand même une belle réussite ».

« On le fait depuis le début, on a un prix solidaire pour les gens qui viennent de l'extérieur du quartier. Ils vont payer 10, 15% plus chers selon les VRAC et un prix d'adhésion plus élevée. Alors ça c'est pas du tout pour le modèle économique parce que ça rapporte pas grand-chose, tu n'as pas des milliers de personnes qui viennent des beaux quartiers dans des quartiers pourris mais t'en as quand même et ça génère de la mixité. C'est vraiment à ce niveau-là qu'on trouve ça intéressant »¹⁰⁵.

A contrario, le modèle économique peut être perçu comme une limite. Il repose essentiellement sur des fonds publics ou la générosité de donateurs privés.

« Après la fragilité, elle est évidemment économique. Quand il y a moins d'argent sur les territoires comme les collectivités qui ont été aussi frappées par les crises successives, c'est beaucoup plus difficile pour nous. On a des VRAC qui sont dans des situations délicates parce que y a pas de soutien local fort. Donc évidemment que cette ultra dépendance au financement fragilise le modèle, mais en même temps ça fait quand même 10 ans et on existe encore. Et puis on continue de se développer et c'est vraiment un combat quotidien »¹⁰⁶.

Les groupements d'achats ont triplés sur ces quatre dernières années. Le nombre de foyers adhérents et de bénéficiaires suivent relativement la même tendance, ce qui permet aujourd'hui à VRAC de compter 89 groupements d'achats, 6 800 foyers pour 16 500 bénéficiaires. Si aujourd'hui VRAC peut se féliciter de sa réussite et son développement, elle est encore marginale dans le champ de l'aide alimentaire (estimé entre 5 et 7 millions de bénéficiaires en France). Ce modèle pourrait-il devenir le modèle dominant ? Serait-il capable de se développer à grande échelle ? Boris Tavernier le reconnaît lui-même :

« Ben nous, ça reste quand même très artisanal, même si aujourd'hui on est 60 salariés, on est quand même des tout petits effectifs dans chaque assos avec des moutons à 5 pattes qui doivent à la fois gérer les demandes de financement, la dimension politique, le monde paysan, l'éducation populaire, le management des salariés. Enfin, c'est très, on est vraiment sous staffé, sous équipé, pour mener à bien tout ça, ça c'est évident. Donc ça génère aussi une fragilité chez les salariés des difficultés parce que t'es toujours, enfin tu bosses plus que tu devrais, mais après au niveau humain dans l'asso

¹⁰⁵ Propos recueillis auprès Boris Tavernier (Délégué général de l'association VRAC)

¹⁰⁶ Propos recueillis auprès Boris Tavernier (Délégué général de l'association VRAC)

pour le coup ça se passe hyper bien, il y a beaucoup d'entraide, on essaie de fabriquer le maximum d'outils pour que tout le monde bosse mieux et moins »¹⁰⁷.

Sans un financement à plus grande échelle et une réelle volonté politique de menée des expérimentations sur l'ensemble des territoires, il sera difficile d'y répondre.

« Moi ce qui m'énerve, c'est que très honnêtement, qu'on en a marre d'être des alternatives, on sait que dans l'absolu on fait mieux mais on a toujours des financements qui nous permettent d'exister mais rien de plus. Donc en fait tu as le sentiment d'avoir une vraie volonté de l'État qu'y est juste des alternatives. Qu'elle soit sous perfusion pour exister mais qui resteront... c'est juste pour pouvoir dire mais y a des alternatives... »¹⁰⁸.

LES PANIERS MARSEILLAIS

Au chapitre 1, dans un court focus, nous avons fait état de la crise sociale et environnementale qui sévissait au sein du monde agricole. Paupérisation importante, deuxième source d'émission de gaz à effet de serre, une transition écologique et solidaire semble plus que nécessaire. C'est sur ce constat que naissent en 2001 les premières AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne). Le principe est simple, un contrat « gagnant-gagnant » entre consommateur et producteur. Pour le consommateur c'est un gage d'obtenir des produits frais, locaux, sains et issus d'une agriculture responsable. Pour le producteur c'est la garantie d'un juste prix et un partage des aléas climatiques (le prix du panier étant fixé sans relation avec la quantité de produit livré).

Les avantages sont nombreux : lien direct sans intermédiaire, solidarité envers le monde agricole, indépendance du producteur, favorise le dialogue social autour de la sécurité alimentaire, respect de la biodiversité, soutien d'une agriculture durable, favorise la pédagogie entre consommateur et producteur, ... Les AMAP ont bénéficié d'une couverture médiatique importante et ce sont développées partout sur le territoire passant de 2 structures en 2003 à 2 500 en 2018¹⁰⁹.

L'association Les Paniers Marseillais est affiliée au mouvement des AMAP et comme son nom le sous-entend, elle est basée à Marseille. Elle se définit comme un réseau d'associations de « consom'acteurs » en partenariat solidaire avec des paysans locaux en agriculture biologique. En relation avec une cinquantaine de producteurs, dont une dizaine de maraichers, elle compte aujourd'hui 5 000 « mangeurs » dans une quarantaine de quartiers de Marseille (les paniers). Un premier signe distinctif, elle est engagée aux côtés de partenaires associatifs et institutionnelles pour mener des actions de sensibilisation et de plaidoyer pour promouvoir le développement d'un modèle vertueux.

¹⁰⁷ Propos recueillis auprès Boris Tavernier (Délégué général de l'association VRAC)

¹⁰⁸ Propos recueillis auprès Boris Tavernier (Délégué général de l'association VRAC)

¹⁰⁹ « Circuits longs et circuits courts : bref état des lieux », La Revue durable, n°66, été-automne 2021, p. 16-19

La présidence de l'association est bipartite avec un représentant des producteurs, Thierry Gozzerino, maraicher à Salon de Provence (13), et un représentant des « mangeurs », Laurence. Elle nous raconte le projet des Paniers Marseillais :

« Alors les Paniers Marseillais ! Donc je suis co-présidente des Paniers Marseillais qui est une association marseillaise comme son nom l'indique, qui regroupe les quelques 35 paniers de quartiers qui sont chaque fois des associations indépendantes qui sont des systèmes d'AMAP sur Marseille. Donc, localement, nous avons notre réseau, celui des Paniers Marseillais (...) Et notre réseau, celui des Paniers Marseillais, existe depuis un peu plus de 15 ans. Il est issu d'une scission au niveau des premières AMAP (...) Donc l'idée c'est vraiment l'idée d'une solidarité vis-à-vis des paysans, c'est quand même ça le point de départ. C'est nos paysans sont en souffrance, le monde paysan est en train de disparaître, il faut qu'on le soutienne et qu'on le soutienne par une consommation responsable. (...) Y a un lien qui se crée quand même puisqu'on se voit toutes les semaines. Le maraîcher vient amener sa production sur place dans les différents quartiers (...) Voilà pour le réseau des Paniers Marseillais. Donc c'est je vous ai dit à peu près 35 paniers de quartier, ça fait 1 750 adhérents, on dit à peu près 5 000 mangeurs, c'est une structure qui accompagne 11 maraîchers et une quarantaine de producteurs puisqu'on a des producteurs associés en plus du maraîchage donc du pain, de la viande, du poisson, des huiles, des farines, j'en passe et des meilleurs. Une quarantaine de producteurs en tout. Sur des distributions qui sont des distributions mutualisées tous les 2 mois à peu près, on a 3 salariés. Un conseil d'administration d'une quinzaine de membres. Auxquels participent des producteurs et des maraîchers. Voilà sur 15, on a 2 maraîchers et un producteur de viande »¹¹⁰.

Une autre particularité de cette AMAP, qui en fait un sujet d'étude intéressant dans le cadre de ce mémoire, compter en son sein un projet d'innovation sociale : le panier bio doublement solidaires. Impulsé par les Secours populaires français des Bouches-du-Rhône (13), le projet permet à des bénéficiaires de l'aide alimentaire de bénéficier des paniers bio au même titre que les adhérents de l'AMAP. Il est décrit ainsi sur le site de l'association :

« En France, l'aide alimentaire, est principalement constituée de produits secs ou de plats cuisinés issus des invendus de la grande distribution ou de l'industrie agroalimentaire. Cela ne permet pas de répondre aux besoins en vitamines. Les populations défavorisées restent mal nourries. La proposition des Paniers Marseillais et du Secours Populaire est de proposer aux familles accueillies, le même contrat d'abonnement hebdomadaire avec un paysan biologique que pour tous les adhérents des Paniers Marseillais, à un tarif adapté à leur situation. Une double action : Non seulement le système permet aux familles accueillies d'accéder à une alimentation de haute qualité mais il soutient en même temps des maraîchers bio et locaux dont certains ont été conforté grâce aux Paniers Bio Solidaires. »

Laurence le présente avec ses mots :

¹¹⁰ Propos recueillis auprès de Laurence (Co-présidente de l'association Les Paniers Marseillais)

« Alors c'est un dispositif qui a été mis en place en partenariat avec le Secours populaire sur Marseille. C'était leur demande parce qu'ils voulaient élargir la façon d'appréhender le rapport à la nourriture pour les personnes qui en étaient le plus éloignées, notamment des personnes qui émergent à l'aide alimentaire. Et donc a été mis en place un panier spécifiquement sur Gibbes, c'est un quartier de Marseille, où on a porté sur une quarantaine d'adhérents, puisque c'était des adhérents, un panier chaque semaine comme on le fait dans nos quartiers. C'était un panier mais spécifiquement tourné vers les personnes qui bénéficient de l'aide alimentaire du Secours populaire »¹¹¹.

Pour lever le frein économique, une part importante du montant du panier est subventionnée dans le cadre du projet. Si le prix du panier est fixé à l'avance entre 17 et 20€, le panier bio doublement solidaire est de l'ordre de 3€. Malgré cela le projet originel aboutira un échec au bout des 3 ans d'expérimentation :

« Gibbes on s'est rapidement essoufflé. On avait 2 administratrices qui travaillaient beaucoup sur cette question d'accessibilité. Dont une qui était là à toutes les distributions et qui était réellement en souffrance au bout de un an et demi qui disait : « on a l'impression, des fois, que les gens nous voient avec un regard qui n'est pas le regard qu'on doit avoir dans un panier de quartier, parce qu'on est des bénévoles, on vient donner un coup de main ». Mais les gens ont des exigences, des remontrances vis-à-vis des producteurs qu'on retrouve pas dans les autres paniers de quartiers. Est-ce qu'on peut tout à fait comprendre parce qu'on est en direct producteur donc on a des produits qui sont pas forcément des produits calibrés, qui peuvent avoir des imperfections mais que nous on accepte parce qu'on s'appelle des « consom'acteurs ». On est en théorie éclairé sur cette démarche. Qu'on connaît bien notre maraîcher et que même si nous, je parle de nous parce que c'est ce qui m'est arrivé à moi. Quand on arrive dans notre panier et qu'on a l'habitude d'acheter ses produits chez le primeur du coin, au mieux ou au pire en grande surface, bah c'est tout le temps des produits qui sont beaux, bien calibrés, bien présentés, bien arrangés. Moi, c'était mon cas et puis quand je suis arrivé chez mon maraîcher, je dis : « attends c'est sympa, c'est du bio, c'est du local, mais j'ai l'impression qu'il me donne les produits qu'il va pas vendre sur le marché ». Et même si je le trouve très sympathique, des fois, j'ai l'impression que je suis un peu une 2nde main. Et après j'en ai parlé avec lui et puis j'ai compris qu'il ne vendait pas ses produits sur le marché et que toute la quantité de produits qu'on avait c'était sa production et que cette production elle pouvait être imparfaite physiquement. (...) Donc cette démarche que moi j'ai pu faire parce que je suis arrivée dans ce panier de manière engagée en disant « je vais soutenir l'agriculture paysanne », je me suis quand même posé cette question. Donc je me dis que des gens qui ont l'habitude d'avoir les rébus de la grande surface, c'est complètement légitime qui se pose ces questions. Et quand il voit que les tomates elles sont piquées de se dire « Bah tu m'as refourgué ta mauvaise marchandise » »¹¹².

Nous avons évoqué les freins économiques, géographiques et culturels. Comme pour l'association VRAC, pour que le projet s'implante, s'enracine, une phase

¹¹¹ Propos recueillis auprès de Laurence (Co-présidente de l'association Les Paniers Marseillais)

¹¹² Propos recueillis auprès de Laurence (Co-présidente de l'association Les Paniers Marseillais)

« d'apprentissage » est nécessaire pour permettre de « déverrouiller » ces freins, qu'ils soient économiques ou culturels, au risque sinon d'échouer. Laurence continue de nous éclairer sur les dysfonctionnements de ce dispositif :

« On a un peu discuté avec d'autres acteurs de l'aide alimentaire aussi (...) on n'arrivait pas à trouver notre positionnement. Pourquoi ça marche pas bien sur Gibbes et comment il faut que ça marche dans les autres quartiers. Et il nous a ouvert un peu les yeux sur des choses qu'on voyait mais sur lesquelles on arrivait pas à mettre les mots en nous disant « mais vous êtes perçu comme des acteurs de l'aide alimentaire ». Donc vous êtes là et c'est un dû que vous rendez à ces gens et c'est pas un travail collaboratif comme vous l'espérez avec une mise en action de ces gens qui viennent, qui aide à décharger le camion, qui aide à le recharger, qui aide à faire les pesées... Parce que c'est comme ça que ça se passe dans les distributions (celle des Paniers Marseillais) chacun est acteur donc on aide à décharger, on range les caisses, y en a qui se mettent et qui pèsent, y en a qui ont le cahier d'émargement et qui cochent et chacun à tour de rôle. On est tous acteurs et y compris les gens qui sont dans le cadre de panier bio doublement solidaire et qui ont le même rôle. Ce sont des adhérents lambda, sans qu'ils soient stigmatisés »¹¹³.

Si le projet était une réelle alternative et partait de « bons sentiments », les adhérents de l'AMAP étaient des publics « culturellement intégrés » ayant entrepris une démarche de transition. Pour des publics précaires, comme ceux de Gibbes, il est d'abord nécessaire qu'ils se réapproprient leur consommation. D'entreprendre une démarche d'apprentissage pour appréhender les codes et la philosophie de l'association. Ce constat rejoint les propos de Rozenn du réseau ANDES :

« Ce sont des personnes qui ont des préoccupations qui sont tellement éloignées des nôtres qu'en fait partit du principe qu'on est là pour leur faire de la pédagogie (...) ça ne fonctionne pas. Donc en fait il y a toujours cette question de : il faut leur apporter plus de pédagogie mais en fait leurs préoccupations ne sont pas les nôtres »¹¹⁴.

Si le projet aurait pu s'arrêter là, l'association a préféré retravailler le dispositif afin de trouver le bon fonctionnement. Trouver la bonne formule pour permettre aux bénéficiaires de s'intégrer dans ce dispositif. La solution retenue : éviter l'entre-soi. La mixité sociale au service de la pédagogie et permettre de franchir les obstacles « culturels » :

« Donc on s'est un peu éloigné de l'entre-soi de Gibbes d'autant que la salariée du Secours populaire, son poste n'a pas été reconduit et le Secours populaire n'a pas voulu qu'on reconduise l'action non plus dans ces termes-là. (...) L'idée c'était de partir sur les paniers de Marseille dans une expérimentation qui concernait 8 paniers de Marseille et de se dire au lieu d'avoir 40 personnes sur un même panier qui ont à peu près tous le même profit social, ou en tout cas socio-économique, on va partir sur une mixité des profits et on aura entre 3 et 5 paniers bio doublement solidaires dans des paniers de

¹¹³ Propos recueillis auprès de Laurence (Co-présidente de l'association Les Paniers Marseillais)

¹¹⁴ Propos recueillis auprès de Rozenn (Chargée de projet pour ANDES)

quartier. Et on va esseimer ça sur Marseille et sur les Bouches-du-Rhône avec les l'association des AMAP de Provence. Donc on a mis ça en place il y a maintenant 3 ans ».

« Moi je pense que sur mon panier de quartier, on a 4 paniers solidaires. Je pense que y a peut-être un adhérent qui sait qui, c'est parce que c'est elle qui s'occupe de récupérer les chèques. Mais sinon personne. Ils arrivent, ils font pareil, ils déchargent, ils chargent, ils arrivent avec leurs gamins, on s'échange les recettes... Voilà, c'est pareil. C'est moins difficile quand on est sur les paniers de quartier parce que comme on n'est pas dans l'entre soi des deux côtés, je veux dire la personne qui arrive et qui est bénéficiaire d'un panier doublement solidaire, elle va prendre son panier à côté de l'institutrice ou du médecin ou de l'étudiant qui va prendre son panier. Donc on est tous face aux mêmes trucs qu'on a pas l'impression que c'est une marchandise qui est réservée aux pauvres quoi. (...) D'où la nécessité, je pense, d'une mixité sociale. (...) On avait à un moment donné, un de nos administrateurs qui est journaliste et qui avait titré, quand on faisait une revue de presse, il avait dit « les pauvres et les bobos dans le même panier ». Donc on avait trouvé ça un peu provocant et provocateur mais c'est un peu cette idée »¹¹⁵.

De nouveaux partenariats sont alors créés et le dispositif reconduit dans certains paniers de Marseille. Le fonctionnement de la « double solidarité » prend alors tout son sens :

« Sur Marseille du coup on s'est retrouvé à devoir trouver un partenaire social parce que clairement, c'est pas notre rôle. Et à plus travailler avec notamment les centres sociaux. Qui ont plus ce rôle de savoir qui doit venir vers nous, faire le suivi social derrière. Et nous, on prend ces adhérents comme des adhérents lambda. On est bien en cœur de leur rappeler qu'ils sont dans une démarche solidaire eux aussi, c'est à dire qu'ils sont solidaires avec le paysan, ce qui est, je pense aussi valorisant à un moment donné parce qu'on n'est pas entre pauvres, on va dire. Mais on est entre personnes qui ont besoin de solidarité et le paysan il a besoin qu'on soit solidaire avec lui, qu'on l'aide à décharger, charger, qu'on l'aide en continuant à être fidèle au fil des saisons sur sa production en lui disant qu'on est content de ce qu'il produit, voilà c'est cette solidarité qui est vraiment double (...) Donc voilà, on n'est pas dans de l'aide alimentaire, c'est pour ça qu'on... je pense qu'on est quand même bien différent des autres acteurs que vous avez rencontrés. On est vraiment dans une démarche doublement solidaire »¹¹⁶.

Ce projet est maintenant ancré dans le projet associatif de l'association. S'il s'inscrit prioritairement dans une démarche de défense d'une agriculture paysanne¹¹⁷, nous retrouvons dans leur plan d'action :

- AXE 2 - Favoriser l'accès à une alimentation saine pour le plus grand nombre :
 - Expérimentation puis essaimage de l'opération des « paniers bio doublement solidaires » (dans Marseille et le reste des Bouches-du-Rhône) ;

¹¹⁵ Propos recueillis auprès de Laurence (Co-présidente de l'association Les Paniers Marseillais)

¹¹⁶ Propos recueillis auprès de Laurence (Co-présidente de l'association Les Paniers Marseillais)

¹¹⁷ La charte des paniers est disponible en annexe

Le projet se développe suivant 4 axes :

- Une alimentation de qualité et locale (respect de la charte de l'agriculture paysanne) ;
- Un accès géographique et économique (proximité sur l'ensemble de la ville) ;
- Un accès éducatif et culturel (tissage de liens avec les autres adhérents et les maraîchers, ateliers cuisine, diététicienne invitée, visites de ferme ...)
- Un mode participatif (être acteur).

La soixantaine de familles concernées participent ainsi non seulement au développement d'une alimentation durable (légumes frais de saison) mais aussi au bon fonctionnement du panier de quartier auquel elles adhèrent. Les « accès éducatifs » favorisent des temps de cohésion, l'évolution des pratiques alimentaires et la transition de consommateur à « consom'acteurs ».

« On accompagne aussi nos actions sur les paniers doublement solidaires par des ateliers de cuisine, par des ateliers lactofermentation, par des temps de sensibilisation aussi, parce que tout à l'heure je vous parlais de frein géographique, donc là ils sont levés puisqu'on vient sur place. Mais il y a encore des freins culturels qui sont présents et qui font que certains avaient oublié comment on cuisine. (...) Et surtout ne connaissais pas certains légumes. Mais ça, c'est pas la peine d'être en situation de précarité pour voir ça... »¹¹⁸.

Si les freins géographiques et culturels sont levés, le frein économique est lui tributaire des subventions. Comme pour l'association VRAC ce point est un réel point de fragilité :

« Voilà, financièrement parlant comment ça se passe pour nous, parce que c'est une question importante... On est largement cofinancé par la métropole, la région, le département et à moindre mesure la ville. Surtout, on va dire la métropole, le département. On émarge aussi sur les crédits politiques de la ville dans le cadre d'un des paniers de quartier puisque on est vraiment sur un quartier prioritaire. (...) On a réussi à garder cette proportion de 3 à 5 paniers doublement solidaires sur les paniers de quartier. Mais on a 2 paniers de quartier où on est à une proportion de quasiment moitié panier solidaire et panier « classique ». Et ce qui nous inquiète un peu parce que ça peut fragiliser le modèle parce que le jour où les subventions vont s'arrêter, ça va être peut-être plus compliqué pour le maraîcher de pouvoir imaginer un système hybride. Pour l'instant on a pas réussi à mobiliser des fonds privés. (...) Les collectivités trouvent ça « sexy », j'allais dire. Donc elles nous suivent parce qu'elles pensent, je pense, qu'on fait aussi un bon boulot. Mais à un moment donné, elles sont là pour amorcer la pompe. C'est comme ça qu'elles nous présentent les choses même si selon nous comme ça relève de personnes en précarité, ça relève de l'aide publique. (...) Nous avons aussi des financements internes puisqu'on a la possibilité quand on fait nos contrats de rajouter 1€ de plus par semaine qui vont contribuer à agrémenter des ressources qui vont vers les paniers doublement solidaires. Et on a aussi certains

¹¹⁸ Propos recueillis auprès de Laurence (Co-présidente de l'association Les Paniers Marseillais)

paniers de quartiers où il n'y a pas de panier doublement solidaire et qui ont des fonds de caisse (...) cette fois-ci pour abonder les paniers doublement solidaires »¹¹⁹.

Ce point a été souligné maintes fois à travers ce mémoire, l'association de partenaires sociaux dans des projets d'aide alimentaire est un élément déterminant dans sa réussite. Le témoignage de Laurence l'atteste :

« Mais par contre voilà ce qui nous pose problème, nous en tout cas, c'est de se dire à un moment donné, moi c'est quelque chose qui me gênait beaucoup, c'est me dire comment on sélectionne les familles. Alors sélectionner c'est peut-être pas le bon mot, mais comment on va dire à telle famille « tu peux bénéficier d'un panier bio solidaire ». (...) Moi en tout cas, ça m'a mis assez mal à l'aise pendant un moment parce que j'avais l'impression d'avoir un regard qui devait pas, qui était pas un regard sain. (...) j'ai pas envie d'être là dans le jugement, j'ai envie d'accueillir de manière inconditionnelle tous les adhérents, quel qu'ils soient dans mon panier. Donc on se disait que ce serait vraiment bien de s'appuyer plus sur un vrai acteur social dont ce serait le rôle. (...) Parce qu'il connaît ses adhérents par d'autres biais aussi. Par l'aide aux devoirs, par les sorties, des animations qu'ils peuvent faire et c'est eux qui peuvent nous orienter les personnes les plus à même. Parce que effectivement une personne qui est dans une trop grande précarité, même si ça devrait être sa priorité, c'est pas sa priorité l'alimentation et une personne qui a pas un logement équipé avec de quoi cuisiner, bah ça peut pas le faire non plus. Donc voilà ils sont capables de savoir ce genre de subtilité et d'orienter les personnes qui sont déjà dans ce cheminement et dans cette réflexion, et je pense que c'est important ce travail-là. (...) Mais je pense qu'on a vraiment un travail à approfondir de partenariat avec les centres sociaux dans le respect mutuel. Il faut qu'ils acceptent qu'on soit des associations indépendantes dans chaque quartier et qu'on accepte aussi que bah que la partie sociale, qu'elle soit dévolue à des gens dont c'est le métier »¹²⁰.

Avec une conclusion finalement similaire à celle de l'association VRAC, ce dispositif reste bien marginal dans le champ de l'aide alimentaire :

« En termes de nombre, c'est dérisoire. 60 (familles) par rapport aux centaines de personnes qui sont accompagnées dans le cadre de l'aide, centaines de milliers même de personnes accompagnées dans le cadre de l'aide alimentaire. On est perçu un peu comme à la marge. En même temps, le projet il plaît parce qu'on est encore une fois dans une démarche qui est une démarche d'éducation populaire quelque part. On n'est pas dans de l'assistanat et on veut surtout pas être dans de l'assistanat »¹²¹.

Mais toujours à l'image de VRAC, le projet des paniers doublement solidaire n'a pas vocation à se déployer à grande échelle sur l'ensemble du territoire. Mais il montre la voie à d'autres possibles et d'imaginer une transition écologique et solidaire.

¹¹⁹ Propos recueillis auprès de Laurence (Co-présidente de l'association Les Paniers Marseillais)

¹²⁰ Propos recueillis auprès de Laurence (Co-présidente de l'association Les Paniers Marseillais)

¹²¹ Propos recueillis auprès de Laurence (Co-présidente de l'association Les Paniers Marseillais)

SECURITE ALIMENTAIRE – DETOUR SUR UNE VISION PLUS POLITIQUE

Si des alternatives existent, elles ont pour objectif d'éclairer le chemin d'une transition. L'ambition d'un changement à grande échelle semble hors d'atteinte et ne peut être porté que par des actions politiques. Nous avons vu que les politiques publiques actuelles n'ont pas permis d'éradiquer la faim. Ce dernier chapitre propose un court détour sur les modifications d'ordre structurelles qui pourraient être mise en œuvre rapidement.

Si le terme de « sécurité alimentaire » est apparu dès 1943 à la conférence de Hot Springs (Virginie), qui donnera naissance deux ans plus tard à l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO¹²²), il ne s'est véritablement popularisé qu'avec la conférence mondiale de l'alimentation de 1974, organisée à Rome par le Conseil économique et social des Nations unies. La définition consensuelle adoptée lors de ce sommet renvoie alors essentiellement à une question d'équilibre entre offre et demande :

« Disposer, à chaque instant, d'un niveau adéquat de produits de base pour satisfaire la progression de la consommation et atténuer les fluctuations de la production et des prix. »

En France, le secteur associatif et les textes de loi font plutôt référence à la notion de « précarité alimentaire ». Pour répondre à la lutte contre cette précarité, les politiques publiques menées depuis de nombreuses années se résument à l'aide alimentaire. Aide dont les pouvoirs publics sont l'un des principaux financeurs à travers le FSE+ (anciennement le FEAD), à l'échelle européenne, la défiscalisation, à l'échelle nationale, ou plus localement par les appels à projets ou les CCAS. Elles souffrent de réels projets préventifs permettant d'assurer l'éradication de l'insécurité alimentaire¹²³. L'insécurité alimentaire se définit lorsque la disponibilité d'aliments, adéquats sur le plan nutritionnel, par des moyens socialement acceptables est limitée ou incertaine. Or depuis les années 80 le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire ne cesse de progresser signe d'une politique publique inadaptée. Point martelé par Vigdis :

« La collecte c'est un moyen, c'est pas un but. On revient ce à quoi on veut répondre donc on revient à quel est le problème, le problème c'est l'insécurité alimentaire. C'est ce à quoi on veut répondre »¹²⁴.

On peut noter également que la réduction de l'impact environnemental et social du système actuel n'est pas prise en compte dans les choix politiques. La loi Egalim, datant d'octobre 2018 et qui complète la loi Garot, en est le parfait exemple, puisqu'aucune mesure n'est prévue pour favoriser certains produits ou types d'approvisionnements (produits issus d'une agriculture durable), ou encore des modes de conditionnement pour éviter une surconsommation d'emballage. Le choix politique de répondre à la lutte contre

¹²² L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (connue sous les sigles ONUAA ou, plus couramment, FAO, de l'anglais Food and Agriculture Organization of the United Nations) est une organisation spécialisée du système des Nations unies, créée en 1945.

¹²³ Terme repris dans des domaines tels que la nutrition ou la santé publique

¹²⁴ Propos recueillis auprès de Vigdis (Coordinatrice Sécurité Alimentaire à Action contre la faim)

la précarité alimentaire par de la distribution de denrées non sélectionnées sur la base de critères de durabilité ne permet pas de répondre à l'ambition d'un monde plus soutenable.

Mais alors si la lutte contre la précarité alimentaire ne peut se limiter à une « simple » distribution de denrées (non fléchées) auprès des publics les plus vulnérables, quelle forme devrait-elle prendre ? Des éléments de réponses sont apportées par la FAO qui définit le terme de « sécurité alimentaire » ainsi :

« La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. »¹²⁵

Elle repose sur quatre piliers : la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité. L'association Terra Nova proposait d'aller plus loin en évoquant le terme de « *sécurité alimentaire durable* », qu'elle définit ainsi :

« La sécurité alimentaire durable existe lorsque tous les individus ont un accès (économique, physique et social) égalitaire à une alimentation durable de manière coordonnée et pérenne. »

Si nous retrouvons des principes similaires entre ces deux définitions ; principes qui s'appuient sur les quatre piliers ; la seconde insiste pour donner accès à une « alimentation durable » et ne se limite pas à une « alimentation saine et nutritif ». Ce point rejoint la transition alimentaire évoquée précédemment. Il est crucial de donner un accès à une alimentation saine, mais il l'est tout autant que cette alimentation provienne d'une filière dont les critères d'égalité sociale soient respectés (rémunération des acteurs à leur juste valeur, solidarité entre acteurs, ...) et dont l'impact environnemental est mesurable et soutenable pour la planète.

Un point important que révélait le rapport 2021 de la FAO :

« Le passage à une alimentation saine qui inclue des considérations de durabilité peut aider à réduire, d'ici à 2030, les coûts liés à la santé et au changement climatique, car les coûts cachés de cette alimentation sont inférieurs à ceux des modes de consommation actuels. »

Nous avons vu la nécessité d'une transition. Cette transition doit être réalisée de façon globale et intégrer l'ensemble des groupes sociaux. Lutter contre la précarité alimentaire en s'efforçant de mener des politiques préventives permet de répondre au principe de sécurité alimentaire durable et d'amener les populations les plus vulnérables à cette transition.

¹²⁵ Définition traduite et reprise par l'ONG Action contre la faim

A l'aide des définitions mentionnées, il est possible d'établir des critères permettant d'objectiver les dispositifs favorables à une sécurité alimentaire durable :

- Le dispositif garantit-il l'accès (économique, physique, social) ?
- Le dispositif est-il égalitaire ?
- Le dispositif permet-il l'accès à une alimentation :
 - Choisie et désirable ?
 - Culturellement acceptable (en accord avec les valeurs, les préférences et les pratiques alimentaires) ?
 - De bonne qualité sanitaire ?
 - Nutritionnellement adéquate ?
- Le dispositif est-il respectueux de l'environnement ?
- Le dispositif est-il associé à une filière économiquement viable et équitable ?
- Le dispositif permet-il l'inclusion sociale (respect de la dignité) ?
- Le dispositif permet-il un processus par lequel un individu acquiert les moyens de renforcer ses pouvoirs d'être, de décider et de s'émanciper ?
- Le dispositif permet-il de garantir l'accès de manière pérenne (pérennité de l'impact et du dispositif) ?

Ces critères, concis et qui nécessiteraient un travail d'approfondissement, permettrait d'évaluer les structures de l'aide alimentaire et de mesurer leur réel impact sur la précarité alimentaire. Les levées de fond, les appels à projets, les plans de relance, ... tous ces leviers d'action à la disposition de l'État seraient alors à flécher suivant ces critères. Sans répondre de façon systémique, cela réorienterait dans un premier temps les politiques publiques vers le chemin de la transition écologique et solidaire.

« Bah l'idée c'est que je pense qu'on peut changer les choses quand on met des gens vraiment acteurs de leur consommation. C'est quand même un droit de base. Dire aux gens « tu peux consommer comme tu veux ». Mais en même temps je vous dis ça et quand je pense sécurité sociale alimentaire, je me dis qu'elle doit être absolument fléchée. Cette sécurité sociale alimentaire où ce chèque social alimentaire sur du local, sur du sain, donc du bio, forcément, pour qu'on puisse rediriger de l'argent public vers les endroits qui sont intéressants pour notre futur »¹²⁶.

¹²⁶ Propos recueillis auprès de Laurence (Co-présidente de l'association Les Paniers Marseillais)

CONCLUSION

Notre imaginaire « réduisait » l'aide alimentaire au concert caritatif des Restos du cœur ou aux collectes nationales. Plus vaste que cela en réalité car elle est un acteur méconnu de l'économie sans lequel le système alimentaire ne saurait pas quoi faire de ses surplus et de ses invendus. De fait la pauvreté est malheureusement un maillon essentiel du recyclage de nos déchets.

Acteur économique qui confère de la valeur à des produits qui seraient autrement considérés comme des déchets, l'aide alimentaire est supporté par notre générosité à travers des subventions et des dépenses publiques notamment par un régime fiscal « arrangeant ». Sans oublier les 200 000 bénévoles qui œuvrent chaque jour dans l'anonymat et qui font tant pour la bonne marche de la société. Le pauvre et le bénévole, duo essentiel qui empêche notre système alimentaire de gâcher.

On pourrait s'en satisfaire. Mais les dérives du mécanisme actuel ne peuvent être passées sous silence. Les problèmes de santé pour les plus précaires, la perte de dignité des bénéficiaires, ... sont des actes qui ne peuvent perdurer. Le principe « distributrice » de nos aides sociales n'a jamais enrayé la pauvreté et les personnes touchées par la précarité alimentaire n'ont jamais cessé de croître.

Nous avons posé la question sur la nécessité de réinventer l'aide alimentaire autour des enjeux de la transition écologique et solidaire. La réponse n'est plus l'enjeu. Le véritable enjeu c'est de définir les nouveaux modèles à promouvoir. Sur quels critères ? Autour de quelles valeurs ?

Depuis des années, le « monde d'après » semble proche de l'éclosion sous l'impulsion des citoyens. A l'aune de la transition écologique et solidaire, des nouvelles alternatives émergent grâce aux initiatives citoyennes et associatives. Le réseau VRAC ou le panier doublement solidaire porté par le réseau des Paniers Marseillais en sont deux parmi une ribambelle. L'étude aurait pu être menée sur le projet de la caisse commune de Montpellier, sur le réseau des jardins de cocagne, le marché du lavoir de Dieulefit (Drôme) ou encore le projet passerelle soutenu par l'ONG Action contre la faim et sûrement bien d'autres.

Les acteurs qui portent ces initiatives sont divers mais ont en commun de partir de l'engagement citoyen. Ils ont en commun de chercher à répondre aux préoccupations environnementales, d'équités sociales, de santé publique et de gouvernance, qu'ils estiment insuffisamment prises en compte dans les structures dominantes. Structures condamnées à un rôle accessoire, celui des activités de réparation et de compensation, de l'économie libérale et dont l'émancipation semble compromise. Ils cherchent à expérimenter des alternatives avec un discours contestataire envers le système existant. Toutes ces initiatives sont menées à une échelle locale (quartier, ville, ...) et ne concernent que quelques dizaines à quelques milliers de personnes.

La question de savoir si l'une d'elles peut devenir un modèle dominant ne se pose pas car elles n'ont pas vocation à l'être. Elles n'ont pour rôle que de montrer de nouveaux possibles. De nouveaux modèles de l'aide alimentaire voir de notre système alimentaire. L'éclairage qu'elles nous apportent permet de montrer de nouveaux chemins mais qu'il est nécessaire de construire ensemble. La démocratie alimentaire doit permettre de déconstruire et de reconstruire notre système alimentaire et l'aide qui la compose (passage d'une démocratie de la représentation à une démocratie de l'initiative). La convention citoyenne pour le climat à montrer que l'engagement citoyen est un outil précieux pour réinventer le monde de demain.

Dans l'ouvrage « Ensemble pour mieux se nourrir », les auteurs reprennent le témoignage de Stéphanie, bénévole dans une association du Nord : *« Oui. C'est sûr qu'on ne peut pas rivaliser avec les associations de distribution déjà en place. Mais ce n'est pas le but. Si tu démarres sur une idée, ça ne mobilise pas. Tu as beau aller aux distributions, contacter les gens, leur exposer ce que tu veux faire, personne ne va suivre s'il n'y a qu'une idée à suivre. Alors on commence, même petit, pour que ça ne soit pas théorique : on a quelque chose à proposer ».*

Ses propos résument ce que l'engagement associatif doit être pour aider à la transition de l'aide alimentaire. Les dynamiques de l'engagement bénévole doivent permettre de développer des pratiques durables, que des idées deviennent projets, que ces projets deviennent valeurs, que ces valeurs soient la base de l'aide alimentaire de demain.

Les pratiques des consommateurs, les initiatives citoyennes et associatives ou les démarches de responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE) contribuent à la transformation de notre système alimentaire. Mais elles ne suffisent pas pour mener cette transformation à bien : elles doivent être accompagnées par des politiques publiques porteuses de changements structurels.

La sécurité sociale de l'alimentation (SSA), ces mots sont entendus régulièrement comme les noms des héros qui se murmurent dans les moments les plus sombres pour garder espoir. Ce dispositif repose sur les principes de droit à l'alimentation durable garantissant un accès universel, la cotisation comme mode de financement d'une allocation alimentaire universelle, le conventionnement des acteurs par le biais d'une démocratie locale, et qui intégrerait un axe de type « Curatif » (incluant une réponse à l'urgence) et un axe de type « Préventif »¹²⁷. Selon ces principes, la sécurité alimentaire durable garantit l'accès (économique, physique et social) égalitaire à une alimentation durable, et l'inclusion sociale de manière coordonnée et pérenne.

Nombre d'acteurs, citoyens, chercheurs, associations, en sont convaincus. La mise en œuvre d'un tel dispositif par les pouvoirs publics permettrait de briser le « plafond de

¹²⁷ Principe repris du rapport Terra Nova

verre » auquel se confronte une multitude d'initiatives et ainsi participerait réellement à la transition écologique.

« Bah la solution qu'on défend, c'est la sécurité sociale de l'alimentation. On est bien conscient qu'on va pas faire les quatre coins de France (...) Mais le vrai projet de changement de société et pour nous... c'est vraiment cette sécurité sociale de l'alimentation qui permettrait... enfin qui est systémique, qui permettrait de soutenir une agriculture durable et de mieux nourrir les gens. Et c'est pour ça qu'on tente des expérimentations, notamment à Montpellier, puis bientôt à Lyon, Bordeaux, Nantes.... Pour continuer de faire monter. C'est le sujet aujourd'hui sur la table qui peut vraiment permettre un changement fort ! (...) même s'il y a une sécurité sociale de l'alimentation, y aura pas forcément les lieux de distribution sur tout le territoire. Et ce n'est pas parce qu'une sécu de l'alimentation existe que Biocoop va s'installer au cœur des quartiers populaires. Donc il y aura toujours besoin de Vrac. Par contre, le modèle va changer si les gens ont de l'argent, on margerait peut-être sur les produits et on se ferait financer plutôt notre action sociale, les animations, les concours de cuisine ou toutes ces choses-là. Donc je pense que c'est pas voué à disparaître, mais ça évoluera »¹²⁸.

¹²⁸ Propos recueillis auprès Boris Tavernier (Délégué général de l'association VRAC)

LES ANNEXES

ANNEXE 1 - GUIDE D'ENTRETIEN

Durée de l'entretien : Idéalement entre 30 et 40min

Présentation : Dans le cadre d'une reconversion professionnelle j'effectue un Master management des associations à l'IAE de l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne. Ce master m'amène à réaliser un mémoire sur deux thèmes qui me tiennent à cœur au travers de la problématique suivante : « l'aide alimentaire doit-elle se réinventer autour de la transition écologique ? ».

Il s'agit d'un entretien de 30 à 40min maximum portant essentiellement sur le thème de l'aide alimentaire au regard de la transition écologique.

J'enregistrerai notre conversation afin de faciliter mes recherches. Cet enregistrement restera confidentiel et uniquement à vocation de retranscrire avec exactitude l'entretien.

Bien sûr, les informations que vous avez la gentillesse de partager aujourd'hui ainsi que les éventuels documents seront traités comme des informations confidentielles. Mon rapport final sera mis à la disposition d'un cercle limité des enseignants chercheurs et étudiants de l'IAE de Paris I. N'hésitez pas à me préciser si certaines informations sont sensibles.

Présentation (10min)	Commencer par se présenter individuellement, le retour aux études et présenter le sujet du mémoire (voir plus haut). Présentation de l'interlocuteur : <ul style="list-style-type: none">• Et vous, est-ce que vous pourriez vous présenter ?• Présenter l'organisation dans laquelle vous travaillez ? Enjeux : introduire le sujet
État des lieux (10min)	Pouvez-vous expliquer en quelques mots les différentes actions menées (ou aides apportées) par votre association dans le secteur de l'aide alimentaire ? Quels sont les principaux bénéficiaires ? Et quels sont les principaux donateurs/financeurs ? Enjeux : Dresser un état du secteur de façon objective, ne pas influencer l'interlocuteur sur le sujet du mémoire

<p>Évolutions récentes (10min)</p>	<p>Pour vous ce secteur a-t-il évolué ces dernières années (10 dernières) ? Plus spécifiquement les aides/actions que vous menez ont-elles évolués ?</p> <p>Si oui quelles sont ces évolutions ? Et pour vous ces évolutions sont-elles positives ou négatives ?</p> <p>(À adapter en fonction)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ont-elles remis en cause le « Projet » de l'association ? • Ont-elles été source de tensions ? • Ont-elles nécessité des réorganisations dans la gouvernance ou dans l'organisation des activités ? <p>Enjeux : Étudier les évolutions récentes mais en restant hors du scoop « transition écologique ».</p> <p><i>Même si toutes les évolutions peuvent être intéressantes si on s'éloigne trop recadrer et passer à la partie 4.</i></p>
<p>« Transition écologique » (10min)</p>	<p>Maintenant si nous évoquons la « transition écologique » direz-vous qu'elle a entraînée des évolutions dans le secteur ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • A-t-elle entraînée des évolutions dans vos « façons d'agir » (gouvernance, organisation des action, ...) ? • A-elle remis en cause le « Projet » de l'association ? • Jusqu'à l'inclure dans le « Projet » de l'association ? <p>Ressentez-vous des attentes différentes de la part des bénévoles ? Des salariés ?</p> <p>Des donateurs ?</p> <p>Et de la part de l'utilisateur ?</p> <p>Pour vous (ou l'association) la crise sociale et la crise écologique sont-elles imbriquées (ou s'agit-il de deux sujets distincts) ? L'une et l'autre peuvent-elle être résolue simultanément ?</p> <p>Enjeux : Répondre à la problématique</p>

GRANDE FINALITÉ À 2035 :
**réduire la vulnérabilité des plus précaires et les mettre en capacité d’agir
pour favoriser leur inclusion sociale**

ORIENTATION 1

DÉVELOPPER LA RÉSILIENCE DES PERSONNES ACCUEILLIES

- Accompagner et former les personnes accueillies dans la recherche et mise en place de solutions permettant de s’adapter aux enjeux écologiques et environnementaux, et plus particulièrement aux enjeux liés à l’alimentation
- Fournir des denrées alimentaires locales et de qualité aux plus exclus
- Favoriser l’émergence de nouvelles formes de solidarité plus participatives et plus horizontales

ORIENTATION 2

**APPORTER UNE RÉPONSE GLOBALE POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ
ET SA REPRODUCTION**

- Viser partout la qualité pour un accueil digne des personnes accueillies
- Fournir une assistance sur tous les besoins vitaux (alimentation, logement, accès aux droits, accès à des vêtements, mobilité, accès à l’emploi, santé physique et mentale, etc.)
- Lutter contre la reproduction de la pauvreté

ORIENTATION 1 :

DÉVELOPPER LA RÉSILIENCE DES PERSONNES ACCUEILLIES

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	ACTIONS PRINCIPALES
Accompagner et former les personnes accueillies dans la recherche et mise en place de solutions permettant de s'adapter aux enjeux écologiques et environnementaux, et plus particulièrement aux enjeux liés à l'alimentation.	<ul style="list-style-type: none">→ 1 Développer des chantiers d'insertion pour accompagner vers l'emploi des PA dans des domaines de la transition écologique.→ 2 Donner les clés aux PA pour ne pas subir la transition écologique et en faire un outil au service de leur pouvoir d'achat.→ 3 Accompagner les PA dans la lutte contre la précarité énergétique.
Fournir des denrées alimentaires locales et de qualité aux plus exclus.	<ul style="list-style-type: none">→ 4 Promouvoir une agriculture respectueuse des hommes et de l'environnement, accessible à tous.→ 5 Distribuer une alimentation saine, en privilégiant les produits issus de l'agriculture biologique et les moins transformés possibles.→ 6 Développer l'approvisionnement local et en circuits courts pour une meilleure maîtrise de la qualité des produits.→ 7 Valoriser la lutte contre le gaspillage alimentaire.→ 8 Adapter l'offre alimentaire et le mode de distribution aux plus exclus.
Favoriser l'émergence de nouvelles formes de solidarité, plus participatives et plus horizontales.	<ul style="list-style-type: none">→ 9 Favoriser le don / échanges de biens au service des PA.→ 10 Participer à la mise en place et à l'animation de tiers-lieux pour travailler en synergie avec d'autres acteurs du territoire.→ 11 Co-construire les actions avec les personnes accueillies.→ 12 Innover et diversifier les pratiques d'aide alimentaire pour toucher d'autres publics.

ORIENTATION 2 :

APPORTER UNE RÉPONSE GLOBALE POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET SA REPRODUCTION

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	ACTIONS PRINCIPALES
<p>Viser partout la qualité pour un accueil digne des personnes accueillies.</p>	<ul style="list-style-type: none">→ 13 Disposer de locaux dignes et pratiques.→ 14 Faire de la première fois aux Restos un moment de dignité et de bienveillance.→ 15 Adapter et simplifier la distribution alimentaire pour les PA.→ 16 Tenir compte des spécificités et des attentes des PA.→ 17 Organiser des espaces « enfant » dans les centres.
<p>Fournir une assistance sur tous les besoins vitaux (alimentation, logement, accès aux droits, accès à des vêtements, mobilité, accès à l'emploi, santé physique et mentale, etc.).</p>	<ul style="list-style-type: none">→ 18 Développer des partenariats avec les structures locales proposant des services d'accompagnement aux personnes en situation de précarité.→ 19 Faire connaître aux PA les activités proposées localement par les Restos, ainsi que celles des structures partenaires.→ 20 Suivre les besoins d'accompagnement.→ 21 Proposer des actions visant à mettre en capacité les personnes accueillies de faire face à leurs besoins du quotidien.→ 22 Proposer des actions visant au « mieux être » des personnes accueillies.
<p>Lutter contre la reproduction de la pauvreté.</p>	<ul style="list-style-type: none">→ 23 Développer les activités à destination des enfants et des familles.→ 24 Consolider et enrichir les actions à destination des bébés et des très jeunes enfants.→ 25 Accompagner les jeunes adultes dans leur insertion sociale et professionnelle.→ 26 Militer contre la précarité et sa reproduction auprès des institutions publiques.

Notre Charte

L'association "Les Paniers Marseillais"

Article 1.

S'engage à mettre en œuvre un accompagnement personnalisé de chaque producteur par un producteur consultant.

Article 2.

S'engage à organiser une formation continue pour tous les producteurs.

Article 3.

Elle veille au respect de la Charte par tous les membres.

Article 4.

Elle tisse des liens avec tous les acteurs locaux œuvrant pour le maintien de l'agriculture durable et d'un commerce solidaire. Article 5. Elle accompagne les créateurs de nouveaux groupes, dans leurs démarches, réunions et recherches de solutions aux problèmes.

Les Consomm'acteurs

Article 1.

Les adhérents de chaque Paniers de Quartier signent individuellement un contrat de partenariat solidaire avec le producteur.

Article 2.

Les adhérents de chaque Paniers de Quartiers'engagent à partager avec le producteur, les risques liés aux divers aléas, climatiques entre autres.

Article 3.

Les coordinateurs de chaque Paniers de Quartier recherchent, autant que faire se peut, la proximité du producteur avec leur lieu de distribution, les adhérents s'engagent à participer à la vie de l'association.

Article 4.

Les adhérents de chaque Paniers de Quartier redéfinissent avec leur producteur, à chaque renouvellement de contrat, le prix du Panier, équitable pour les deux parties.

Les Producteurs

Article 1.

Ils s'engagent à produire selon les préceptes de l'agriculture biologique et de l'agro écologie. Ils n'utilisent pas d'engrais chimiques de synthèse, pas de pesticides. Ils gèrent l'eau de façon économique. Leur production est respectueuse de la nature, de l'environnement et de l'animal. Ils sont soucieux de préserver la fertilité des sols et de développer autant que possible la biodiversité.

Article 2.

Ils s'engagent à respecter les normes sociales vis-à-vis des employés de l'exploitation, y compris le personnel temporaire.

Article 3.

Ils s'engagent à assurer la transparence de leurs actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles.

Article 4.

Ils s'engagent à ce qu'il n'y ait aucun intermédiaire entre producteurs et consommateurs.

Article 5.

Chaque unité de production sera de dimension humaine, adaptée aux types de culture et d'élevage, le modèle étant la petite unité familiale de production.

TABLE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS

ACV	Analyse du cycle de vie
AMAP	Association pour le maintien d'une agriculture paysanne
AOP	Agriculture d'origine contrôlée
BA	Les Banques alimentaires
CAP	Chèque d'accompagnement personnalisé
CASF	Code de l'action sociale et des familles
CCAS	Centres communaux d'action sociale
CIAS	Centres intercommunaux d'action sociale
CNES	Crédit national pour les épicerie sociales
COCOLUPA	Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire
CRF	Croix-Rouge Française
DGCS	Direction Générale de la Cohésion Sociale
DLS	Date limite de consommation
DRESS	La Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques
EMH	Est-Métropole-Habitat
FAAD	Fonds d'Aide Alimentaire Durable
FAO	Food and Agriculture Organization (of the United Nations)
FBA	Fédération des banques alimentaires
FEAD	Fonds européen d'aide aux plus démunis
FFBA	Fédération française des banques alimentaires
FNSEA	Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
FSE+	Fonds social européen +
GMS	Grandes et moyennes surfaces
HVE	Haute Valeur Environnementale
IA	Intelligence artificielle
IDDRI	Institut du développement durable et des relations internationales
IGAS	Inspection générale des affaires sociales
ODD	Objectif de développement durable
PAC	Politique agricole commune
PEAD	Programme européen d'aide aux plus démunis

PNNS	Programme National Nutrition Santé
QPPV	Quartiers prioritaires de la politique de la ville
RSE	Responsabilité sociale et environnementale
SAU	Surface agricole utilisée
SDF	Sans domicile fixe
SPF	Secours populaires français
SSA	Sécurité Sociale Alimentaire
UE	Union européenne
VRAC	Vers un réseau d'achat en commun
WWF	World Wildlife Fund

BIBLIOGRAPHIE ET LES SOURCES D'INFORMATION

OUVRAGES

- Bonzi, B. (2023). *La France qui a faim* (Anthropocène seuil). Éditions du seuil. ISBN : 978-2-02-148083-2 ;
- Denhez, F. Jenni, A (2021). *Ensemble pour mieux se nourri* (Domaine du possible). Éditions Actes Sud. ISBN 978-2-330-14743-3 ;
- Bricas, N. Conaré, D. Walsler, M (2021). *Une écologie de l'alimentation*. Éditions Quae. ISBN 978-2-7592-3352-6 ;

ARTICLES DE PRESSES OU DE REVUES

- Dubesset, E. (Avril 2022). « Une affaire d'argent » : les dérives de l'aide alimentaire. *Reporterre le média de l'écologie*. [Lien d'accès](#) ;
- Peillon, L & Moullot, P. (Juin 2019). Enquête sur la trace des dealers de steaks en toc. *Libération*. [Lien d'accès](#) ;
- Guitton-Boussion, J. (Février 2023). Inflation : 9 millions de Français ne peuvent plus manger sainement. *Reporterre le média de l'écologie*. [Lien d'accès](#) ;
- Acar, A-L. (Novembre 2020). Aide alimentaire : faire face à la hausse des besoins. *La croix rouge française*. [Lien d'accès](#) ;
- Banque alimentaire. (Juin 2022). Collecter autrement : le potager solidaire de la Banque Alimentaire Ardèche-Drôme. *Site des banques alimentaires*. [Lien d'accès](#) ;
- Le mag Seine Saint Denis. (Mai 2020). Philippe Portmann, secrétaire du Secours populaire 93 : « On a vu doubler les demandes d'aide alimentaire ». *Site le mag SSD*. [Lien d'accès](#) ;
- Moysan, E. (Mai 2023). Aide alimentaire : Les pauvres ne doivent plus être « la poubelle de la grande distribution ». *Alternatives économiques*. [Lien d'accès](#) ;
- De Ravignan, A. (Février 2022). Comprendre la crise de notre système de production alimentaire. *Alternatives économiques*. [Lien d'accès](#) ;
- Alberghini, A. Brunet, F. Grandseigne, R. Lehrmann, J. (2017). L'aide alimentaire : acteurs, pratiques et modalités d'accompagnement des publics. *Recherche sociale*, (n° 221), pages 5 à 92. [Lien d'accès](#) ;
- Grange, D. Castetbon, K. Guibert, G. Vernay, M. Escalon, H. Delannoy, A. Féron, V. Vincelet, C. (Mars 2013). Alimentation et état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire. *Étude Abena 2011-2012*. [Lien d'accès](#) ;
- Paturel, D. (Juillet 2019). Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation. *Les chroniques « démocratie alimentaire »* – Volet 4 (chaire de l'Unesco). [Lien d'accès](#) ;
- Blanc, Y. (Février 2016). Les associations au cœur d'une grande transition. *La vie associative* (n° 24), page 5 à 7. [Lien d'accès](#) ;
- Brocard, C. Saujot, M. (Septembre 2022). Chèque alimentation durable : analyses et propositions pour renforcer l'accessibilité et la durabilité de l'alimentation. Publication IDDRI. [Lien d'accès](#) ;

TEXTES DE LOI

- LOI n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciale dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine durable et accessible à tous. [Lien d'accès \(Legifrance\)](#) ;
- LOI n° 2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire. [Lien d'accès \(Legifrance\)](#) ;
- Code de l'action sociale et des familles, article R266-2 à R266-10 du 4 juillet 2019 relative aux conditions d'habilitation. [Lien d'accès \(Legifrance\)](#) ;
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels du 3 janvier 1976 relatif au droit de l'alimentation (article 11). [Lien d'accès](#) ;

SITES INTERNETS

- *Les unités locales parisiennes – Aide alimentaire.* La croix rouge française. [Lien d'accès](#) ;
- *Aides matérielles – Aide alimentaire.* La croix rouge française. [Lien d'accès](#) ;
- *Nos actions : aide alimentaire.* Les restaurants du cœur. [Lien d'accès](#) ;
- *Interview avec Denis Lacrampe.* Les restaurants du cœur. [Lien d'accès](#) ;
- *Aide alimentaire.* Les secours populaires. [Lien d'accès](#) ;
- *Des libres-services de la solidarité.* Les secours populaires. [Lien d'accès](#) ;
- *Notre expertise : sécurité alimentaire et moyens d'existence.* Action contre la faim. [Lien d'accès](#) ;
- *Projet passerelle à Montreuil.* Action contre la faim. [Lien d'accès](#) ;
- *Vision et valeurs.* VRAC Asso. [Lien d'accès](#) ;
- *Revue de presse.* VRAC Asso. [Lien d'accès](#) ;
- *Dossier de présentation.* VRAC ASSO. [Lien d'accès](#) ;
- *Accompagner & Nourrir.* Réseau Cocagne. [Lien d'accès](#) ;
- *Lancement de la Caisse alimentaire commune.* Chaire UNESCO. [Lien d'accès](#) ;
- *Caisse alimentaire commune.* Territoires à vivre. [Lien d'accès](#) ;
- *Les dynamiques locales.* Sécurité sociale de l'alimentation. [Lien d'accès](#) ;
- *Création d'un fonds pour une aide alimentaire durable.* Gouvernement.fr. [Lien d'accès](#) ;

RAPPORTS

- Le Morvan, F. Wanecq, T. (décembre 2019). *La lutte contre la précarité alimentaire, Évolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique.* Rapport IGAS N° 2019-069R. [Lien d'accès](#) ;
- Banque alimentaire. (2021). *Rapport stratégique 2021.* [Lien d'accès](#) ;
- Les restaurants du cœur. (2022). *Rapport annuel 2021/2022.* [Lien d'accès](#) ;
- Les restaurants du cœur. (2022). *Réflexion prospective sur l'avenir des restos du cœur à 2035 : anticiper les changements et s'adapter pour faire vivre le projet des restos* ;

- Les restaurants du cœur & Action contre la Faim. (2022). *Écoute des besoins et des personnes accueillies dans les lieux des Restos*. [Lien d'accès](#) ;
- Réseau action climat. (Juillet 2022). *Répondre aux défis climatiques – l'alimentation*. [Lien d'accès](#) ;
- Calvo, M. Richet-Mastain, L. (Juillet 2020). *Les conditions de vie des bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activités fin 2018*. [Lien d'accès](#) ;
- CSA Research. (Janvier 2021). *Étude nationale auprès des personnes accueillies par les associations et C.C.A.S partenaires*. [Lien d'accès](#) ;
- Agreste. (Octobre 2022). *Recensement agricole 2020*. [Lien d'accès](#) ;
- Brocard, C. Saujot, M. Brimont, L. Dubuisson, S. (Février 2022). *Pratiques alimentaires durables : un autre regard sur et avec les personnes modestes*. [Lien d'accès](#) ;
- Action contre la Faim, Armée du salut. (Décembre 2022). *Projet Passerelle Montreuil – Synthèse de fin de projet* ;
- Terra Nova. (Novembre 2021). *Vers une sécurité alimentaire durable : enjeux, initiatives et principes directeurs*. [Lien d'accès](#) ;
- HAL / Inrae. (Octobre 2020). *OPTICOURSES "Mettre en place et évaluer une démarche interventionnelle participative visant à influencer favorablement les approvisionnements alimentaires de personnes vivant dans des quartiers défavorisés au Nord de Marseille*. [Lien d'accès](#) ;
- FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF. (2021). *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2021*. [Lien d'accès](#) ;
- Haut Conseil à la Vie Associative - HSVA. (Septembre 2021). *Pour un engagement associatif renforcé au service de la transition écologique* ;
- Association VRAC. (2022). *Rapport d'activités 2022*. [Lien d'accès](#) ;
- Les Paniers Marseillais. (2022). *Évaluation participative*. [Lien d'accès](#) ;
- Les Paniers Marseillais. (2021). *Rapport d'activités 2021*. [Lien d'accès](#) ;
- Les Paniers Marseillais. (2021). *Rapport financier 2021*. [Lien d'accès](#) ;

PODCASTS

- La charrue avant les bœufs ! (S02E01) - *Alimentation Durable* (Carole CHAZOULE & Nicolas BRICAS) ;
- La bonne cage (bonus#4) - *Droit humains et démocratie alimentaire* (entretien avec Dominique Paturel) ;
- Radio France (Place aux gros - Épisode 3/4) – *Obésité : une maladie de pauvre* (Rémi Dybowski) ;
- Food Karma #2 – *Invité Boris Tavernier (créateur de l'association VRAC)* ;
- Demain n'attend pas (Episode 27) – *Boris Tavernier, fondateur et DG de V.R.A.C : l'alimentation abordable, c'est bien – abordable, saine et durable, c'est mieux* ;

ENTRETIENS

- La présidente de la Banque Alimentaire de Paris et Ile de France – Entretien effectué par Visio le 26/04/2023.
- Vigdis – Coordinatrice « Sécurité Alimentaire » au sein de la Mission France d'Action contre la faim – Entretien effectué par Visio le 15/05/2023.
- Le secrétaire général de la fédération du Val-d'Oise aux Secours Populaire Français – Entretien effectué par Visio le 23/05/2023.
- La responsable de l'Observatoire des Restos du Cœur – Entretien effectué par Visio le 24/05/2023.
- Le responsable du Pôle institutionnel et stratégique des Restos du Cœur – Entretien effectué par Visio le 07/06/2023.
- La responsable Appros & Logistique aux Restos du Cœur Auvergne – Entretien effectué par Visio le 14/06/2023.
- Rozenn – Chargée de projets / Animation réseau chez ANDES (Les épiceries solidaires) – Entretien effectué par Visio le 15/06/2023.
- Thomas – Chargé de mission partenariats chez ANDES (Les épiceries solidaires) – Entretien effectué par Visio le 15/06/2023.
- Dominique – Épicerie solidaire pour la Croix Rouge Française - Entretien effectué par Visio le 19/06/2023.
- Boris – Délégué général de l'association V.R.A.C – Entretien effectué par Visio le 21/07/2023
- Laurence – Co-présidente de l'association Les Paniers Marseillais – Entretien effectué par Visio le 30/08/2023.